

Université de Montréal

Les échecs de la mission canadienne en Afghanistan: déficits de sécurité humaine

par

Nicolas Berniquez-Villemaire

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du
grade de Maître ès sciences (M. Sc.) en science politique

avril, 2016

© Nicolas Berniquez-Villemaire, 2016

Résumé

La mission canadienne en Afghanistan constitue la plus longue intervention étrangère de l'histoire du pays et a été marquée par un effort important dans la province de Kandahar depuis 2006. Aujourd'hui, il s'avère que la mission à Kandahar présente des échecs importants. Afin d'appréhender la nature de ces échecs, ce travail propose des pistes de réflexions pour améliorer notre compréhension face à cet enjeu. Pour ce faire, le mémoire se questionne à savoir dans quelle mesure le Canada a-t-il respecté l'approche de sécurité humaine au sein de sa mission à Kandahar? La mission britannique dans la province de Helmand en Afghanistan est également utilisée comme outil de comparaison. En guise d'hypothèse, il est proposé que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine et que cela pourrait contribuer à la compréhension des échecs de la mission à Kandahar. D'abord, les bilans détaillés de ces missions sont présentés et il est démontré que la mission britannique a connu un meilleur bilan que la mission canadienne. Ensuite, à l'aide de la méthode de l'analyse de contenu et d'un codage, les missions canadiennes et britanniques sont analysées afin de déterminer leur correspondance respective face à l'approche de sécurité humaine. Les résultats démontrent que la mission britannique respecte l'approche de sécurité humaine de façon plus importante que la mission canadienne. Finalement, une analyse documentaire propose des pistes de réflexions afin de comprendre en quoi ce déficit de sécurité humaine pourrait permettre d'expliquer les échecs de cette mission lors de futures recherches. Ce mémoire apporte donc deux conclusions. D'abord, la mission canadienne n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine malgré le fait que le Canada ait affirmé l'avoir fait. De plus, il est clair que le non-respect de l'approche de sécurité humaine constitue une avenue intéressante afin de comprendre les succès canadiens.

Mots clés: Politique étrangère canadienne, Afghanistan, sécurité humaine, consolidation de la paix.

Abstract

The Canadian mission in Afghanistan is the longest foreign intervention in the history of the country and an important part of it was the mission in the province of Kandahar which started in 2006. Today, it appears that this mission presents important failures. In order to have a better understanding of these failures, this work proposes reflection tracks to improve our knowledge on this issue. To do this, this work asks the following question: how did Canada respected the human security approach in its mission to Kandahar? The United Kingdom mission in the province of Helmand in Afghanistan is also used as comparison tool. The hypothesis suggests that Canada did not respect the human security approach and this may contribute to our understanding of the failures of the mission to Kandahar. First of all, detailed results of the missions are presented and it appears that the UK mission obtained better results than the Canadian mission in Kandahar. Afterwards, the human security approach previously conceptualized is used to compare the two missions. With a coding process, Canadian and British reports are used to compare the correlation of the missions with the human security approach. The results show that the UK mission respected much better the human security approach than the Canadian mission. Finally, a content analysis is proposing reflection tracks that may help to explain the failures of the Canadian mission for future research. This work brings two main conclusions. On a first hand, the Canadian mission did not respect the human security approach even if the Canadian officials declared having respected it. Furthermore, it is clear that a lack of human security approach is a strong reflection track for a better understanding of the failures of the Canadian mission in Kandahar.

Key-words: Canadian foreign policy, Afghanistan, Human security, Peacebuilding mission

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux et graphiques.....	v
Liste des sigles et des abréviations.....	vi
Remerciements	vii
Introduction	1
Chapitre 1. Bilans de la mission canadienne et du Royaume-Uni	11
1.1 Échecs des missions de consolidation de la paix: comment mesurer?	11
1.2 Bilan de la mission canadienne à Kandahar	14
1.2.1 Bilan déficitaire dans le projet de reconstruction d'écoles	14
1.2.2 Remise en état du barrage de Dahla incertaine.....	16
1.2.3 Armée et police très fragiles à Kandahar.....	17
1.2.4 Gouvernement afghan faible et illégitime	19
1.2.5 Bilan partiel: bilan déficitaire de la mission canadienne à Kandahar.....	21
1.3 Bilan de la mission britannique à Helmand	22
1.3.1 Priorités du Royaume-Uni à Helmand.....	22
1.3.2 Bilan appréciable de la mission britannique à Helmand	23
Conclusion.....	24
Chapitre 2. Approche théorique: la sécurité humaine	26
2.1 Évolution de l'approche de sécurité humaine	26
2.2. Critères conceptuels	29
2.2.1 La sécurisation des individus.....	30
2.2.2 Le paradoxe du rôle de l'État	31
2.2.3 L'autonomisation des individus	32
2.2.4 Limites des définitions existantes: quelle opérationnalisation retenir?	34
2.2.5 Définition et mécanismes: protection et autonomisation	36
2.3. Liens de l'approche de sécurité humaine avec les missions canadiennes et britanniques ...	40
Conclusion.....	41
Chapitre 3. Analyse de contenu	43
3.1 Justification de la méthode de l'analyse de contenu	43
3.1.1 Caractéristiques de l'analyse de contenu	44
3.1.2 Pertinence de l'analyse de contenu afin de vérifier l'hypothèse	45
3.1.3 Présentation des documents qui seront analysés	46
3.2 Construction de la table de codage.....	49
3.2.1 Codes retenus pour le critère de protection	50

3.2.2 Codes retenus pour le critère d'autonomisation.....	51
3.2.3 Présentation de la table de sécurité humaine et du barème de codage	53
3.3 Codage de la mission canadienne: description des résultats	59
3.3.1 Présence du critère de sécurité humaine.....	60
3.3.2 Présence du critère de consultation des besoins locaux	65
3.4 Codage de la mission britannique	67
3.4.1 Présence du critère de sécurité humaine.....	68
3.4.2 Présence du critère de consultation des besoins locaux	69
3.5 Comparaison des résultats.....	70
Conclusion.....	71
Chapitre 4. Analyse: déficit de l'approche de sécurité humaine.....	73
4.1 Déficit de sécurité humaine dans les projets de premier plan canadien	74
4.1.1 Échec de la reconstruction des institutions démocratiques	74
4.1.1.1 <i>Instauration d'institutions politiques de façon « top-down »</i>	75
4.1.1.2 <i>Favoritisme auprès d'élites institutionnelles au détriment des communautés locales</i>	76
4.1.1.3 <i>Problématique: construire un État fort de type occidental à Kandahar</i>	77
4.1.2 Échec de la réfection du barrage de Dahla.	80
4.1.3 Échec du projet de construction des écoles et de l'éducation	83
4.1.4 Quelques succès pour la mission canadienne et déficit de sécurité humaine.....	87
4.2 Orientation militariste de la mission canadienne et support aux États-Unis et à l'OTAN: déficits de sécurité humaine	89
4.2.1 Impacts de l'orientation militariste de l'intervention: déficit d'autonomisation et de consultation.....	89
4.2.2 Pourquoi la mission canadienne a-t-elle pris une orientation militariste?.....	92
4.2.2.1 <i>Manque de coordination et de coopération entre les FC et les agences canadiennes.</i>	93
4.2.2.2 <i>Manque d'expérience et d'efficacité de l'ACDI, AECIC et du SCC</i>	95
4.2.3 Supporter les États-Unis et l'OTAN au détriment des besoins locaux	97
Conclusion.....	98
Conclusions	99
Bibliographie.....	104
Annexes	110

Liste des tableaux et graphiques

Graphique 1. Sécurité humaine: définition et mécanismes	37
Graphique 2. Sécurité humaine: définition, mécanismes et codes.....	50
Tableau 1. Table de codage	57
Tableau 2. Barème de codage.....	58
Tableau 3. Résultats des codages des rapports canadiens en fonction des rapports	59
Tableau 4. Résultats des codages des rapports canadiens en fonction des critères	60
Tableau 5. . Résultats du codage du rapport britannique.....	68

Liste des sigles et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AECIC	Affaires étrangères et commerce international Canada
ANA	Armée nationale afghane
FC	Forces canadiennes
FIAS	Force internationale d'assistance à la sécurité
FNSA	Forces nationales de sécurité de l'Afghanistan
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PAQE	Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation
PNA	Police nationale Afghane
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SCC	Service correctionnel Canada
SIGAR	Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction
USAID	United States Agency for International Development

Remerciements

J'aimerais sincèrement remercier tous les professeurs et le personnel du département de science politique de l'Université de Montréal qui ont marqué mon chemin tout au long de cette belle aventure. Je tiens notamment à remercier Guillermo Aureano pour m'avoir fait découvrir ce sujet passionnant qu'est le Canada en Afghanistan il y a de cela quelques années déjà. Merci également à Jean-Philippe Thérien qui a su marquer mon parcours à la maîtrise avec sa rigueur et son éthique de travail hors pair. Enfin, je tiens spécialement à remercier mon directeur de recherche, Theodore McLauchlin, pour tous ses conseils, sa disponibilité, son aide sans relâche et pour toutes ces heures de discussions et d'écoute qui ont permis d'enligner ce projet dans la bonne direction.

Je tiens également à remercier ma famille, spécialement mes parents, Luc Villemaire et Chantal Berniquez, ainsi que ma grand-mère Lyse Lamont. Sans vous, je n'aurais jamais eu la curiosité intellectuelle et la persévérance nécessaires afin de mener à terme ce projet de recherche.

Finalement, merci à Stéphanie Bossé, ma compagne de vie. Ton support quotidien tout au long de cette belle épreuve m'a permis de maintenir le cap malgré les défis importants qui se sont présentés. Tes conseils et ton écoute ont su éclairer mes idées lorsqu'elles avaient besoin de clarté et tes encouragements et ta présence furent essentiels à la réalisation de ce mémoire.

Introduction

La mission canadienne en Afghanistan est l'engagement à l'étranger le plus important du pays depuis la guerre de Corée (Canada 2012, 6). En plus d'être la plus longue intervention militaire canadienne, l'intervention dans la province de Kandahar depuis 2006 constitue également un des programmes de développement les plus importants de l'histoire du Canada. Cette mission est aussi une première dans l'histoire du pays puisque pour la première fois « nos militaires se sont engagés dans un long conflit dans une mission contre-insurrectionnelle en même temps que des experts civils s'attaquaient aux problèmes de gouvernance et de développement » (Canada 2012, 39). La mission à Kandahar représentait également des défis importants pour l'intervention canadienne. En effet, la situation en Afghanistan et particulièrement dans la province de Kandahar était pour le moins désastreuse lors de l'arrivée des Canadiens. Plus de trente années de conflits marquées par l'occupation soviétique, la guerre civile et le régime des talibans ont eu des conséquences graves sur l'économie, la sécurité et la gouvernance du pays. Au début des années 2000, l'Afghanistan est alors considéré comme l'un des pays les plus pauvres du monde (Canada 2012, 3).

D'emblée, il est important de comprendre que la large mission canadienne en Afghanistan a reçu, depuis 2001, des mandats et des directions variés. Richard Garon (Garon 2011) nous offre un portrait intéressant de la complexité de cet engagement. D'abord, la mission canadienne est déployée en Afghanistan en février 2002 au sein de l'opération *Enduring Freedom*; une coalition internationale menée par les États-Unis en réponse aux attentats du 11 septembre 2001. L'objectif exprimé était de « [...] défaire ceux qui utilisent le terrorisme et ceux qui les logent ou les soutiennent » (Garon 2011, 346). En tant que membre actif de l'OTAN, le Canada devient alors en état de légitime défense face à la menace terroriste internationale (Canada 2002). Lors de cet

engagement, le Canada a établi la mission *Apollo* afin d'épauler l'opération *Enduring Freedom* en contribuant aux activités de guerre avec 750 soldats qui ont notamment effectué des missions de combats afin de protéger l'aéroport de Kandahar (Garon 2011, 347). Par la suite, la mission canadienne a été intégrée à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dès août 2003 sous le commandement de l'OTAN. « La FIAS regroupe alors 19 pays et les troupes canadiennes sont constituées de 2000 soldats ce qui en fait le contingent le plus important » (Garon 2011, 348). Cette opération, nommée *Athéna* est affectée à la région de Kaboul et est de différente nature que la précédente. En effet, il s'agit davantage d'une mission de consolidation de la paix. Les principales priorités de l'intervention canadienne étaient alors de mettre en place un gouvernement afghan et d'assurer la relance économique de la région via la construction d'infrastructures (Garon 2011, 348).

Toutefois, la mission canadienne quitte la FIAS en août 2005 afin d'être redéployée au sein d'une opération de reconstruction de la province, très instable, de Kandahar au sud de l'Afghanistan (Garon 2011, 349). Il s'agit d'un retour au sein de la mission militaire très active *Enduring Freedom* jusqu'en juillet 2006. Le Canada y assure le commandement des forces militaires multilatérales dans la région avec un contingent de 2000 soldats. En août 2006, le mandat de la FIAS est finalement élargi aux opérations canadiennes dans la province de Kandahar. Les nouvelles priorités de la mission sont alors définies en six points¹, se rapprochant ainsi d'une mission de consolidation de la paix, et ce, jusqu'à la fin de la mission canadienne en 2012. Il est important de noter que ce nouveau déploiement à Kandahar incluait également un

¹ 1. permettre aux Forces nationales de sécurité de l'Afghanistan au Kandahar de renforcer la sécurité et de promouvoir la loi et l'ordre, 2. renforcer la capacité institutionnelle afghane d'offrir des services essentiels, de promouvoir la croissance économique et d'améliorer le niveau de confiance des Kandaharis en leur gouvernement, 3. offrir une aide humanitaire aux populations extrêmement vulnérables, y compris les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, 4. accroître le dialogue bilatéral entre le Pakistan et l'Afghanistan et renforcer la sécurité transfrontalière, contribuer à renforcer la capacité afghane de gouvernance démocratique grâce à la mise en place d'institutions publiques et de processus électoraux responsables et efficaces, 6. faciliter les efforts dirigés par les Afghans en vue d'une réconciliation politique (Canada 2008b, 1-2).

important volet de contre-insurrection où des affrontements majeurs sont survenus « [...] dont ceux des opérations Medusa et Falcon Summit » (Garon 2011, 350). Au sein de cette dernière phase de la mission, les effectifs du Canada ont augmenté de 800 soldats et 80 civils s'ajoutent à l'équipe (Garon 2011, 350). C'est cette dernière mission de l'engagement du Canada dans la province de Kandahar, soit la période de 2006 à 2012 qui constitue l'objet d'étude de ce mémoire.

Des investissements colossaux ont été consentis à l'intervention canadienne à Kandahar. En plus du rôle important des Forces canadiennes, de nombreuses agences canadiennes étaient impliquées notamment l'Agence canadienne de développement international, Affaires étrangères et commerce international Canada ainsi que Service correctionnel Canada. La mission s'est ainsi impliquée dans plusieurs secteurs clés en Afghanistan: le renforcement de la sécurité (loi et ordre), le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement à assurer le développement, l'aide humanitaire, la sécurité frontalière, la gouvernance démocratique et la réconciliation politique (Canada 2012, 1-2).

Toutefois, malgré ces efforts et investissements énormes, les insuccès liés à cette mission restent très importants. Certes, on ne peut affirmer que la mission canadienne fut un échec sur toute la ligne, mais des projets de premier plan majeurs ont connu des échecs significatifs. Les écoles construites tombent en ruine. Le gouvernement de Kandahar est très faible et peu légitime auprès de sa population. L'armée afghane peine à assurer la sécurité de la région et de nombreux projets économiques d'envergure n'ont pas connu les résultats escomptés. De surcroît, plusieurs experts et rapports estiment que depuis la fin de l'intervention canadienne à Kandahar en 2012 et le retrait des dernières troupes en 2014, la situation dans la province ne fait que s'empirer et les minces résultats obtenus risquent de s'estomper rapidement (Paris 2014; Breede 2014; Canada. Affaires étrangères 2015; NATO/ISAF 2010).

Question de recherche et hypothèse

La situation évoquée plus haut nous mène à vouloir examiner plus en profondeur la mission canadienne à Kandahar afin de comprendre pourquoi le bilan de cette intervention est essentiellement négatif. Ainsi, la problématique plus large qui anime les intérêts de ce mémoire tente d'ajouter des pistes de réponses à la question générale suivante: pourquoi la mission canadienne à Kandahar n'a-t-elle pas connu les succès escomptés? Il est évident que de nombreux éléments pourraient permettre d'expliquer ces échecs.

Certains auteurs ont déjà apporté des pistes d'explications fort intéressantes permettant de comprendre ces échecs. C'est notamment le cas de Desrosiers et Lagassé (2009), Murray et McCoy (2010) et Alexander (2014) qui expliquent que la cause de ces échecs réside dans le manque de coordination entre les différentes agences canadiennes. D'autres auteurs ont voulu expliquer les insuccès de la mission par le choix de la méthode de contre-insurrection utilisée par les autorités canadiennes à Kandahar (Jardine et Palamar 2013). En réalité, bien que certains éléments semblent faire consensus afin de déterminer comment évaluer les succès d'une mission de consolidation de la paix, les éléments de mesure à prendre en compte restent sujets à d'importants débats. Au-delà du manque de coordination et du choix de la méthode de contre-insurrection, un facteur important pourrait également contribuer à la compréhension des échecs de la mission et il s'agit de l'application de l'approche que le Canada a décidé d'adopter au sein de sa mission à Kandahar. En effet, le Canada a affirmé, de façon à la fois implicite et explicite (Jockel et Sokolsky 2001), avoir adopté une approche de sécurité humaine au sein de sa mission.² Or qu'en est-il de l'application réelle de cette approche de sécurité humaine? La mission canadienne à Kandahar a-t-elle réellement appliqué les principes de l'approche de sécurité

² Les liens entre l'approche de sécurité humaine et la politique étrangère canadienne seront explicités en détails à la section 2.3.

humaine? Peu de recherche se sont attardés à cet enjeu important du respect ou du non-respect de cette approche qui pourrait constituer une piste de réflexion très intéressante afin de contribuer à la compréhension des échecs de la mission.

Ainsi, la question de recherche centrale qui guidera l'ensemble de ce mémoire est la suivante: **dans quelle mesure le Canada a-t-il respecté l'approche de sécurité humaine au sein de sa mission à Kandahar?** En guise d'hypothèse centrale, il est proposé que **le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine de façon significative au sein de sa mission à Kandahar.** Cette question de recherche et cette hypothèse sont pertinentes dans la mesure où afin de pouvoir apporter des pistes de réflexions intéressantes qui pourraient contribuer à la compréhension des échecs de la mission canadienne à Kandahar, il faut explorer davantage que le manque de coordination entre les agences ou le type de mission de contre-insurrection choisi. En effet, une meilleure coordination ou le choix d'une meilleure doctrine de contre-insurrection ne garantissent pas que l'intervention et les projets de développement respecteront pour autant les besoins de sécurité humaine des citoyens de Kandahar. De surcroît, cette hypothèse est pertinente puisqu'elle permettra de vérifier si le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine, malgré le fait que ce dernier ait affirmé l'avoir appliquée. En effet, Jean-Christophe Boucher (2009, 727) démontre que le gouvernement a employé un discours de sécurité humaine afin de justifier la mission canadienne à Kandahar en expliquant que l'intervention est importante pour la sécurité et le bien-être des Kandaharis. Finalement, cette hypothèse est très intéressante puisqu'elle pourrait permettre de proposer des liens potentiels entre ce manque de sensibilité face à l'approche de sécurité humaine et les insuccès de la mission canadienne à Kandahar. Cependant, ce lien mériterait d'être exploré davantage par de futures recherches.

Bref, en cherchant à répondre à cette problématique, les contributions du présent mémoire s'étalent en deux points. D'abord, l'hypothèse permettra de vérifier si le Canada a vraiment

respecté l'approche de sécurité humaine lors de sa mission à Kandahar. De surcroît, le travail permettra de démontrer si ce non-respect de l'approche de sécurité humaine peut constituer une piste de réflexion intéressante pour de futures recherches afin de contribuer à la compréhension des échecs de la mission canadienne.

Méthodologie

La méthode qui sera utilisée au sein du mémoire afin de démontrer notre hypothèse est l'analyse de contenu. Une analyse de contenu exhaustive de la mission canadienne sera effectuée et la mission canadienne à Kandahar sera également comparée à la mission du Royaume-Uni en Afghanistan dans la province de Helmand (2006-2014) dans une perspective comparative. Différents rapports des missions canadiennes et britanniques seront analysés et comparés afin de démontrer quelle mission a le mieux répondu à l'approche de sécurité humaine. Plusieurs facteurs justifient ce choix. En premier lieu, la province de Helmand constitue une bonne région de comparaison à celle de Kandahar étant donné que les défis opérationnels et la présence talibane sont assez similaires au sein des deux régions. De plus, bien que l'engagement du Royaume-Uni fut techniquement plus important que la mission canadienne en termes d'effectifs et de budget,³ il s'avère que les deux missions sont respectivement d'envergure assez semblable. En second lieu, la raison pour laquelle l'intervention du Royaume-Uni est choisie pour la comparaison est également parce que bien que cette mission soit loin d'être une réussite complète, il s'avère que celle-ci a connu des succès substantiels importants. En dernier lieu, cette comparaison est également parfaitement en lien avec l'hypothèse du mémoire étant donné que la mission du Royaume-Uni affirme également respecter les principes de l'approche de sécurité humaine

³ Au plus fort de la mission canadienne à Kandahar, près de 2 950 militaires étaient déployés en Afghanistan (Canada 2012, 1). En ce qui a trait à la mission du Royaume-Uni à Helmand ce chiffre était autour de 9 500 militaires (United Kingdom. Cabinet Office 2014, 13).

(Farrell et Gordon 2009, 679). Ainsi, il est plus que pertinent de comparer ces deux missions afin de déterminer quelle intervention a le mieux respecté, dans les faits, l'approche de sécurité humaine.

Afin de mener cette comparaison, la technique du codage sera utilisée afin de vérifier, statistiquement, à quel point les missions canadiennes et britanniques correspondent effectivement ou non à l'approche de sécurité humaine. Pour ce faire, une table de codage de la sécurité humaine sera construite. Cette table consiste en un tableau de référence relevant les dix caractéristiques essentielles d'une mission de consolidation de la paix respectant les principes de sécurité humaine. Cette table est une création originale aux fins du mémoire et est inspirée d'une revue de la littérature exhaustive d'ouvrages portant sur l'approche de sécurité humaine notamment les travaux de Barry Buzan (1991), Amartya Sen (2003), Tadjbakhsh et Chenoy (2007) et du rapport onusien *Human Security Now* (ONU 2003). Une fois le codage des deux rapports effectué, il sera ensuite possible de déterminer quelle intervention correspond statistiquement davantage à l'approche de sécurité humaine. Il est anticipé que la mission britannique aura un lien statistique beaucoup plus important avec l'approche de sécurité humaine que la mission canadienne étant donné que la mission du Royaume-Uni a connu un bilan plus appréciable que la mission canadienne. En somme, cette étape consiste donc à vérifier notre hypothèse qui cherche à démontrer que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine de façon significative au sein de sa mission à Kandahar.

Cependant, au-delà d'affirmer que la mission canadienne à Kandahar n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine, il s'avère que cette hypothèse nous mène également à proposer des pistes de réflexions pour de futures recherches à savoir que le manque de sécurité humaine pourrait constituer une avenue intéressante qui aiderait à mieux comprendre les causes des échecs de la mission. La dernière étape de ce mémoire consiste donc en une analyse documentaire où les

résultats des corrélations observées à l'aide du codage des rapports canadiens seront interprétés notamment à l'aide de différents ouvrages scientifiques. Il sera alors possible de proposer d'abord quels pourraient être les éléments qui permettraient d'expliquer pourquoi la mission canadienne n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine. De surcroît, il sera aussi possible de déterminer si le non-respect de l'approche de sécurité humaine de la part de la mission canadienne à Kandahar pourrait constituer une piste de réflexion intéressante pour de futures recherches afin de contribuer à la compréhension des causes des échecs de la mission.

Organisation du mémoire

Le présent mémoire est divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre présente une analyse détaillée des bilans des missions canadiennes et britanniques et est divisé en deux sections. D'abord, le bilan de la mission canadienne sera présenté. Des données empiriques issues du gouvernement canadien, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales seront utilisées. De plus, la littérature scientifique sera également mise à contribution à l'aide d'articles scientifiques et de monographies. Ensuite, le bilan détaillé de la mission du Royaume-Uni sera présenté tout en utilisant des données empiriques et des sources scientifiques. Il sera alors possible de déterminer quelle mission a obtenu le bilan le plus appréciable.

Le deuxième chapitre présente le cadre théorique de sécurité humaine qui sera utilisé dans le chapitre trois afin de construire la table de codage et comparer les missions canadiennes et britanniques. Ce chapitre est divisé en trois sections. D'abord, l'évolution de l'approche de la sécurité humaine sera présentée. De plus, ne pouvant être considérée comme une approche théorique unique et unifiée, la seconde section présente les différents critères conceptuels retenus afin de définir l'approche de sécurité humaine. Ainsi, notre propre définition de l'approche de

sécurité humaine autour des concepts de *protection* et *d'autonomisation* sera vulgarisée. C'est cette définition qui sera utilisée comme ligne directrice afin d'effectuer la comparaison dans le chapitre trois. Enfin, la dernière section présente la pertinence et les liens de l'approche de sécurité humaine avec les missions canadiennes et britanniques en Afghanistan.

Le troisième chapitre constitue donc l'essentiel de l'analyse comparative entre la mission canadienne et britannique et est divisé en cinq sections. D'abord, la première section donne une justification de l'utilisation de la méthode de l'analyse de contenu et de la technique du codage. Les différents rapports canadiens et britanniques choisis afin d'effectuer les analyses seront également présentés en détail. Ensuite, la deuxième section présente la construction de la table de codage inspirée de l'approche théorique de sécurité humaine présentée au chapitre deux. Par après, les codages respectifs des rapports des missions canadiennes et britanniques constituent les troisième et quatrième sections. Finalement, la cinquième section présente une comparaison des résultats. Il sera alors possible de déterminer quelle mission correspond statistiquement moins à l'approche de sécurité humaine, en l'occurrence la mission canadienne à Kandahar.

Le dernier chapitre consiste à vérifier en quoi les résultats observés au chapitre précédent peuvent également constituer une piste de réflexion intéressante pour de futures recherches afin de contribuer à la compréhension des échecs de la mission canadienne. Pour ce faire, ce quatrième chapitre est divisé en deux grandes sections proposant deux avenues intéressantes pour des recherches futures. La première propose que la mission canadienne pourrait avoir connu ces échecs importants dans ses projets de premier plan car ces derniers n'ont pas respecté les principes de sécurité humaine d'autonomisation et de consultation des besoins locaux. Puis la deuxième section explique que l'orientation militariste de la mission canadienne et son support aux États-Unis et à l'OTAN ont considérablement nui aux processus de sécurité humaine d'autonomisation et de consultation locale.

Finally, at the end of the memoir, a balance of the different steps will be carried out in order to present in what the latter has allowed to confirm our hypothesis. In addition, the main questionnaires emanating from this memoir will be presented alluding also to the need for future research.

Chapitre 1. Bilans de la mission canadienne et du Royaume-Uni

Afin de démontrer que le manque de respect de la part de la mission canadienne face à l'approche de sécurité humaine figure de manière importante comme piste de réflexions de l'échec de la mission, la première étape consiste à présenter en détail quels sont ces échecs. D'abord, le bilan de la mission canadienne à Kandahar sera présenté, suivi du bilan de la mission britannique dans la province Helmand. Il est important de noter que le bilan canadien sera étudié de façon plus exhaustive étant donné que l'accent du présent projet porte principalement sur la mission canadienne à Kandahar. Tout d'abord, une présentation de ce que l'on entend plus précisément par « échecs » dans le cadre d'une mission de contre-insurrection et de consolidation de la paix s'impose.

1.1 Échecs des missions de consolidation de la paix: comment mesurer?

Ce que l'on définit comme des « échecs » au sein d'une mission de consolidation de la paix constitue un important débat en relations internationales à savoir comment doit-on procéder afin d'évaluer les succès d'une telle mission (Ramsbotham et Woodhouse 2010, 423)? En effet, l'utilisation de différents critères afin d'évaluer les succès d'une certaine mission peut déboucher en une analyse positive des résultats de la part d'une recherche tandis qu'une autre recherche utilisant des critères différents pourrait l'évaluer de façon négative. Il est également à noter que plusieurs auteurs remettent en doute le bien fondé même des missions de consolidation de la paix. C'est notamment le cas de Mearsheimer qui corrobore que ces missions imposées par des forces étrangères sont illégitimes et «[...] likely to end in failure and humiliation » (Mearsheimer 1995, 19). Cette dynamique explique bien l'importance de devoir préciser comment ce mémoire compte définir et mesurer les succès et échecs de la mission canadienne à Kandahar.

D'emblée, deux critères importants semblent ressortir comme étant essentiels afin d'évaluer les succès d'une mission. D'abord, il s'agit d'évaluer la diminution des niveaux de violence suite à l'intervention de la mission. Ce critère est largement consensuel et également relativement facile à mesurer (Ramsbotham et Woodhouse 2010, 423). Le second critère cherche davantage à évaluer « [...] whether post-intervention 'free and fair' elections have been held and a legitimate government is in place » (Ramsbotham et Woodhouse 2010, 423). Bien que ce critère soit également assez consensuel, l'enjeu autour de ce dernier concerne la méthode de mesure afin de pouvoir juger de l'efficacité de l'implémentation d'un nouveau gouvernement légitime. En effet, davantage de critères plus précis sont nécessaires afin de pouvoir déterminer ce que l'on entend par un « gouvernement légitime ». À titre d'exemple, Roland Paris évoque notamment qu'une mission de consolidation de la paix ne peut simplement chercher à implanter la « magie » de la démocratie libérale et de l'économie de marché afin de garantir son succès: « This assumption is naive and false particularly in the case of war-shattered states » (Paris 1997, 54). Il suggère donc d'être plus sceptique face aux bienfaits des missions de consolidation de la paix et que l'évaluation de l'instauration d'un gouvernement légitime doit notamment chercher à mesurer si la transition démocratique se fait de façon graduelle, modérée et contrôlée (Paris 1997, 82-4).

Ainsi, plusieurs critères plus exhaustifs peuvent être utilisés afin de définir précisément comment il sera possible de mesurer les succès et échecs des missions canadienne et britannique en Afghanistan. Ces critères sont inspirés directement de la littérature à ce sujet en relations internationales notamment des travaux de Stephen J. Stedman et de Paris. D'abord, selon Stedman (2001, 16) l'analyse des succès d'une mission de contre-insurrection et de consolidation de la paix doit notamment évaluer dans quelle mesure les combattants ont été démobilisés et réintégrés au sein de la société. De plus, afin de s'assurer que la mission puisse apporter un gouvernement démocratique stable et légitime, un critère d'analyse important doit évaluer si la

mission a effectué des investissements substantiels afin de démilitariser le processus politique (Stedman 2001, 17). Ensuite, un critère essentiel consiste à évaluer dans quelle mesure les systèmes judiciaires et policiers ont été réformés. De surcroît, un facteur clé du succès consiste également à « [...] support local civil society organizations that can play key roles in sustaining peace after the implementers leave » (Stedman 2001, 19). Finalement, il s'avère également que l'évaluation des succès d'une mission de consolidation de la paix doit nécessairement s'attarder à l'aspect développemental de la mission notamment en cherchant à favoriser la croissance économique et améliorer les conditions de vie de la population en matière de logement, d'éducation et de soins de santé (Paris 1997, 86). En somme, il est possible de synthétiser ces différents éléments essentiels à l'évaluation des succès sous quatre grandes étiquettes: la nécessité de mesurer les niveaux de « sécurité », de « légitimité du gouvernement », de « réforme des systèmes de justice et de police » et de « développement économique et social ».

Dans le cadre de notre recherche, il s'avère que les objectifs que s'étaient fixés les missions canadienne et britannique correspondent largement aux différents critères que nous venons d'exposer. Ainsi, l'essentiel de l'analyse des succès des différentes missions consistera donc à évaluer dans quelles mesures ces dernières ont réalisé leurs propres objectifs qu'elles s'étaient fixés. Ainsi, il sera notamment évalué si le Canada et le Royaume-Uni ont réussi à renforcer la sécurité dans leur province, à renforcer leur capacité institutionnelle d'offrir des services essentiels, à mettre sur pied un gouvernement légitime et à favoriser la réconciliation et la réintégration des combattants (Canada 2008b, 1-2; United Kingdom. Cabinet Office 2014, 21-7). Afin de mener à bien cette analyse, des sources externes seront utilisées afin d'évaluer dans quelles mesures les missions ont accompli ces objectifs notamment grâce à des monographies, articles scientifiques, enquêtes journalistiques et rapports d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

1.2 Bilan de la mission canadienne à Kandahar.

Après plus d'une décennie d'intervention en Afghanistan, la mission canadienne dans la province de Kandahar présente de nombreux échecs et ceux-ci sont directement liés aux priorités identifiées par le Canada dans la cadre de cette mission. Cette section présentera d'abord les différents bilans de quatre projets de grande envergure du Canada. Comme mentionné plus haut, ces projets et priorités concordent également avec les étiquettes de mesure présentées plus haut. Ainsi, l'étiquette de « développement économique et social » sera mesurée avec le bilan du projet de construction d'écoles et de l'amélioration de l'éducation ainsi qu'avec le projet de remise en état du barrage de Dahla. Les critères de « sécurité » et de « réforme des systèmes de justice et de police » seront investigués grâce au bilan du projet de renforcement des Forces nationales de sécurité afghane. Finalement, l'étiquette de « légitimité du gouvernement » sera mesurée en présentant le bilan du projet de renforcement des institutions démocratiques afghanes.

1.2.1 Bilan déficitaire dans le projet de reconstruction d'écoles

Un des projets de premier plan du gouvernement canadien dans la province de Kandahar était la construction de 50 écoles ainsi que la formation d'enseignants. Il visait aussi le renforcement du ministère de l'éducation afghan (Canada 2008b, 11). Ce projet s'inscrivait au sein de la deuxième priorité du gouvernement canadien cherchant à « renforcer la capacité institutionnelle afghane d'offrir des services essentiels et de promouvoir la croissance économique et, du même coup, améliorer le niveau de confiance des Kandaharis en leur gouvernement »(Canada 2008b, 12). Toutefois, bien qu'au sein de son dernier rapport au Parlement, présenté au début de l'année 2012, le gouvernement canadien ait affirmé avoir accompli cette priorité notamment grâce à la construction de 52 écoles (Canada 2012, 16), nombreux sont ceux qui viennent nuancer ces chiffres.

En effet, étant donné l'aspect très récent de ce phénomène, dès 2011 des journalistes d'enquête ont commencé à soulever des questions face à l'héritage des travaux canadiens en Afghanistan. C'est notamment le cas de Stephanie Levitz de *La Presse canadienne* qui, dans le contexte de la fin de la mission de reconstruction à Kandahar, évoque plusieurs doutes face à l'efficacité des travaux de développement canadiens notamment en ce qui concerne le projet de construction des écoles. Elle affirme que le nombre d'étudiants présents dans les écoles financées par le Canada est largement exagéré et que « [...] whether those buildings will still be standing five years down the road is uncertain »(Levitz 2011, 3). En février 2014, Michèle Ouimet vient corroborer ces inquiétudes au sein d'une enquête de *La Presse* qui démontre que les écoles financées par le Canada tombent effectivement en ruines et que « [...] la réputation du Canada en prend pour son rhume »(Ouimet 2014, A2).

La communauté scientifique commence également à se pencher sur l'enjeu entourant le projet des écoles canadiennes. Sean Maloney (2013, 30) du Collège militaire royal du Canada affirme que de nombreuses écoles sont inoccupées et H. Christian Breede (2014, 492) note également que, malgré le projet de construction des écoles, l'analphabétisme reste très élevé (84%) à Kandahar et plus de la moitié des enfants de la province n'ont accès à aucun établissement d'enseignement. C'est dans cette même logique que Roland Paris (2014, 5) corrobore également ces inquiétudes affirmant qu'il est peu probable que ces écoles restent ouvertes une fois le retrait définitif des troupes canadiennes à l'été 2014. Enfin, en juin 2015, le *Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction* (SIGAR) aux États-Unis, John F. Sopko, a révélé dans une lettre adressée à la direction de USAID que suite à un entretien avec les ministres de l'Éducation et de l'Éducation supérieure afghans, il s'avère qu'il n'y a plus d'écoles en activité dans les régions non sécurisées du pays (Sopko 2015, 1). Sopko en vient à la conclusion que « [t]hese allegations suggest that U.S. and other donors [surtout le Canada] may have paid for

schools that students do not attend and for the salaries of teachers who do not teach » (Sopko 2015, 1). Bref, il est on ne peut plus évident que le bilan de la mission canadienne à Kandahar est un échec en ce qui a trait au projet de construction des écoles et d'amélioration de l'éducation afghane.

1.2.2 Remise en état du barrage de Dahla incertaine

Un second projet de premier plan de la mission canadienne à Kandahar était la remise en état du barrage Dahla et de son réseau d'irrigation afin de favoriser la création d'emplois et l'agriculture (Canada 2008b, 12). Ce projet s'inscrivait également au sein de la deuxième priorité du gouvernement canadien cherchant à « renforcer la capacité institutionnelle afghane d'offrir des services essentiels et de promouvoir la croissance économique [...] » (Canada 2008b, 12). Au terme du projet en 2012, près de 50 millions de dollars avaient été alloués à ce projet (Canada 2012, 18). Le Canada affirme que les objectifs du projet de remise en état du barrage et du réseau d'irrigation ont été réalisés à la fin de l'année 2011 et le dernier rapport de la mission affirme que « [...] le Canada aura laissé en héritage un barrage fonctionnel » (Canada 2012, 48). Or, encore une fois, il s'avère que de nombreux auteurs doutent de la viabilité de cet héritage.

D'abord, dès 2010, plusieurs auteurs mettent en doute la réalisation même de ces objectifs. Kenneth Holland identifie que le projet de réfection du barrage connaissait d'importants retards pour des raisons de sécurité, minant ainsi la réalisation du projet dans les temps alloués par la mission canadienne (Holland 2010, 284). En 2014, deux années après le retrait des troupes canadiennes de la province de Kandahar, Breede affirmait, contrairement à ce qu'évoquait le dernier rapport canadien, que 30% des terres à portée du barrage n'étaient toujours pas irriguées et que les travaux de réfection du barrage ne pourraient pas être complétés avant 2017 (Breede 2014, 492). Roland Paris corrobore également ces inquiétudes face à la réalisation des objectifs

de réfection du barrage étant donné que le Canada « [...] completed only part of the work required to rehabilitate the Dahla Dam system [...] » (Paris 2014). En novembre 2014, en plus de confirmer que les objectifs en terme de réfection du barrage n'ont pas été atteints, une enquête de La Presse Canadienne explique que sans financement annuel continu, les zones irriguées par le barrage allaient diminuer drastiquement (Levitz 2014, 1). Enfin, en décembre 2014, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a produit un rapport sur le projet de réfection du barrage de Dahla et il y est indiqué qu'il y a une baisse significative des zones irriguées par le barrage depuis 2012 (Canada. Foreign Affairs 2014). Bref, il est clair que le projet de remise en état du barrage de Dahla et de son système d'irrigation constitue un échec pour la mission de développement canadienne à Kandahar.

1.2.3 Armée et police très fragiles à Kandahar

La priorité 1 du Canada en Afghanistan dans la région de Kandahar consistait à « permettre aux Forces nationales de sécurité de l'Afghanistan au Kandahar de renforcer la sécurité et de promouvoir la loi et l'ordre » (Canada 2008b, 9). Les cibles afin d'accomplir cette priorité étaient essentiellement la formation de l'Armée nationale afghane (ANA) et la de Police nationale afghane (PNA). Au sein du dernier rapport de la mission canadienne, il est mentionné que les six différentes cibles en matière de formation, d'effectifs et de capacités de l'ANA et de la PNA ont été atteintes (Canada 2012, 42). Ici encore, plusieurs points sont à nuancer face à l'efficacité de la mission canadienne afin de former les Forces nationales de sécurité afghane ainsi que leur viabilité à long terme.

D'abord, plusieurs observateurs tels que Breede (2014, 491) ont démontré que les cibles identifiées comme étant atteintes au sein du dernier rapport canadien sont à prendre avec précautions. En effet, Breede explique que plusieurs rapports de l'ANA affirment qu'en réalité

seulement trois des six cibles n'ont été que partiellement atteintes et que l'armée ne peut ainsi accomplir qu'un faible pourcentage de ses opérations de sécurité dans la province de Kandahar (Breede 2014, 491). De plus, Breede note également que la majorité des Kandaharis ne se sent pas en sécurité dans leur province puisque cette cible n'a pas été atteinte au sein du dernier rapport canadien de 2012.

Ce constat est également corroboré par le rapport *Kandahar Province Survey Report* présenté par l'OTAN. Cet imposant rapport constitue une enquête menée auprès de 1994 répondants dans tous les districts de la province de Kandahar et il conclut que « security is viewed as a major problem in all districts surveyed [...] » (NATO/ISAF 2010, 8). Le rapport présente donc que les résidents de huit des dix districts de la province de Kandahar ne se sentent pas en sécurité dans leur propre district et qu'ils craignent également de se déplacer ailleurs dans la province (NATO/ISAF 2010, 15). De surcroît, le rapport étudie également les raisons qui expliquent cette insécurité auprès des répondants. Il y est démontré que la plus grande source d'insécurité pour les Kandaharis, lorsqu'il en vient à se déplacer sur les routes, sont les convois et points de contrôle de l'ANA et de la PNA (NATO/ISAF 2010, 16). En plus de considérer l'ANA et la PNA comme des sources d'insécurité, il s'avère que la majorité des répondants identifie même que les convois et points de contrôle talibans sont plus sécuritaires que ceux des forces de l'ordre formées par la mission canadienne. Dans la même perspective, le rapport présente également qu'une partie significative des répondants de la province de Kandahar (bien ce ne soit pas la majorité de ceux-ci) perçoit les talibans de façon favorable (NATO/ISAF 2010, 18). Ce constat est également corroboré au niveau du district de Kandahar City où la PNA et les talibans sont tous deux perçus de manière favorable (NATO/ISAF 2010, 19). Ainsi, le rapport identifie clairement qu'on ne peut considérer la formation de l'ANA et la PNA comme étant un succès

puisque au niveau de la province de Kandahar, seulement 30% des répondants perçoivent que l'ANA leur apporte de la sécurité et 24% en ce qui concerne la PNA. (Steele 2013, 315).

Ainsi, il est évident que la mission canadienne n'a pas su renforcer adéquatement les forces de sécurité à Kandahar qui, comme l'identifie Breede (2014, 491), ne pouvaient encore que partiellement mener à bien les opérations de sécurité demandée au sein de la province de Kandahar. De surcroît, ces constats identifiés en 2014 par Breede et en 2010 par le rapport de l'OTAN semblaient toujours d'actualité en 2015 puisque le ministère canadien des Affaires étrangères, Commerce et Développement identifiait alors que l'insécurité continuait toujours de perdurer dans plusieurs parties de la province de Kandahar suite au retrait des troupes canadiennes (Canada. Affaires étrangères 2015, 12).

1.2.4 Gouvernement afghan faible et illégitime

La cinquième priorité du Canada dans la province de Kandahar était de « contribuer à renforcer la capacité de l'Afghanistan à se gouverner de façon démocratique par la mise en place d'institutions publiques et de processus électoraux efficaces et responsables » (Canada 2008b, 9). Si l'on se fie au dernier rapport canadien de 2012, il est possible de constater que plusieurs progrès importants ont été accomplis notamment en ce qui concerne la réforme électorale, les pratiques démocratiques et la promotion de la participation des femmes (Canada 2012, 31-2). Toutefois, plusieurs échecs importants sont également à noter en ce qui a trait à la capacité institutionnelle du gouvernement afghan, ce qui vient grandement miner le bilan positif émis par la mission canadienne.

En 2008, dans les débuts de la mission canadienne à Kandahar, plusieurs auteurs scientifiques tels que John W. Warnock énonçaient d'emblée que la crise de légitimité du pouvoir politique entre l'État afghan et sa population était loin d'être réglée. En effet, l'auteur remet en

doute le rôle et l'impact de la mission canadienne dans l'établissement d'une démocratie en Afghanistan et à Kandahar en identifiant que le gouvernement du président Hamid Karzai – faible et hautement corrompu – a très peu de légitimité puisqu'il n'est pas une création du peuple afghan et est « [...]dominated by former warlords and commanders, many of whom should be brought before war-crimes tribunals » (Warnock 2008, 127). Ensuite en 2010, Kenneth Holland et Kimberley Marten ont respectivement démontré une dynamique semblable où un des plus grands défis de la mission canadienne à Kandahar était de faire face aux manques de capacités des institutions gouvernementales (Holland 2010, 287). Ce manque de capacités institutionnelles mine plusieurs services à la population notamment en ce qui a trait à l'offre d'enseignement dans les écoles (Holland 2010, 282). De plus, ce manque de capacité est également lourdement affecté par une corruption importante et un manque de légitimité (Marten 2010, 229). On observe cette corruption dans tous les niveaux du gouvernement à Kandahar notamment où plusieurs citoyens ont dû payer d'importants frais d'extra afin d'obtenir des papiers d'identité et où une majorité de la population affirme avoir dû utiliser des pots-de-vin afin de résoudre leur dossier à la cour de justice (NATO/ISAF 2010, 31). En 2013, Roland Paris corrobore également que, malgré les efforts déployés par le Canada dans la province de Kandahar, les résultats afin d'obtenir un État afghan légitime et efficace sont décevants en remarquant que « in the meantime, the Taliban were developing parallel institutions of informal governance as a mean of winning the support (or, at least, the obedience) of the local population » (Paris 2014).

Ces constats alarmants sont confirmés par le *Kandahar Province Survey Report* de l'OTAN où il est démontré que la corruption est considérée comme un problème généralisé dans la province de Kandahar et les répondants perçoivent également que le gouvernement de cette province gère très mal cet enjeu (NATO/ISAF 2010, 9, 37). Il en découle que les Kandaharis perdent confiance en leur gouvernement puisqu'étant donné que la corruption érode ce dernier,

nombreux sont les répondants qui affirment devoir trouver des solutions alternatives à leurs problèmes sans passer par les institutions gouvernementales de Kandahar (NATO/ISAF 2010, 9). Enfin, le constat le plus alarmant du rapport en terme de gouvernance est que près de 50% des répondants des différents districts de la province perçoivent le gouvernement de Kandahar de façon négative ce qui est très problématique aux yeux du rapport (NATO/ISAF 2010, 36).

Enfin, en 2014, Breede (2014, 491) démontre également que les talibans ont toujours une influence importante, surtout dans la province de Kandahar, et que le groupe est toujours perçu de façon favorable auprès de la population, minant ainsi la crédibilité du gouvernement afghan à Kandahar. Il est donc on ne peut plus évident qu'on ne peut dresser un bilan positif de la mission canadienne à Kandahar afin de renforcer les institutions démocratiques de la province.

1.2.5 Bilan partiel: bilan déficitaire de la mission canadienne à Kandahar

Suite à la présentation du bilan de la mission canadienne dans la province de Kandahar, force est de constater que ce bilan est essentiellement négatif. Quatre des projets de grande envergure du Canada sont aujourd'hui considérés comme des échecs: les écoles tombent en ruine, la viabilité du barrage de Dahla est compromise, les Forces nationales de sécurité afghane sont très fragiles et le gouvernement afghan est faible et illégitime. En somme, au sein d'un imposant rapport du Center for Strategic and International Studies, Anthony H. Cordesman présente un excellent portrait qui résume bien la situation de l'Afghanistan et de la province de Kandahar suite à l'intervention canadienne:

The more one looks at Afghanistan today, the more likely it seems that Transition will at best produce a weak and divided state and at worst a state that either continues its civil war or comes under Taliban and extremist control. More than a decade of Western intervention has not produced a strong and viable central government, an economy that can function without massive outside aid, or effective Afghan forces. (Cordesman 2013, ii)

1.3 Bilan de la mission britannique à Helmand

Depuis 2006, la mission britannique en Afghanistan dans la province de Helmand est, à plusieurs égards, tout à fait comparable à la mission canadienne à Kandahar. Ces deux missions relèvent de la FIAS et évoluent dans un environnement similaire avec des défis sécuritaires et opérationnels semblables. En effet, en 2007 les deux provinces voisines que sont Kandahar et Helmand étaient identifiées comme les régions les plus dangereuses de l'Afghanistan notamment à cause d'une augmentation de 20% de la violence due au retour en force des talibans dans le sud de pays (Ghufran 2008, 155). De plus, Kandahar et Helmand étaient considérées comme les deux provinces ayant le plus haut niveau d'activités des talibans puisqu'il s'agit des deux régions produisant près 80% de la culture d'opium du pays (Ghufran 2008, 159). Alex D. Barker corrobore également le fait que ces deux provinces font face à des enjeux sécuritaires semblables puisque Kandahar et Helmand sont les deux régions ayant subi le plus de victimes au pays notamment à cause des engins explosifs improvisés et de la forte présence talibane dans les deux régions (Barker 2011, 601, 5-8). Toutefois, bien que la mission britannique ait également connu des difficultés importantes notamment en ce qui a trait au projet de construction des écoles dont l'héritage reste incertain (Joshi 2015, 425), il s'avère que cette mission présente un bilan beaucoup plus positif que la mission canadienne. Cette section présentera d'abord en quoi consistaient les priorités de la mission britannique. Puis, différentes évaluations des succès de cette mission seront exposées.

1.3.1 Priorités du Royaume-Uni à Helmand

La mission britannique à Helmand était très large et englobait plusieurs aspects semblables à la mission canadienne et aux étiquettes de mesures identifiées plus haut qui visaient notamment à renforcer la sécurité de la province, à y assurer un développement politique et à

contribuer à la reconstruction et à différents projets de développement. Dans le domaine de la sécurité, la mission visait également à renforcer les Forces nationales de sécurité afghane notamment via l'entraînement et le mentorat de l'Armée et de la Police nationale afghane (Cabinet Office 2014, 11 et 25). En ce qui concerne le développement politique, la mission britannique dans la province avait pour objectif de développer les *District Community Council* afin de renforcer la gouvernance locale (Cabinet Office 2014, 22). Finalement en terme de reconstruction et de développement, la mission avait pour objectif d'améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, en plus de développer l'économie et les infrastructures tout en améliorant le système de justice (Cabinet Office 2014, 23-6). Face à ces différentes priorités, le bilan du rapport *The UK's Work in Afghanistan* présente que la mission britannique a connu des succès importants notamment car le projet des *District Community Council* « [...] has helped to build confidence in local government and is bolstering political stability » (Cabinet Office 2014, 22). Un bilan positif semblable est également mentionné en ce qui concerne le renforcement du système de justice puisque « today, access to formal justice in Helmand is greater than it has ever been » (Cabinet Office 2014, 24). Enfin, le même type de bilan positif est également présenté pour le renforcement de la PNA car « the police are now frontline in providing security directly to the population » (Cabinet Office 2014, 25).

1.3.2 Bilan appréciable de la mission britannique à Helmand

Contrairement au bilan largement déficitaire de la mission canadienne à Kandahar que la littérature spécialisée a présenté plus haut, il s'avère que les différentes critiques présentent un bilan beaucoup plus appréciable de la mission britannique à Helmand. Certes, bien que tout ne peut être pris de façon positive, particulièrement en ce qui a trait à la problématique liée à la pérennité des écoles de la région, plusieurs auteurs tels que Egnell (2011, 302) notent que dès le

printemps 2009 la « [...] Task Force Helmand came close to dealing effectively with the deteriorating situation in the province ».

Certains auteurs mentionnent également que plusieurs statistiques témoignent des progrès réalisés dans la province de Helmand notamment puisque près de 80% de la population vit aujourd'hui à moins de dix kilomètres d'un centre de soins de santé, plus de 30 000 filles vont à l'école et des centaines de kilomètres de routes ont été construites (Bunkal 2013, 13). De plus, Chaudhuri et Farrell (2011, 271) corroborent le fait que les Forces nationales de sécurité afghane ont connu des améliorations significatives dans la province notamment en ce qui concerne les capacités de la police (2011, 279) et il affirme que « [...] by mid-2010 it was clear that the tide had turned in Helmand. In most districts the trends looked encouraging in terms of improved governance, services and security » (2011, 280). Plus récemment en 2013, Stevens reconnaissait également que la formation de la police de la province de Helmand avait connu des succès importants puisque « [...]over the summer of 2012, southern Nad-e Ali [vaste région de Helmand] was quiet in a way that could barely have been imagined by those who cleared it from the insurgent control in 2010 – a clear testament to the success of a well implemented Local Police force » (Stevens 2013, 66). Au-delà de l'amélioration des Forces nationales de sécurité, d'autres auteurs ont noté des progrès importants du système de justice et de la gouvernance locale notamment grâce aux succès de l'initiative des District Community Council (Connor 2012, 210-1).

Conclusion

Afin de pouvoir démontrer notre hypothèse qui stipule que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine de façon significative au sein de sa mission à Kandahar, une

présentation des bilans de la mission canadienne et britannique était nécessaire. Ce premier chapitre a permis de présenter ces bilans et on constate donc que la mission britannique à Helmand a connu des succès plus appréciables que la mission canadienne à Kandahar. En effet, la mission canadienne a connu des échecs majeurs au sein de plusieurs projets de premier plan que sont la construction d'écoles, la réfection du barrage de Dahla, l'armée et la police ainsi que le gouvernement local de Kandahar. Bien que certains aspects restent à nuancer en ce qui a trait à la mission du Royaume-Uni puisque celle-ci a également connu des échecs notables, il s'avère que cette intervention à Helmand a connu des succès substantiels plus importants notamment au niveau de la sécurité, des services essentiels et de la gouvernance locale. Ces bilans rendent encore plus évidente la nécessité de comparer ces deux missions afin de comprendre pourquoi ces bilans divergent. On peut aussi se demander si cette différence de bilan pourrait correspondre à une différence de respect face à l'approche de sécurité humaine de la part de chacune des missions? Pour ce faire, le prochain chapitre présente l'approche théorique de sécurité humaine qui sera utilisée afin d'effectuer la comparaison entre les deux missions.

Chapitre 2. Approche théorique: la sécurité humaine

Le bilan déficitaire important de la mission canadienne en Afghanistan est maintenant connu. Afin de répondre à notre question de recherche qui tente d'élucider dans quelle mesure le Canada a respecté l'approche de sécurité humaine au sein de sa mission à Kandahar, il est important de présenter cette approche théorique. D'abord cette section présentera l'évolution de cette approche puisque la sécurité humaine ne constituant pas une école paradigmatique précise et unifiée, des éclaircissements face à son développement dans le domaine de la sécurité internationale et ainsi que ses liens importants avec le domaine du développement international sont de mises. Ensuite, les critères conceptuels de la sécurité humaine retenus pour répondre à la question de recherche seront présentés. Nous étalerons également différentes définitions déjà existantes au sein de la littérature scientifique. Leurs forces ainsi que leurs limites seront présentées afin de justifier l'importance de construire une nouvelle définition de la sécurité humaine. Notre propre définition de la sécurité humaine sera ensuite formulée ainsi que ses mécanismes et son opérationnalisation. Enfin, la pertinence et les liens de l'approche de sécurité humaine avec les missions canadiennes et britanniques en Afghanistan seront présentés.

2.1 Évolution de l'approche de sécurité humaine

D'abord, il est nécessaire de comprendre l'évolution de l'approche de sécurité humaine afin de pouvoir situer son utilité, sa pertinence et ses critères conceptuels dans le cadre de ce mémoire. Le concept de sécurité humaine a donc été avancé par l'École de Copenhague des relations internationales (Battistella 2009, 530), plus précisément au début des années 1990. C'est Barry Buzan, une des figures centrales de cette École, qui avança le concept de sécurité humaine au sein de son ouvrage *People, States and Fear* (Buzan 1991). Les travaux de Buzan ont eu un écho important au sein des études et des praticiens de la sécurité internationale et ils ont

progressivement été liés au discours dominant du développement international. La ligne directrice de l'œuvre de Buzan stipule que dans la période post guerre froide, « the individual citizen faces many threats which emanate either directly or indirectly from the state » (Buzan 1991, 44). Ainsi, selon la sécurité humaine, les études de sécurité internationale ne doivent pas exclusivement se concentrer sur les enjeux et concepts de sécurité nationale, mais également sur la sécurité des individus, des groupes et des communautés.⁴

Afin de comprendre le développement de cette approche, les praticiens du développement et de la sécurité internationale tels que les organisations internationales, les ONG et les États se sont approprié peu à peu les principes de sécurité humaine. Ainsi, en 1994, le concept de sécurité humaine prend de plus en plus d'importance et est directement intégré au sein du rapport du PNUD sur le développement humain (PNUD 1994). Khong et MacFarlane (2006, 162) notent que ce rapport « [...] emphasize that human well-being and the capacity of communities and individuals to protect their economic welfare are key considerations in the broader account of human security ». Dans les mêmes années, plusieurs pays comme le Canada et la Norvège décident d'adopter les principes de sécurité humaine au sein de leur doctrine de politique étrangère (Paris 2001, 90). En effet, le Canada constitue un exemple probant de défenseur des principes de sécurité humaine étant donné qu'en 1997, le ministre canadien des Affaires étrangères Lloyd Axworthy a présenté un important plaidoyer défendant le besoin d'intégrer davantage les besoins de sécurité humaine au sein de la politique étrangère canadienne (Axworthy 1997).

Pendant ce temps dans le domaine académique, le concept de sécurité humaine ont également eu un impact important. C'est notamment le cas de John G. Cockell qui a cherché à

⁴ Les différents éléments conceptuels centraux de l'approche de sécurité humaine seront présentés de façon exhaustive à la section 2.2

appliquer ces concepts aux opérations de consolidation de la paix (Cockell 2000, 21). King et Murray (2002, 585-6) ont également exploré le concept de sécurité humaine en proposant des variables précises et rigoureuses afin de définir précisément ce concept et lui donner une plus grande utilité en termes de recherche. On peut également noter les travaux de Jan Gruiters (2008) qui cherchent à préciser les liens qui existent entre sécurité humaine et développement.

Ensuite, en 2003 les Nations Unies présentent un rapport phare intitulé *Human Security Now*. Ce rapport, constituant un virage important au sein du paradigme dominant du développement international onusien, s'est approprié le concept de sécurité humaine et affirme qu'au 21^{ème} siècle, l'État « [...] often fails to fulfil its security obligations - and at times has even become a source of threat to its own people » (ONU 2003, 2). De surcroît, la commission a également fait appel à ce que les différentes instances impliquées dans l'aide et le développement international intègrent davantage l'approche de sécurité humaine au sein de leurs politiques. Elle affirmait qu'un changement devait avoir lieu et que « [the] attention must now shift from the security of the state to the security of the people - to human security » (ONU 2003, 2).

Ainsi, avec cette emphase sur l'individu plus que sur l'État comme objet de référence pour la sécurité, on observe à travers l'évolution de l'approche de sécurité humaine que cette dernière devient de plus en plus liée aux questions et aux enjeux de développement international. En effet, nous verrons dans la prochaine section que certains éléments de définition constitutifs de la sécurité humaine sont intrinsèquement liés au développement. Ainsi, la théorie de sécurité humaine constitue une forme de rejet de la théorie de développement de la modernisation « top-down » de Rostow (1959, 5) qui voit notamment le renforcement d'un gouvernement national et des institutions étatiques comme essentiel afin d'encourager le développement et « [...] for build-up of social overhead capital [...], for an appropriate trade policy [...] », etc. La théorie de sécurité humaine correspond davantage aux théories de développement critiques des institutions telles que

présentées par Przeworski (2004, 166). Ce dernier explique qu'il est faux de penser que les institutions occidentales peuvent produire les mêmes bénéfices pour tous les pays: « install independent judiciary, establish clear property rights, create independent central banks, and manna will fall from heaven ». De surcroît, cette critique est également corroborée par Sangmpam (2007, 207) qui identifie qu'il est problématique de chercher à imposer et renforcer des institutions au sein des pays en développement, car les institutions doivent être « [...] caused by society-rooted politics ».

En somme, ce bref historique de l'évolution de la sécurité humaine démontre que celle-ci est une approche on ne peut plus importante dans les domaines du développement et de la sécurité internationale. Toutefois, étant donné la diversité des acteurs impliqués dans son développement et ses diverses applications, il est évident que la sécurité humaine ne peut être considérée comme une approche théorique unique et unifiée. Plusieurs auteurs se contredisent face à la définition de cette dernière, à son utilité et ainsi qu'à son applicabilité. La prochaine section présente ainsi les différents éléments précis qui sont retenus afin de répondre à notre question de recherche.

2.2 Critères conceptuels

D'emblée, il est important de mentionner qu'il n'existe pas de définition et de critères conceptuels de sécurité humaine faisant l'unanimité au sein des chercheurs et experts. Ainsi, au lieu de se fier à un cadre théorique strict et précis, les différents auteurs utilisant l'approche de sécurité humaine s'inspirent de travaux importants et créent, en quelque sorte, leurs propres définitions et application de la sécurité humaine qui peuvent grandement varier les une des

autres.⁵ C'est notamment pour cette raison qu'on ne peut vraisemblablement parler d'une *théorie* de la sécurité humaine au même titre que la théorie néoréaliste ou néomarxiste des relations internationales. On parle davantage d'une *approche*. Le travail du présent mémoire s'engage dans cette même dynamique. Les différents critères conceptuels centraux de la sécurité humaine ont été choisis suite à une revue de la littérature des ouvrages majeurs traitant de ce sujet. D'abord, trois critères conceptuels centraux de la sécurité humaine seront présentés soient la sécurisation des individus, le paradoxe du rôle de l'État et l'autonomisation des individus. Ensuite, différentes définitions de la sécurité humaine déjà existantes seront présentées afin de démontrer leur utilité et limites ainsi que la nécessité de bâtir notre propre définition. Enfin, notre propre définition de la sécurité humaine sera présentée comme outil principal afin de répondre à notre question de recherche et démontrer notre hypothèse soit que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine de façon significative au sein de sa mission à Kandahar.

2.2.1 La sécurisation des individus

Le premier critère conceptuel retenu est la sécurisation des individus. Comme mentionné plus haut, une des lignes directrices principales de l'approche de sécurité humaine est issue des travaux de Buzan qui stipulent que l'État doit être considéré comme une source de menace potentielle pour ses citoyens (Buzan 1991, 44). En effet, il démontre que l'État peut constituer une menace au sein de quatre différents secteurs qui lui sont propres: la législation étatique et son application, l'administration et l'action politique de l'État contre ses citoyens, les luttes politiques pour le contrôle de l'État et les politiques extérieures de l'État (Buzan 1991, 44). De cette façon, l'individu est le principal objet qui doit être sécurisé et constitue également le principal point d'analyse. Buzan explique donc que pour comprendre les enjeux de sécurité internationale, il faut

⁵ La section 2.2.3 présente plus précisément différentes définitions de la sécurité humaine.

rejeter l'axiome selon lequel l'intérêt national n'est que le prolongement des intérêts des individus (Buzan 1991, 35). Les individus, les groupes et les communautés constituent donc des objets de sécurité distincts de l'État. Plus de dix années après la publication de *People, State and Fear*, le rapport *Human Security Now* de l'ONU, mentionné plus haut, corrobore exactement cette dynamique selon laquelle l'État, pour de multiples raisons, peut devenir à certains égards une source de menace pour sa propre population (ONU 2003, 2). Ainsi, plusieurs auteurs mentionnent que le concept de sécurité humaine constitue un virage important au sein des approches dominantes de sécurité internationale puisque l'objet principal à sécuriser est maintenant l'humain et non l'État westphalien (David 2000, 47; Battistella 2009, 536).

De ce constat découle le fait que les menaces potentielles pour les individus sont donc plus diverses que les menaces contre l'État (ONU 2003, 4). Le rapport *Human Security Now* effectue un bon résumé de ces différentes menaces possibles pour les individus. Celles-ci vont donc au-delà des menaces à la sécurité de l'État provenant principalement d'attaques militaires externes menaçant les frontières, les institutions, la population et même les valeurs de l'État (ONU 2003, 4). Ainsi, en plus du fait qu'aujourd'hui les conflits intraétatiques ont supplanté les guerres interétatiques comme sources de menaces majeures à la paix et à la sécurité internationale (ONU 2003, 5), la sécurisation des individus inclut également de les protéger notamment face aux menaces suivantes: l'atteinte aux droits humains et humanitaires, les dangers lors de déplacement de population en situation de conflit, l'extrême pauvreté économique, le manque d'accès à des soins de santé et le manque d'éducation (ONU 2003, 33, 52, 73, 95, 114).

2.2.2 *Le paradoxe du rôle de l'État*

Le deuxième critère conceptuel retenu est le paradoxe du rôle de l'État. Bien que l'objet principal d'analyse pour l'approche de sécurité humaine soit l'humain, il ne faut pas se méprendre

sur le rôle important de l'État comme acteur essentiel de la sécurité des individus. Bien qu'il soit clair que l'État puisse constituer une menace pour sa population, cela ne signifie point que ce dernier soit essentiellement mauvais pour la sécurité des individus. Au contraire, Buzan voit davantage une relation symbiotique entre la sécurité de l'État et des individus: « if the security of individuals is irreversibly connected to the state [...] so is their insecurity » (Buzan 1991, 39). Toutefois, les dangers émanant de l'État surviennent lorsque ce dernier se déconnecte de la réalité des individus. En effet, au-delà d'être un organisme avec des bases physiques concrètes (institutions, services, armés, etc.), l'État reste essentiellement une entité sociopolitique émanant des individus et une idée qu'entretient la population (Buzan 1991, 63). Afin d'assurer la sécurité de sa population, l'État comme un tout peut difficilement mener à bien cette tâche de sécurisation s'il n'est pas considéré comme étant légitime auprès de sa population et si l'idée de l'État n'est pas solidement ancrée au sein de celle-ci (Buzan 1991, 63, 6). De ces facteurs découle le fait que les États dits fragiles, faibles ou peu légitimes ne peuvent répondre aux besoins de sécurité humaine de leur population. Ainsi, sans être précisément un paradoxe, la sécurité humaine est marquée par une dualité importante où elle dépend de l'État, mais peut également être menacée par ce dernier.

2.2.3 L'autonomisation des individus

Le troisième critère conceptuel constitutif de la sécurité humaine est l'autonomisation des individus. Ce principe a été popularisé notamment par Amartya Sen et ses recherches sur les « capability approach » et constitue une des lignes directrices du rapport *Human Security Now*. On peut comprendre ce critère d'autonomisation des individus à la fois au niveau conceptuel et en tant qu'élément causal. D'abord, au niveau conceptuel, Sen explique que la sécurité des individus ne se définit pas uniquement en termes sécuritaires à proprement parler, mais également en termes d'autonomie et de capacité (Sen 2003, 4). Il démontre que l'humain est un « doing being »

et l'évaluation du bien-être et de la protection des individus est intrinsèquement liée à leur « capability to function » et non seulement à leur seul niveau de protection (Sen 2003, 4). L'autonomisation est donc intrinsèquement liée à la sécurité puisqu'elle constitue un aspect fondamental de la sécurité des individus.

Ensuite, au niveau davantage causal, on remarque que l'autonomisation est un processus qui permet aux individus d'identifier les causes et les menaces à leur propre sécurité et ainsi de pouvoir agir face à ces situations et améliorer leur niveau de sécurité. En effet, Ogata et Cels (2003, 274) expliquent que l'autonomisation est essentielle à la sécurité car cette dernière « [...] help[s] prevent and mitigate the impact of insecurities [...] ». Les individus sont donc plus à même de pouvoir faire des choix et établir des infrastructures propres à leurs besoins en termes de sécurité si ces derniers sont autonomisés. Tadjbakhsh et Chenoy (2007, 138) corroborent cet aspect causal de l'autonomisation en expliquant que l'approche de sécurité humaine ne considère pas les individus comme de simples « récipiendaires » de sécurité, mais comme des « [...] active subjects who can contribute directly to identifying and implementing solutions to the dilemma of insecurity ». L'autonomisation, qui est donc la capacité des individus à se développer et se définir eux-mêmes, est une caractéristique propre de l'homme et au cœur de l'approche sécurité humaine. Se renforçant mutuellement avec le processus de protection (Tadjbakhsh et Chenoy 2007, 168), l'autonomisation constitue donc un processus essentiel afin de prévenir l'insécurité (Ogata et Cels 2003, 274).

Ainsi, au-delà de la nécessité de sécuriser les individus face aux différentes menaces évoquées à la section 2.2.1, l'approche de sécurité humaine est également sensible à la capacité des individus de se développer eux-mêmes (ONU 2003, 4). Cette dynamique considère donc que dans les situations post-conflits et de reconstruction de la paix, donner la capacité aux individus de rebâtir eux-mêmes leur propre communauté doit être au centre de l'approche afin de faire face

aux problèmes sécuritaires (ONU 2003, 6). Cette approche est également corroborée par Evans (2004, 35-6) qui explique que le « institutionnal monocropping » apporte peu de solutions lors des différentes interventions et que ces dernières doivent davantage viser à favoriser des institutions politiques participatives. De surcroît, ce processus participatif qu'est l'autonomisation doit chercher à engager les individus dans toutes les étapes de réalisation des différents projets « [...] from identification to decision-making » (Cornwall 2008, 276). Non seulement l'autonomisation permet aux personnes de développer leur potentiel en tant qu'individu et en tant que communauté, mais cela permet également de respecter et de renforcer la dignité des individus et des populations (ONU 2003, 11; Thomas 1999, 3). Ce processus d'autonomisation des individus implique donc que les opérations de sécurité humaine doivent porter une attention particulière à la sensibilité aux besoins locaux des populations auxquelles elles viennent en aide (Gasper et Truong 2005, 377). David Chandler corrobore également cette dynamique où « [...] the discourse of human security, empowerment and resilience insists that the emphasis must be on a 'bottom-up' understanding of security » (Chandler 2012, 223). Ainsi, en plus d'être un processus qui doit essentiellement être réalisé sur le long terme (Williams 2004, 572), l'autonomisation des individus s'opère dans diverses facettes du développement telles que l'autonomisation politique (via la construction d'institutions politiques propres aux besoins locaux), l'autonomisation sociale (par exemple en aidant les communautés à assurer elles-mêmes leurs besoins en matière de santé) et l'autonomisation économique via des projets de développement identifiés par les communautés (ONU 2003, 58, 102).

2.2.4 Limites des définitions existantes: quelle opérationnalisation retenir?

Maintenant que ces trois critères conceptuels sont établis soit l'importance de la sécurisation des individus, le paradoxe du rôle de l'État et l'autonomisation des individus, il

s'avère que plusieurs définitions importantes de la sécurité humaine ont déjà été formulées par des experts et scientifiques selon ces critères. Toutefois, ces définitions sont critiquées pour le flou entourant leur opérationnalisation ainsi que leur utilité scientifique. Ainsi, ces différentes définitions et leurs limites seront présentées afin de démontrer pourquoi il est nécessaire de bâtir notre propre définition précise et applicable de la sécurité humaine afin de répondre à notre question de recherche et démontrer notre hypothèse.

En premier lieu, le rapport mondial sur le développement humain du PNUD en 1994 avait proposé une définition exhaustive et détaillée de la sécurité humaine. De nombreux éléments ont été inclus au sein de cette définition tels que la sécurité économique, alimentaire, de santé, environnementale, personnelle, communautaire et politique (PNUD 1994, 26). Cette définition a longtemps été une des plus citées et utilisées par les experts (Paris 2001, 90). Toutefois, plusieurs auteurs tels que Roland Paris (2001, 91) considèrent, avec raison, que ces critères constituent essentiellement une « liste d'épicerie » assez vague, mal adaptée et peu applicable lorsqu'il est question d'intégrer ces critères à de réelles politiques ou utiliser ces derniers dans le cadre de recherches scientifiques.

Ensuite, certains scientifiques tels que Jorge Nef ont cherché à préciser la définition du PNUD en divisant les différents éléments en quatre grandes catégories : la sécurité physique et personnelle, la sécurité environnementale, la sécurité économique, la sécurité sociale et la sécurité culturelle (Nef 1999, 25). Toutefois, ces différentes catégories restent toujours « opaques » (Paris 2001, 91) et se prêtent difficilement à des mesures et observations concrètes. Il en va de même pour Caroline Thomas (1999, 3) qui a cherché à préciser le concept de sécurité humaine en le définissant comme la provision des besoins matériels essentiels et la réalisation de la dignité humaine. Encore une fois, l'application de ce que l'on entend par « dignité humaine » est incertaine. Ainsi, il réside un flou certain sur la définition précise de sécurité humaine à

retenir de même que sur son utilisation appropriée afin de rendre cette approche opérationnalisable dans la mesure où les critères d'analyse choisis doivent davantage correspondre au concept de sécurité humaine et pouvoir être applicables de façon concrète. C'est pour ces raisons que la construction d'une nouvelle définition est nécessaire dans le cadre de notre mémoire et est présentée dans la prochaine section.

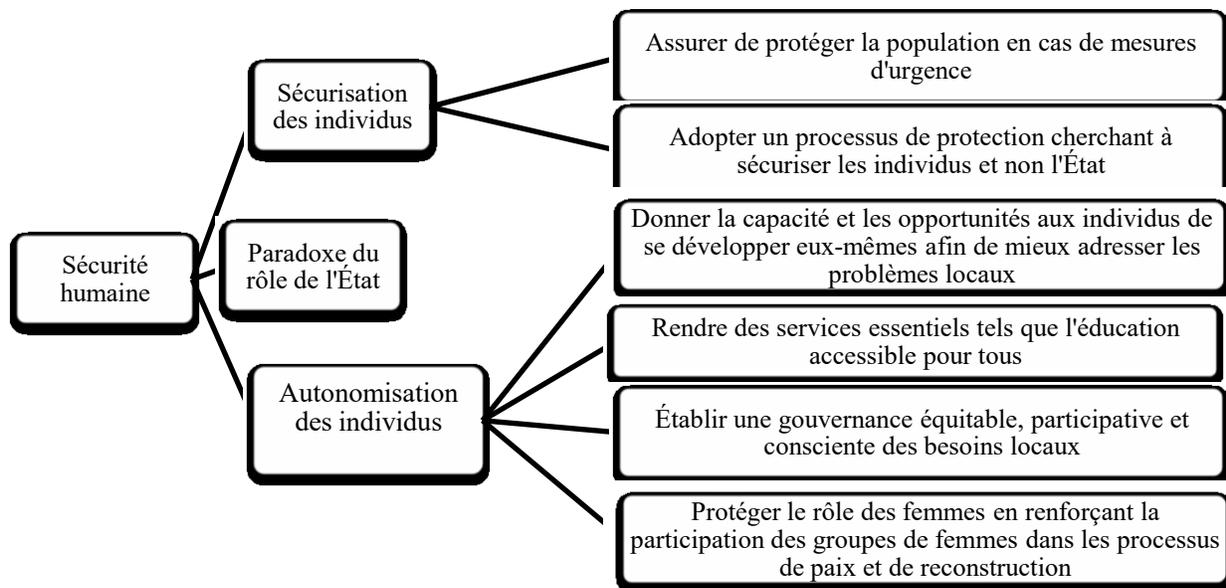
2.2.5 Définition et mécanismes: protection et autonomisation

Le flou entourant l'opérationnalisation des différentes définitions de sécurité humaine ainsi que leur application concrète entre les critères expliquent pourquoi il est nécessaire de créer notre propre définition afin de répondre à notre question de recherche. En effet, il est essentiel de pouvoir identifier des mécanismes précis liés aux principes de sécurité humaine qui pourront être utilisés dans la prochaine étape de l'analyse qui consiste à effectuer une analyse de contenu à l'aide de la technique du codage. En fait, deux principes centraux seront utilisés afin de définir la sécurité humaine de façon plus applicable et il s'agit des principes de *protection* et *d'autonomisation*. La définition de sécurité humaine que nous proposons est donc une construction unique, adaptée à la méthodologie du présent mémoire et inspirée de différentes sources en particulier du rapport *Human Security Now*. Ainsi, la définition proposée dans le cadre du mémoire est la suivante: **une mission de consolidation de la paix respecte l'approche de sécurité humaine si elle applique les principes de protection et d'autonomisation des individus tout en consultant les besoins locaux à ces égards**. Il est important de noter que cette définition est également intrinsèquement liée au processus de consultation des besoins locaux. En effet, ces deux principes de protection et d'autonomisation sont tous essentiellement dépendants et liés à la situation locale dans laquelle les missions de sécurité humaine opèrent. Comme il a été mentionné plus haut, l'approche de sécurité humaine, et particulièrement le principe

d'autonomisation, doivent chercher à engager les individus locaux dans toutes les étapes de réalisation des différents projets, et ce, dès l'étape de l'identification des problèmes (Cornwall 2008, 276). Ces principes impliquent donc que les opérations de sécurité humaine doivent être sensibles aux besoins locaux des populations auxquelles elles viennent en aide (Gasper et Truong 2005, 377). Ainsi, chaque solution proposée est adaptée et unique à la situation dans laquelle les missions évoluent.

Maintenant, afin de pouvoir opérationnaliser notre définition de façon concrète, des mécanismes précis doivent être identifiés afin de pouvoir rendre applicables les principes d'autonomisation et de protection. Deux mécanismes sont formulés en ce qui a trait au principe de protection et quatre mécanismes pour le principe d'autonomisation. Il est à noter qu'il n'y a pas de mécanisme précis formulé pour le critère conceptuel du paradoxe du rôle de l'État étant donné que ce critère est essentiellement présent au sein des principes de protection et d'autonomisation. Voici donc un graphique résumant notre définition de la sécurité humaine et ses mécanismes:

Graphique 1. Sécurité humaine: définition et mécanismes



D'abord, en ce qui a trait au principe de *protection* des individus, deux mécanismes importants sont à retenir (ONU 2003, 10). En premier lieu, la mission de consolidation de la paix doit s'assurer de protéger la population en cas de mesures d'urgence. Il s'agit principalement en cas de crises humanitaires où l'action humanitaire de la mission de consolidation de la paix doit rencontrer les besoins essentiels de la population en consultant les communautés face à leurs besoins locaux (ONU 2003, 26; Gasper et Truong 2005, 377). En deuxième lieu, le second mécanisme de protection est qu'une mission respectant l'approche de sécurité humaine doit adopter un processus de protection cherchant à sécuriser les individus et non l'État (Gruiters 2008, 55) notamment via la sécurisation des communautés (Gasper et Truong 2005, 377). Un tel mécanisme doit ainsi chercher à protéger les individus, surtout les plus vulnérables, face aux différents dangers en consultant les communautés sur leurs besoins en termes de sécurité (Gasper et Truong 2005, 377). De surcroît, ce mécanisme accorde également une grande importance à la protection des droits des individus grâce à une police et un système judiciaire émanant des communautés (ONU 2003, 11, 134).

Ensuite, en ce qui a trait au principe *d'autonomisation* des individus, quatre mécanismes importants sont à prendre en compte. Premièrement, une mission de sécurité humaine doit donner la capacité et les opportunités aux individus de se développer eux-mêmes afin de mieux adresser les problèmes locaux. Ce processus se fait notamment grâce à la promotion d'investissements économiques (Axworthy 1997, 184) et de services sociaux afin de répondre aux besoins de développement identifiés par les communautés (ONU 2003, 138; Gruiters 2008, 62-3) à travers un dialogue social (ONU 2003, 138). Le second mécanisme de l'autonomisation est que l'intervention doit pouvoir rendre des services essentiels tels que l'éducation accessible pour tous, mais ces institutions doivent être formulées et implantées avec la collaboration des individus, des communautés et du leadership local. Plus précisément en terme d'éducation, la mission doit donc

chercher à autonomiser et appuyer les parents, les communautés et les mouvements sociaux afin d'améliorer la condition des écoles et de l'éducation (ONU 2003, 125). Par services essentiels, il est également question des services de santé et la mission de consolidation de la paix doit chercher à autonomiser les communautés et la population afin d'améliorer les conditions des services de soins de santé selon les besoins locaux identifiés par les communautés (ONU 2003, 102). Le troisième mécanisme de l'autonomisation consiste à établir une gouvernance équitable, participative et consciente des besoins locaux. Pour ce faire, la mission doit mettre l'accent sur le leadership local en encourageant la discussion publique (ONU 2003, 11) afin de favoriser la participation locale active dans le processus de prises de décisions gouvernementales (ONU 2003, 68). De plus, la mission doit s'assurer que les institutions démocratiques soient élaborées et construites en concert avec les communautés (Thomas 2001, 161) et la population locale selon leurs propres besoins (Gruiters 2008, 62). Toujours au sein du troisième mécanisme de la gouvernance équitable, la mission doit également établir un système légal incluant les normes, principes et pratiques déjà établis au sein de la population locale. En effet, cette participation est essentielle dans le processus d'élaboration de ce système afin que l'État de droit émane des communautés (ONU 2003, 68). Enfin, le quatrième et dernier mécanisme de l'autonomisation est le fait que la mission de consolidation de la paix doit protéger le rôle des femmes en renforçant la participation des groupes de femmes dans les processus de paix et de reconstruction (ONU 2003, 26).

Cette nouvelle définition exhaustive de la sécurité humaine sous les principes de protection et d'autonomisation est beaucoup plus opérationnalisable dans le cadre de notre mémoire que les définitions suggérées au sein de la littérature scientifique. En effet, grâce aux différents mécanismes précis et concrets de protection et d'autonomisation évoqués plus haut, notre définition est plus pragmatique et constitue un outil d'analyse essentiel afin de mesurer le

respect de l'approche de sécurité humaine de la part d'une mission de consolidation de la paix. Ainsi, cette définition constituera les fondations de la table de codage qui sera construite à la section 3.2. À présent que la définition précise de sécurité humaine qui sera utilisée pour le présent mémoire est connue, la pertinence et les liens de cette approche avec les missions canadiennes et britanniques en Afghanistan doivent être présentés afin de justifier son utilisation dans ces contextes précis.

2.3. Liens de l'approche de sécurité humaine avec les missions canadiennes et britanniques

Il est en effet important de préciser que les missions canadiennes et britanniques possèdent déjà des liens importants avec l'approche de sécurité humaine ce qui rend cet outil encore plus utile pour notre analyse. De façon plus générale, plusieurs auteurs mentionnent que l'approche de sécurité humaine est intimement liée aux missions de consolidation de la paix même si ces dernières n'affirment pas explicitement respecter les principes de cette approche. C'est notamment le cas de John Cockell (2000, 21) qui explique que ce type de mission est inéluctablement lié à la recherche d'une amélioration des conditions de sécurité humaine notamment puisqu'elles cherchent à comprendre les racines sociales des différents conflits et à mobiliser les populations locales dans le processus de reconstruction.

Or, au-delà de l'affirmation générale voulant que les missions de consolidation de la paix soient *de facto* plus sensibles aux besoins de sécurité humaine, il s'avère que dans les cas qui nous intéressent, les missions canadiennes et britanniques en Afghanistan énoncent à plusieurs égards chercher à respecter les principes de sécurité humaine au sein de leur mission respective. D'abord, en ce qui a trait à la mission canadienne, dès les débuts de cette dernière, nous pouvons constater que la politique étrangère canadienne affirme, à la fois de façon explicite et implicite, respecter l'approche de sécurité humaine au sein de ses interventions (Jockel et Sokolsky 2001). Jean-

Christophe Boucher (2009, 727) corrobore également ce fait en démontrant que le gouvernement canadien a employé un discours de sécurité humaine afin de justifier la mission canadienne à Kandahar en expliquant que l'intervention est importante pour la sécurité et le bien-être des Kandaharis.

Une dynamique semblable est également observée au sein de la mission britannique en Afghanistan dans la province d'Helmand. En effet, Farrell et Gordon (2009, 679) identifient que la mission britannique « [...] has been heavily influenced in its understanding of the complexity of conflict by the “human security” agenda. This shaped both its understanding of conflict causality and its appetite for harnessing the capacity of other actors to address root causes ». De surcroît, Robert Egnell (2011, 307) corrobore cette dynamique de la mission britannique qui a accordé une importance certaine à instaurer des projets de développement davantage centrés sur la population selon un processus « bottom-up ».

Ainsi, le fait que les missions canadiennes et britanniques aient affirmé respecter les principes de sécurité humaine au sein de leur intervention rend l'utilisation de l'approche de sécurité humaine encore plus pertinente afin de démontrer notre hypothèse. En effet, une telle investigation est pertinente dans la mesure où il sera également possible de déterminer s'il y a eu une forme d'hypocrisie de la part du gouvernement canadien à savoir que la mission canadienne à Kandahar n'a en réalité pas respecté l'approche de sécurité humaine malgré le fait que le Canada ait affirmé l'avoir respecté.

Conclusion

Ce chapitre a d'abord permis de présenter l'évolution de l'approche de sécurité humaine dans les domaines de la sécurité et du développement international et nous constatons que cette approche ne peut être considérée comme une théorie paradigmatique précise et unifiée. De plus,

ce chapitre a également précisé les critères conceptuels de la sécurité humaine qui sont retenus afin de répondre à notre question de recherche que sont la sécurisation des individus, le paradoxe du rôle de l'État et l'autonomisation des individus. De surcroît, ce chapitre a également démontré que différentes définitions de l'approche de sécurité humaine existent et que ces définitions font face à un manque important d'opérationnalisation. Ainsi, pour toutes ces raisons, ce chapitre présente également la construction de notre propre définition de la sécurité humaine beaucoup plus applicable et issue des critères conceptuels mentionnés plus haut autour des principes de protection et d'autonomisation: **une mission de consolidation de la paix respecte l'approche de sécurité humaine si elle applique les principes de protection et d'autonomisation des individus tout en consultant les besoins locaux à ces égards.** La dernière section de ce chapitre a présenté en quoi les missions canadienne à Kandahar et britannique à Helmand en Afghanistan possèdent déjà des liens importants avec l'approche de sécurité humaine ce qui rend cet outil encore plus utile pour notre analyse.

Enfin, maintenant que nous avons tous les outils théoriques afin de démontrer notre hypothèse, la prochaine étape consiste à construire la table de codage de sécurité humaine pour ensuite vérifier la correspondance statistique entre les différentes missions et l'approche de sécurité humaine.

3. Analyse de contenu

Le bilan déficitaire de la mission canadienne en Afghanistan ainsi que l'approche théorique qui sera utilisée sont maintenant connus. Afin de répondre à notre question de recherche qui vise à élucider dans quelle mesure le Canada a respecté l'approche de sécurité humaine au sein de sa mission à Kandahar, l'hypothèse formulée propose que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine de façon significative au sein de sa mission à Kandahar. Pour vérifier cette hypothèse, la méthode de l'analyse de contenu sera utilisée comme outil d'analyse. Les documents qui seront analysés sont les rapports canadiens trimestriels sur la mission canadienne en Afghanistan à Kandahar ainsi que le rapport britannique *The UK's Work in Afghanistan* à propos de la mission à Helmand. D'abord ce chapitre présentera en quoi l'analyse de contenu constitue une méthode pertinente et applicable afin de démontrer notre hypothèse. Ensuite, la table et le barème de codage qui seront utilisés en tant que technique afin d'effectuer l'analyse de contenu seront construits et présentés. Par après les codages de la mission canadienne à Kandahar et britannique à Helmand seront présentés. Finalement, une description des résultats sera exposée afin de mettre la table pour la dernière section du présent mémoire qui analysera les résultats obtenus.

3.1 Justification de la méthode de l'analyse de contenu

La méthode retenue de l'analyse de contenu constitue un outil de choix afin de vérifier dans quelle mesure les missions canadienne et britannique ont respecté l'approche de sécurité humaine au sein de leurs missions respectives. D'abord, cette section présente les différentes caractéristiques majeures de l'analyse de contenu. Par la suite, il sera expliqué en quoi cette méthode est pertinente afin de démontrer notre hypothèse. Finalement, les différents documents qui seront utilisés pour l'analyse de contenu seront présentés.

3.1.1 Caractéristiques de l'analyse de contenu

La méthode de l'analyse de contenu retenue est inspirée du modèle de Halperin et Heath (2012). Cette dernière se définit comme étant une méthode de recherche qui « [...] involves the systematic analysis of textual information » (Halperin et Heath 2012, 318). Il s'agit donc d'une analyse d'informations textuelles et plusieurs types de documents peuvent être utilisés tels que des documents officiels (rapport gouvernemental, programme d'évaluation, rapport légal, etc.). L'analyse de contenu peut être de nature quantitative, qualitative ou une combinaison des deux (Halperin et Heath 2012, 318). L'analyse de contenu quantitative a des avantages certains puisqu'elle permet d'analyser un volume important de documents tels que plusieurs rapports émis par des gouvernements, compagnies ou organisations. Quant à l'analyse de contenu qualitative, elle possède également ses propres atouts puisqu'elle permet de déceler les informations « entre les lignes » en analysant le contenu latent: « qualitative content analysis assumes that it is possible to expose the meanings, motives, and purposes embedded within the text, and to infer hidden or underlying meanings of interest to the reasearcher » (Halperin et Heath 2012, 319).

De façon générale, l'analyse de contenu se déroule en quatre étapes. La première étape consiste à sélectionner le matériel en identifiant le corpus de textes qui seront analysés. La seconde étape cherche à définir ce qui sera examiné dans les différents textes: « [...] define the categories or topics of interest that you will search for in the material you have selected to analyse » (Halperin et Heath 2012, 320). À la troisième étape, l'unité d'enregistrement doit être choisie. Il s'agit de définir quelle portion ou section de texte se verra attribuer une catégorie d'analyse. Différents types d'unité d'enregistrement sont possibles tels que des mots seuls, des phrases, des paragraphes ou même des thèmes (Halperin et Heath 2012, 321). La dernière étape consiste à définir la technique qui sera utilisée afin de signaler la présence des éléments analytiques recherchés. C'est à ce moment que la technique du codage entre en jeu où un

protocole doit être créé afin de pouvoir identifier les unités d'enregistrement et un code doit également être élaboré afin de pouvoir signaler la présence de ces unités dans le texte (Halperin et Heath 2012, 322). Le codage fait donc partie intégrante de la quatrième étape de l'analyse de contenu et cette technique permet au chercheur de colliger ensemble un nombre important de textes et d'en retirer des données « [...] associated with some thematic idea so that they can be examined together, and different cases can be compared » (Halperin et Heath 2012, 323).

3.1.2 Pertinence de l'analyse de contenu et du codage afin de vérifier l'hypothèse

Afin de tester notre hypothèse, la méthode de l'analyse de contenu et la technique du codage en découlant constituent des outils d'analyse de choix. Bien qu'il aurait pu être intéressant dans le cadre de notre recherche d'utiliser d'autres techniques de recherche telles que l'entrevue afin de tester l'hypothèse, des contraintes de temps et de logistiques nous ont menés à utiliser l'analyse de contenu et le codage qui s'avèrent tout à fait appropriés pour effectuer l'analyse. D'abord, une force certaine de l'analyse de contenu est qu'elle permet d'unir à la fois les avantages de l'analyse quantitative et qualitative. Ainsi, l'aspect quantitatif de l'analyse de contenu nous permet de prendre connaissance d'un volume important de documents tels que ceux qui seront étudiés afin de tester notre hypothèse. De surcroît l'aspect qualitatif de cette méthode permet de déceler le contenu latent ou « entre les lignes » des différents documents afin de comprendre les différents sens, motivations et objectifs des différents acteurs de politique étrangère.

Un autre avantage de l'analyse de contenu est qu'elle permet de comprendre et d'obtenir un portrait précis d'une politique étrangère donnée à l'aide des rapports officiels émis par les gouvernements (Halperin et Heath 2012, 318-9). En effet, cette méthode donne accès à un portrait global d'une politique étrangère étant donné que cette dernière peut être construite par de multiples acteurs. C'est notamment le cas de la politique étrangère du Canada à Kandahar qui a

été élaborée par plusieurs ministères et organes différents (Forces canadiennes, ACDI, AECIC, etc.). L'analyse de contenu permet donc d'analyser des rapports présentant la politique étrangère de ces différents acteurs et d'obtenir un portrait global de la politique étrangère du Canada à Kandahar.

De plus, l'analyse de contenu permet d'éviter des biais importants qui auraient fort probablement pu être présents en ayant eu recours à des entrevues. En effet, l'analyse de contenu est une méthode de collecte de données plus discrète et moins envahissante que d'autres types de collecte de données comme les entrevues, les focus groupes ou même l'observation permettant ainsi de réduire les possibilités de biais (Halperin et Heath 2012, 318). De surcroît, dans le cas où les recherches tentent de comprendre des décisions de politiques étrangères effectuées par des dirigeants politiques, des entrevues peuvent être sujettes à des biais importants de la part de l'interviewer et surtout de l'interviewé. L'analyse de contenu et le codage peuvent donc permettre de comprendre certaines prises de décision des dirigeants politiques sans avoir besoin de mener des entrevues (Halperin et Heath 2012, 318).

3.1.3 Présentation des documents qui seront analysés

Les documents qui seront utilisés afin d'analyser l'application de l'approche de sécurité humaine au sein de la mission canadienne en Afghanistan dans la province de Kandahar sont les rapports *L'engagement du Canada en Afghanistan*. Correspondant donc à la première étape de l'analyse de contenu évoquée plus haut, ces rapports constituent une première partie du corpus de textes qui seront étudiés. Ces rapports, publiés conjointement par les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, de la Défense nationale, de la Sécurité publique et de la Coopération internationale offrent un portrait trimestriel des objectifs et résultats de la mission canadienne à Kandahar. Ainsi, ces documents reflètent bien l'approche du « whole-of-

government » qui constitue une évolution de l'approche dite 3D (Leprince 2013, 360). En effet, l'approche 3D postulait que la meilleure méthode afin de mener à bien les opérations dans les situations post-conflit était de conjuguer les efforts des secteurs de la défense, de la diplomatie et du développement. En 2006, le gouvernement conservateur a fait évoluer l'approche 3D vers le concept de « whole-of-government » qui cherche à ajouter l'expertise de plus de départements et agences tels que Service correctionnel Canada et la Gendarmerie royale du Canada comme cela a été le cas lors de la mission canadienne à Kandahar où Service correctionnel Canada a largement contribué à la reconstruction du système carcéral de la province (Leprince 2013, 360). Ainsi, bien qu'il existe des rapports distincts des différentes agences canadiennes impliquées à Kandahar comme l'ACDI, les rapports *L'engagement du Canada en Afghanistan* sont retenus puisqu'ils reflètent davantage l'approche globale que la politique étrangère canadienne souhaitait adopter.

De surcroît, il est à noter que ces rapports sont également des sources pertinentes puisque la période couverte par ces derniers (2008-2011) constitue celle où le Canada s'est investi de façon intensive dans le développement de la province de Kandahar (Canada 2008b, 1). Il s'agit donc d'un total de quatorze rapports tous construits autour de six priorités centrales à atteindre afin de réussir la mission. Ces rapports présentent des évaluations de la progression et des échecs de ces priorités tels que présentés à la section 1.1. Ces documents permettent donc également d'appréhender l'évolution et les correctifs de la mission canadienne à Kandahar.

La première priorité mentionnée au sein des rapports était de « permettre aux Forces nationales de sécurité de l'Afghanistan (FNSA) à Kandahar de renforcer la sécurité et de promouvoir la loi et l'ordre » (Canada 2012, 7). La deuxième priorité était de « renforcer la capacité institutionnelle afghane d'offrir des services essentiels et de promouvoir la croissance économique » (Canada 2012, 15). Ensuite la troisième priorité du Canada en Afghanistan était « [d']offrir une aide humanitaire aux populations extrêmement vulnérables, y compris les

réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire » (Canada 2012, 22). Quatrièmement, la mission canadienne visait à « renforcer la sécurité frontalière et faciliter le dialogue bilatéral entre les autorités afghanes et pakistanaises » (Canada 2012, 27). La cinquième priorité devait « contribuer à renforcer la capacité afghane de gouvernance démocratique grâce à la mise en place d'institutions publiques et de processus électoraux responsables et efficaces » (Canada 2012, 31). Finalement, la dernière priorité consistait à « faciliter les efforts dirigés par les Afghans en vue d'une réconciliation politique » (Canada 2012, 38). On peut déjà constater d'emblée que ces six priorités reflètent un manque de sensibilité locale et de processus d'autonomisation. En effet, on constate peu d'accent mis sur l'implication des communautés et des Kandaharis dans ces priorités, mis à part la dernière priorité étant donné que cette dernière constitue explicitement des efforts « dirigés par les Afghans ». Bref, on pourrait donc considérer à première vue que ces priorités forment une « liste d'épicerie »⁶ de concepts à retenir. Toutefois, une analyse plus poussée de ces priorités et de leurs impacts sur les processus d'autonomisation et de consultation locale sera effectuée plus bas.

Ces quatorze rapports sont donc la première portion du corpus de textes qui seront analysés. Le rapport britannique *The UK's work in Afghanistan* constitue la seconde portion. Ce rapport a été choisi notamment car il permet de représenter fidèlement la politique étrangère du Royaume-Uni dans la province de Helmand puisque le rapport est également construit selon une approche 3D « whole-of-government » en étant publié conjointement par le Cabinet Office, le Department for International Development, le Foreign & Commonwealth Office et le Ministry of Defence (United Kingdom. Cabinet Office 2014, 1). Ce rapport constitue un outil approprié afin de comparer la mission canadienne à Kandahar et l'intervention britannique à Helmand puisqu'il est construit sensiblement de la même façon que *L'engagement du Canada en Afghanistan*,

⁶ Voir section 2.2.4 pour plus de détails sur ce phénomène de « liste d'épicerie ».

autour de priorités semblables⁷, et présente une période de temps couvrant l'ensemble de l'engagement du Royaume-Uni à Helmand. Évidemment, il est à noter que ce rapport britannique est beaucoup plus court et moins exhaustif que l'ensemble des quatorze rapports canadiens. Toutefois, au sein de ce mémoire, l'accent est davantage mis sur le codage des rapports canadiens afin de pouvoir tester l'hypothèse de façon appropriée – celui de la mission du Royaume-Uni agissant à titre comparatif. De surcroît, il est également à noter que le gouvernement du Royaume-Uni n'a pas commandé de rapports trimestriels détaillés au même titre que les rapports canadiens et le rapport *The UK's Work in Afghanistan* s'avère être le document le plus complet afin d'effectuer notre analyse. Ainsi, une fois le codage des rapports canadiens et britanniques effectué, il sera possible de déterminer quelle intervention correspond statistiquement davantage à l'approche de sécurité humaine. Pour ce faire, avant de pouvoir effectuer le codage, la construction de la table de codage est de mise.

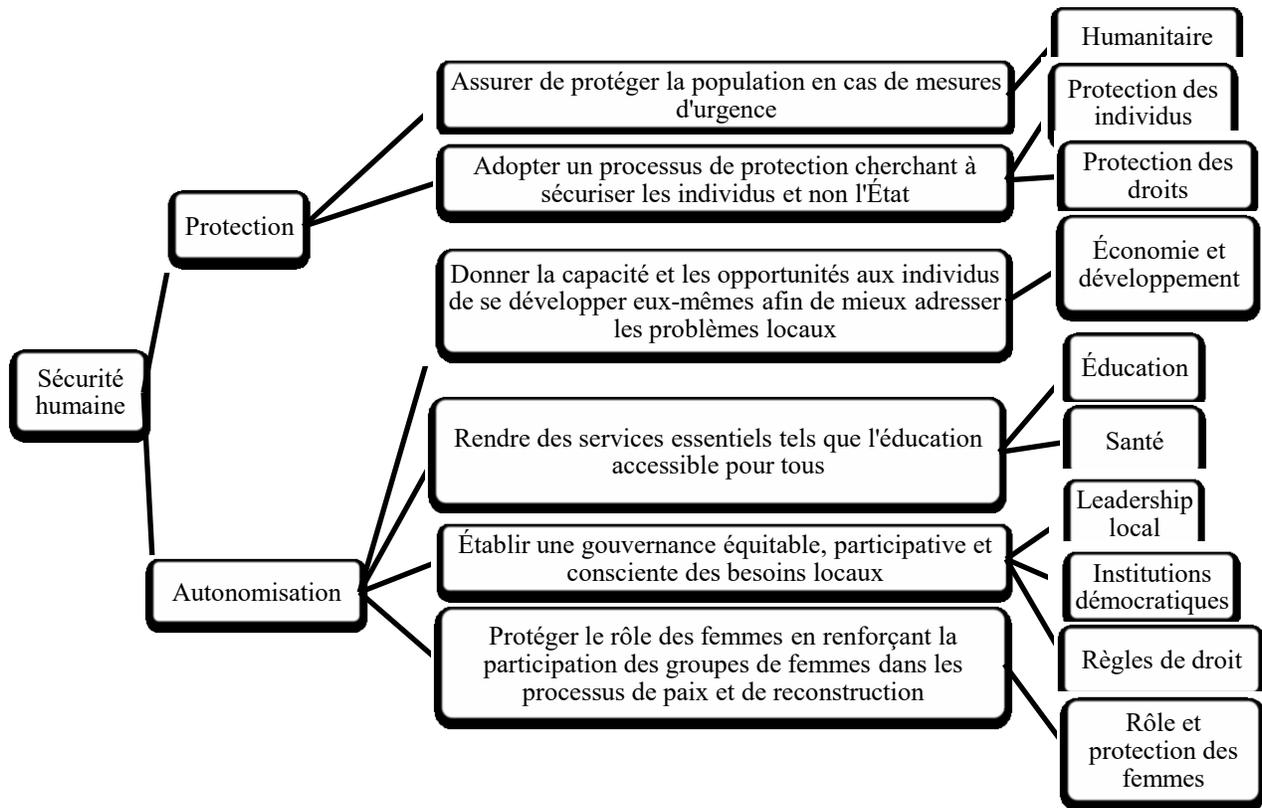
3.2 Construction de la table de codage

Maintenant que la méthode de l'analyse de contenu et la technique du codage sont connues et que la première étape de sélectionner du corpus de textes est effectuée, la seconde étape, tel que mentionné plus haut, consiste à définir ce qui sera examiné dans les différents rapports. Ainsi, la construction de la table de codage a pour but de définir les catégories et sujets d'intérêts qui seront à investiguer dans les différents rapports (Halperin et Heath 2012, 320). La table de codage sera constituée de différents codes en lien avec les critères de protection et d'autonomisation ainsi que leurs différents mécanismes qui ont été présentés plus haut. Cette

⁷ Ces priorités de la mission britannique à Helmand sont essentiellement orientées autour des mêmes que celles de la mission canadienne soient: « improving local government in Helmand », « increasing access to education », « expending the justice system », « building a strong and capable police force », « growing Helmand economy », « developing infrastructures », « improving women's opportunities », « efforts towards peace reconciliation » (United Kingdom. Cabinet Office 2014).

table sera intrinsèquement liée à notre définition de la sécurité humaine qui stipule qu'une mission de consolidation de la paix respecte l'approche de sécurité humaine si elle applique les principes de protection et d'autonomisation des individus tout en consultant les besoins locaux à ces égards. Chacun des différents codes sont construits et appuyés par une revue de la littérature sur l'approche de sécurité humaine. D'abord, les codes retenus en ce qui a trait à la protection seront présentés suivis des codes pour l'autonomisation. Ensuite, la table de codage sera présentée tout en expliquant son attention particulière à la sensibilité aux besoins locaux.

Graphique 2. Sécurité humaine: définition, mécanismes et codes



3.2.1 Codes retenus pour le critère de protection

Issu du premier mécanisme de protection tel qu'identifié à la section 2.2.5 (protéger la population en cas de mesures d'urgences et de crise humanitaire), le premier code retenu qui sera

à investiguer dans les différents rapports est le code « Humanitaire »: l'action humanitaire doit rencontrer les besoins essentiels de la population en consultant les communautés face à leurs besoins locaux (ONU 2003, 26; Gasper et Truong 2005, 377).

Ensuite, en ce qui a trait au second mécanisme de protection soit qu'une mission respectant l'approche de sécurité humaine doit adopter un processus de protection cherchant à sécuriser les individus et non l'État, notamment via la sécurisation des communautés, deux codes sont retenus. D'abord, le deuxième code « Protection des individus » cherchera dans les différents rapports dans quelle mesure les missions canadienne et britannique ont cherché à protéger les individus, surtout les plus vulnérables, face aux différents dangers en consultant les communautés sur leurs besoins en termes de sécurité (Gasper et Truong 2005, 377). Ensuite le troisième code investiguera plus précisément sur la « Protection des droits » (ONU 2003, 11) des individus grâce à une police et à un système judiciaire émanant des communautés (ONU 2003, 134). Ainsi, ces trois premiers codes constituent les catégories et sujets d'intérêts qui seront à investiguer lors de l'analyse des différents rapports afin de tester leur correspondance avec le critère de protection de sécurité humaine.

3.2.2 Codes retenus pour le critère d'autonomisation

Ensuite, les différents codes retenus en ce qui a trait au critère d'autonomisation sont également issus des quatre mécanismes identifiés plus tôt à la section 2.2.5. D'abord, le premier mécanisme identifié est de donner la capacité économique et les opportunités aux individus et communautés de se développer eux-mêmes afin de mieux adresser les problèmes locaux. Ainsi, le code « Économie et développement » investiguera ce mécanisme en se concentrant sur la capacité des rapports à promouvoir, à travers un dialogue social (ONU 2003, 137), des investissements économiques (Axworthy 1997, 184) et en services sociaux afin de répondre aux

besoins de développement identifiés par les communautés (ONU 2003, 138; Gruiters 2008, 62-3).

Ensuite, le deuxième mécanisme de l'autonomisation stipule que les interventions respectant l'approche de sécurité humaine doivent pouvoir rendre des services essentiels tels que l'éducation accessible pour tous, mais ces institutions doivent être formulées et implantées avec la coopération des communautés et du leadership local. Le premier code lié à ce mécanisme est « Éducation » et recherche dans les rapports les efforts d'autonomiser et d'appuyer les parents, les communautés et les mouvements sociaux à améliorer la condition des écoles et de l'éducation (ONU 2003, 125). Puis un deuxième code « Santé » s'attarde davantage au domaine de la santé et vise à autonomiser les communautés et la population à améliorer la condition des services de soins de santé selon les besoins locaux identifiés par les communautés (ONU 2003, 102).

Le troisième mécanisme de l'autonomisation est d'établir une gouvernance équitable, participative et consciente des besoins locaux. Le premier code lié à ce mécanisme se nomme « Leadership local » et se concentre sur le leadership local et recherche dans les rapports des actions afin d'encourager la discussion publique et le leadership local (ONU 2003, 11) afin de favoriser la participation locale active dans le processus de prise de décisions gouvernementales (ONU 2003, 68). Puis le second code se penche sur les « Institutions démocratiques » en investiguant si celles-ci sont élaborées et construites en concert avec les communautés (Thomas 2001, 161) et la population locale selon leurs propres besoins (Gruiters 2008, 62). Le dernier code du troisième mécanisme investigate en matière de « Règles de droit » et recherche l'établissement d'un système légal incluant les normes, principes et pratiques déjà établis au sein de la population locale. La participation locale est essentielle dans le processus d'élaboration de ce système afin que l'État de droit émane des communautés (ONU 2003, 68).

Finalement, le dernier mécanisme lié à l'autonomisation (protéger et renforcer le rôle des femmes) sera examiné à l'aide du code « Rôle et protection des femmes » qui recherche le renforcement de la participation des groupes de femmes dans les processus de paix et la reconstruction (ONU 2003, 26). Bref, ces sept derniers codes de la table de codages constituent les catégories et sujets d'intérêts qui seront à investiguer lors de l'analyse des différents rapports afin de tester leur correspondance avec le critère d'autonomisation de l'approche de sécurité humaine.

3.2.3 Présentation de la table de sécurité humaine et du barème de codage

Maintenant que les codes sont connus, il est possible de synthétiser le tout en une table de codage (voir page 57). Cette table de sécurité humaine servira de référence essentielle lors du processus de codage. La table est donc divisée en trois colonnes: la première présentant les deux critères de sécurité humaine (protection et autonomisation), la deuxième présentant les différents mécanismes liés à ces critères et finalement la troisième présentant les codes qui seront investigués lors de l'analyse des différents rapports.

Grâce à cette table, il sera possible de coder les différents rapports canadiens et britanniques afin de vérifier leur correspondance avec l'approche de sécurité humaine et de déterminer quelle mission a statistiquement mieux respecté cette approche. Étant donné que la mission britannique a connu des succès plus importants que la mission canadienne (comme démontré dans le chapitre 1), il est anticipé que le rapport britannique démontrera que la mission à Helmand obtient une meilleure correspondance statistique avec la table de codage que la mission canadienne.

Afin de mener à bien le processus de codage, un protocole strict sera respecté en utilisant le barème de codage (voir page 58). D'abord, ce barème constitue la troisième étape de l'analyse

de contenu tel que présentée à la section 3.1.1 puisque c'est dans ce barème que l'unité d'enregistrement devra être choisie. Ainsi les rapports devront être lus dans leur intégralité (à l'exception des annexes) et chaque rapport se verra attribuer une feuille de codage distincte. Au total, quinze codages seront donc effectués soit les quatorze rapports de *L'engagement du Canada en Afghanistan* et le rapport britannique *The UK's work in Afghanistan*. L'unité d'enregistrement constitue toutes phrases, paragraphes ou passages qui correspondent à un des dix codes de la table de codage (quatrième colonne). Un seul passage sera considéré comme suffisant afin qu'un rapport puisse correspondre à un code afin de donner le plus de chances aux différents rapports de correspondre à la table de codage. Dans l'éventualité où aucun passage d'un rapport ne peut correspondre à un des codes, un passage sera tout de même retenu afin de démontrer en quoi il est évident qu'il y a absence de correspondance face au code. Le meilleur exemple démontrant que le rapport ne respecte pas le code sera donc choisi. De cette façon, ce barème constitue également la dernière étape de l'analyse de contenu qui consiste à définir la technique qui sera utilisée afin de signaler la présence des éléments analytiques recherchés (deuxième colonne). Ainsi, le chiffre 1 sera attribué à un code s'il y a présence du critère de sécurité humaine dans le rapport et le chiffre 0 sera attribué en cas d'absence.

Il est aussi à noter qu'au-delà de la présence d'une politique correspondant aux différents critères de sécurité humaine, une attention particulière sera également apportée à la sensibilité aux besoins locaux attachée à chacun des codes (troisième colonne). Comme évoquée précédemment dans la section 2.2.3, la sensibilité aux besoins locaux est intrinsèquement liée à l'approche de sécurité humaine qui respecte les principes de protection et d'autonomisation des individus. En effet, pour que des projets respectent l'approche de sécurité humaine, la consultation locale est essentielle afin de pouvoir engager les individus dans un processus participatif où ces derniers sont impliqués dans toutes les étapes de réalisation des différents

projets de protection et d'autonomisation (Cornwall 2008, 276). Sans cette sensibilité aux besoins locaux, les projets de sécurité humaine peuvent facilement dévier vers une logique « top-down » d'aide aux individus plutôt que d'un processus « bottom-up » où les besoins réels des communautés sont pris en compte (Gasper et Truong 2005, 377; Chandler 2012, 223).

Or, dans les différents rapports, il est tout à fait possible qu'un projet soit d'emblée en concordance avec les principes de sécurité humaine de protection et d'autonomisation, mais ne démontre pas une sensibilité à la consultation des besoins locaux. Ainsi, développer des écoles et un système de santé peut répondre au volet d'autonomisation, mais mettre sur pied de tels projets sans tenir compte de la sensibilité aux besoins locaux peut avoir de multiples conséquences sur la pertinence et sur la viabilité de ces projets. Par exemple, construire des écoles dans des lieux difficiles d'accès pour les enfants mine la pertinence de ce projet. C'est également le cas lorsque le niveau de formation des enseignants ne correspond pas aux objectifs d'enseignement visés. En ce qui a trait au volet de protection, encore une fois il est tout à fait possible qu'un projet respecte d'emblée ce volet notamment en cherchant à former une force policière. Toutefois, si aucune consultation locale n'est faite face aux besoins des communautés en termes de protection policière, cela peut avoir des conséquences importantes sur l'utilité et la pertinence de cette force policière. Par exemple, si le corps policier est formé d'une façon ne respectant pas des coutumes et besoins locaux essentiels, cela peut nuire de façon importante à la légitimité de cette dernière. De cette façon, en portant une attention particulière à la sensibilité aux besoins locaux au sein des différents rapports, il sera alors possible d'établir une distinction claire entre les politiques et projets qui correspondent partiellement à l'approche de sécurité humaine et ceux qui y correspondent complètement. Ainsi, la troisième colonne du barème de codage est dédiée à ce critère de consultation des besoins locaux et le chiffre 1 sera attribué à chacun des codes s'il y a correspondance avec le critère consultation des besoins locaux dans le rapport et le chiffre 0 sera

attribué en cas d'absence de correspondance. Pour chacun des dix codes de protection et d'autonomisation, il sera donc évalué s'il y a eu un processus de consultation des besoins locaux présent dans les rapports qui peut s'y rattacher. Il est important que les processus de consultation locale soient liés à un code précis étant donné que l'approche de sécurité humaine est la combinaison des processus de protection, d'autonomisation et de consultation locale. Si un processus de consultation est évoqué mais qu'on ne peut le lier à aucun des codes, il n'est alors pas possible de pouvoir attribuer un point puisque le processus de consultation doit être lié au critère de protection et d'autonomisation.

La deuxième et troisième colonne du barème de codage constituent donc les points qui seront alloués aux différents rapports en fonction de leur correspondance face aux différents codes en matière de présence du critère de sécurité humaine et de consultation des besoins locaux. Pour chaque rapport, dix points peuvent donc être attribués par colonne pour un total de vingt points. Il est à noter que le résultat déterminant si un rapport a bel et bien respecté la table de sécurité humaine est le total sur 20 points étant donné que (comme expliqué plus haut) la sensibilité aux besoins locaux est essentielle afin de respecter l'approche de sécurité humaine.

Tableau 1. Table de codage

PROTECTION	100 Protéger la population en cas de mesures d'urgence (crise humanitaire)	101 Humanitaire L'action humanitaire doit rencontrer les besoins essentiels de la population en consultant les communautés face à leurs besoins locaux
	110 Protéger et sécuriser la vie des individus et non de l'État face aux menaces "violentes" notamment via la sécurisation des communautés	111 Protection des individus Protéger les individus, surtout les plus vulnérables, face aux différents dangers en consultant les communautés sur leurs besoins en termes de sécurité
		112 Protection de leurs droits Protéger les droits des individus grâce à une police et un système judiciaire émanant des communautés
AUTONOMISATION	200 Donner la capacité économique et les opportunités aux individus et aux communautés de se développer eux-mêmes afin de mieux adresser les problèmes locaux	201 Économie et développement Promouvoir, à travers un dialogue social, des investissements économiques et en services sociaux afin de répondre aux besoins de développement identifiés par la communauté.
	210 L'intervention doit pouvoir rendre des services essentiels tels que l'éducation accessible pour tous, mais ces institutions doivent être formulées et implantées avec la collaboration des individus, des communautés et du leadership locales	211 Éducation Autonomiser et appuyer les parents, les communautés et les mouvements sociaux à améliorer la condition des écoles et de l'éducation.
		212 Santé Autonomiser les communautés et la population à améliorer la condition des services de soins de santé selon les besoins locaux identifiés par les communautés.
		221 Leadership local Encourager la discussion publique et le leadership local afin de favoriser la participation locale active dans le processus de prise de décisions gouvernemental.
	220 Établir une gouvernance équitable, participative et consciente des besoins locaux.	222 Institutions démocratiques Les institutions démocratiques doivent être élaborées et construites en concert avec les communautés et la population locale selon leurs propres besoins.
223 Règles de droit Établir un système légal incluant les normes, principes et pratiques déjà établis au sein de la population locale. La participation locale est essentielle dans le processus d'élaboration de ce système afin que l'État de droit émane des communautés.		
230 Protéger et renforcer le rôle des femmes	231 Rôle et protection des femmes Renforcer la participation des groupes de femmes dans les processus de paix et la reconstruction	

Tableau 2. Barème de codage

Codage 1.0 Barème	Présence du critère de sécurité humaine	Présence de consultation besoins locaux	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoin locaux	Commentaires
101 Humanitaire	0	0		
111 Protection des individus	0	0		
112 Protection de leurs droits	0	0		
201 Économie et développement	0	0		
211 Éducation	0	0		
212 Santé	0	0		
221 Leadership local	0	0		
222 Institutions démocratiques	0	0		
223 Règles de droit	0	0		
231 Rôle des femmes	0	0		
Points:	0	0		
Total des points:		0		
% de correspondance à la table de codage:		0%		

3.3 Codage de la mission canadienne: description des résultats

Les barèmes de codage étant maintenant connus, il est possible de procéder aux codages des quatorze rapports canadiens. Il est à noter que le processus de codage de ces rapports a pris plusieurs semaines à effectuer et que tout au long du processus, plusieurs correctifs ont été apportés à la table de codage avant qu'elle ne devienne le format qu'elle ne prenne son format actuel. En tout, les rapports canadiens constituent plus de 219 pages à lire afin de faire le codage. En somme, les résultats des différents codages effectués varient entre 30% et 55% de correspondance totale avec la table de codage de sécurité humaine pour une moyenne de correspondance de 37,14%. L'ensemble des différentes feuilles codages sont disponibles en annexe (Annexe 1 à 14). Cette section présentera également un portrait des différents résultats obtenus dans les différentes feuilles de codage en faisant une distinction entre les pointages obtenus pour le nombre de critères mentionnés (deuxième colonne) et le nombre de critères où une consultation des besoins locaux est mentionnée (troisième colonne).

Tableau 3. Résultats des codages des rapports canadiens en fonction des rapports

Rapport	Nombre de critères mentionnés, sur 10	Nombre de critères où une consultation des besoins locaux est mentionnée, sur 10	% de correspondance à la table de codage (somme /20)
juin-08	6	1	35,00%
sept-08	6	0	30,00%
déc-08	6	0	30,00%
mars-09	6	0	30,00%
juin-09	6	0	30,00%
sept-09	6	1	35,00%
déc-09	6	0	30,00%
mars-10	7	1	40,00%
juin-10	8	1	45,00%
sept-10	7	2	45,00%
déc-10	7	1	40,00%
mars-11	7	2	45,00%
juin-11	6	0	30,00%
sept-11	9	2	55,00%
Moyenne	6,64	0,79	37,14%

Tableau 4. Résultats des codages des rapports canadiens en fonction des critères

Pointages des codes en fonction des 14 rapports canadiens	Présence du critère de sécurité, sur 14 rapports	Mention de consultation des besoins locaux par rapport au critère, sur 14 rapports
101 Humanitaire	14	0
111 Protection des individus	1	0
112 Protection des droits	14	1
201 Économie et développement	14	6
211 Éducation	14	3
212 Santé	14	0
221 Leadership local	1	1
222 Institutions démocratiques	1	0
223 Règles de droit	13	0
231 Rôle des femmes	7	0

3.3.1 Présence du critère de sécurité humaine

En moyenne, les rapports canadiens ont obtenu un résultat de 6,64/10 en ce qui a trait à la présence du critère de sécurité humaine. Il est à noter que ce critère ne constitue qu'une première moitié des points à obtenir afin qu'un rapport puisse correspondre à la table de sécurité humaine.

On constate donc que la majorité des points obtenus par les rapports canadiens lors du codage sont attribuables à la nature de certains projets qui d'emblée respectaient certains principes de sécurité humaine (notamment en termes de protection et d'autonomisation) indépendamment de la sensibilité aux besoins locaux. C'est notamment le cas des codes « Humanitaire » et « Protection des droits » au sein du critère de *protection* qui sont ceux ayant obtenu les meilleurs pointages dans les différents rapports. Ainsi, à plusieurs reprises des passages textuels significatifs ont été relevés dans les différentes feuilles de codage afin de démontrer en quoi ces codes ont été respectés. Par exemple, en ce qui a trait au code « Humanitaire », ce passage a été relevé pour le rapport de juin 2010:

Le Canada a appuyé les efforts déployés par les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autorités afghanes par suite des crises soudaines survenues dans un certain nombre de régions et d'un tremblement de terre qui a secoué le nord du pays. Des abris d'urgence, de la nourriture, de l'eau et des services de santé ont été fournis aux populations touchées (Canada 2010b, 11).

Pour le critère *d'autonomisation*, les codes « Économie et développement », « Éducation » et « Santé » sont ceux qui se sont vus attribuer le plus de 1 dans la colonne de présence du critère de sécurité humaine lors de l'analyse des différents rapports canadiens. Voici un exemple textuel tiré du rapport de juin 2011 démontrant que le code « Éducation » a respecté la présence du critère de sécurité humaine:

211: Le Canada travaille en collaboration étroite avec le gouvernement de l'Afghanistan dont il utilise les processus et les systèmes pour permettre aux enfants afghans d'aujourd'hui et de demain de recevoir une éducation. [...] Le Canada est le principal contributeur de tous les projets de construction ou de remise en état d'écoles mis en œuvre par le ministère de l'Éducation à Kandahar. [...] Le Canada a également continué de travailler en collaboration étroite avec les autorités en matière d'éducation pour améliorer l'ensemble du système et poursuivre diverses initiatives, dont la formation d'enseignants [...] (Canada 2011a, 9).

En revanche, les codes « Protection des individus », « Leadership local » et « Institutions démocratiques » sont ceux ayant le moins respecté le critère de sécurité humaine au sein des différents rapports, et ce, de manière importante étant donné qu'ils ont en moyenne eu plus de dix points de moins que les cinq codes évoqués plus haut. Ces observations témoignent donc du fait que les projets de protection des individus, d'institutions démocratiques et de leadership local n'ont d'emblée pas respecté les principes de sécurité humaine, indépendamment de la sensibilité aux besoins locaux. Ainsi, de nombreux rapports n'ont pas su respecter ces critères de sécurité humaine. Par exemple, suite à la lecture complète et au codage des rapports de décembre 2009, décembre 2010 et mars 2009, on constate qu'il a été impossible d'identifier un seul extrait dans ces rapports respectant respectivement les codes de « Protection des individus », « Leadership local » et « Institutions démocratiques ». Comme il a été stipulé dans le protocole à la section 3.2.3, dans l'éventualité où aucun passage d'un rapport ne peut correspondre à un des codes,

comme c'est le cas pour les trois rapports énoncés plus haut, un extrait sera tout de même retenu afin de démontrer en quoi il est évident qu'il y a absence de correspondance face au code dans tout le rapport. Il s'agit donc ici du meilleur exemple démontrant que le rapport en question ne respecte pas le code. Voici l'extrait pour le rapport de décembre 2009 en ce qui a trait au code de « Protection des individus » :

111: Les Forces canadiennes prennent part à diverses initiatives visant à l'amélioration de la sécurité nationale de l'Afghanistan. Elles le font essentiellement en participant activement aux opérations du quartier général de la FIAS dans le cadre de son nouveau programme de commandement interarmés. [...] Il transforme donc les plans anti-insurrectionnels en missions concrètes et en un appui accru dans le cadre d'initiatives de gouvernance et de développement (Canada 2009a, 6).

Étant donné qu'aucun passage dans l'entièreté du rapport de décembre 2009 ne correspond au code de « Protection des individus », l'extrait présenté ici constitue un bon exemple de non-respect du code de protection des individus, malgré l'accent qui est quand même présent en termes de sécurité. D'abord il est important de rappeler précisément ce code: « Protéger les individus, surtout les plus vulnérables, face aux différents dangers en consultant les communautés sur leurs besoins en termes de sécurité ». Ce code est issu du deuxième mécanisme de protection étant de « protéger et sécuriser la vie des individus et non de l'État face aux menaces "violentes" notamment via la sécurisation des communautés ». Or, il s'avère que le rapport de décembre 2009 n'a présenté aucun processus de protection dans tout le rapport visant à sécuriser les individus et à protéger les communautés. L'extrait relevé constitue un exemple probant de cette dynamique où le rapport n'a présenté que des processus et des projets cherchant à protéger et sécuriser l'État afghan dans la province Kandahar et la « sécurité nationale afghane » et non les communautés. Ainsi, pour l'ensemble de ce rapport, il est impossible de pouvoir attribuer un point pour le volet de protection des individus. Cette dynamique a également été observée dans la majorité de

l'ensemble des rapports canadiens puisque les quatorze rapports n'ont obtenu qu'un point sur une possibilité de 14 face à ce code.

Un second exemple est celui du rapport de décembre 2010. Après lecture complète et codage de ce rapport, il a été impossible d'identifier un seul extrait dans l'entièreté du rapport respectant le code « Leadership local ». Voici un bon exemple tiré du rapport où le code n'a pas été respecté:

221: Le Haut conseil de la paix est la principale autorité afghane chargée de faire avancer le processus de réconciliation. Son travail a commencé au cours du trimestre visé avec l'élaboration de son mandat en matière d'activités de sensibilisation (Canada 2010a, 14).

Étant donné qu'aucun passage du rapport de décembre 2010 ne respecte le code de leadership local, cet extrait constitue un bon exemple où ce code n'est pas respecté. Plus précisément ce code a été défini de la façon suivante: « encourager la discussion publique et le leadership local afin de favoriser la participation locale active dans le processus de prise de décisions gouvernemental ». Ce code est également issu du troisième mécanisme d'autonomisation soit d'« établir une gouvernance équitable, participative et consciente des besoins locaux ». En fait, le « Leadership local » constitue un des codes ayant obtenu le plus faible résultat parmi les quatorze rapports puisque très peu de projets et d'initiatives présentés dans les rapports ont cherché à encourager la discussion publique et le leadership local. C'est notamment le cas du projet de réconciliation politique (sixième priorité du Canada) qui, d'emblée, aurait pu être un projet cherchant à encourager la discussion et la participation publique dans ce processus de prise de décisions gouvernementales. Toutefois, comme l'extrait retenu le démontre, ce projet de réconciliation politique a essentiellement été mené par des groupes précis d'élites. Non seulement le rapport de décembre 2010 ne respecte pas ce code, mais il s'avère que la majorité du reste des rapports canadiens ne présente essentiellement aucun projet ou processus de discussion publique et de

participation locale. Cette sixième priorité canadienne de réconciliation politique n'obtient donc qu'un résultat de un point sur une possibilité de quatorze.

Enfin, le troisième exemple est celui du rapport de mars de 2009. Après lecture complète et codage de ce rapport, il a été impossible d'identifier un seul passage respectant le code « Institutions démocratiques ». Voici donc l'extrait tiré de ce rapport constituant un bon exemple où ce code n'est pas respecté:

222: Pour que la primauté du droit en Afghanistan soit légitime et solide, elle doit s'appuyer sur des pratiques de gouvernance démocratique renforcées, une législation ouverte et représentative, une administration productive et responsable, et des processus électoraux légitimes et crédibles pour les citoyens (Canada 2009c, 12).

Sur le plan de la gouvernance, l'équipe du Bureau canadien d'appui à la gouvernance à Kaboul compte maintenant quatre nouveaux conseillers, pour un effectif total de sept personnes. Ces conseillers œuvrent dans des ministères et des organismes afghans dans divers domaines [...]. À Kandahar, le Canada soutient la gouvernance infranationale en offrant aux gouverneurs de district une formation en gestion (Canada 2009c, 13).

Cet extrait de mars 2009 constitue un bon exemple de non-respect du code « Institutions démocratiques » (les institutions démocratiques doivent être élaborées et construites en concert avec les communautés et la population locale selon leurs propres besoins). En effet, on y constate que le rapport présente essentiellement des processus de développement des institutions démocratiques « top-down ». On ne perçoit pas de processus cherchant à impliquer les communautés locales dans l'élaboration de ces institutions. En plus de ce résultat du rapport de mars 2009, il s'avère que la vaste majorité des autres rapports canadiens présentent également davantage des processus cherchant à former et renforcer la capacité des fonctionnaires et des ministères afghans afin d'assurer l'élaboration de ces institutions démocratiques ce qui ne respecte pas ce critère d'autonomisation de sécurité humaine. L'ensemble des rapports canadiens ont ainsi obtenu également un seul point sur une possibilité de quatorze face à ce code « Institutions démocratiques ».

3.3.2 Présence du critère de consultation des besoins locaux

En ce qui a trait à la deuxième moitié des points de la table de codage, soit la présence de consultation des besoins locaux, les rapports canadiens ont obtenu une moyenne de 0,79/10 pour un total de 7,43/20 ou 37,14% de correspondance à l'ensemble de la table de codage en incluant les pointages de la présence du critère de sécurité humaine. On constate ainsi que, bien que certains projets semblent d'emblée concorder avec les principes de sécurité humaine, si on n'observe que la nature de certains projets – comme c'est le cas pour les codes « Humanitaire », « Protection des droits », « Économie et développement », « Éducation » et « Santé » – il s'avère que la grande majorité des rapports présentent peu ou pas de sensibilité à la consultation des besoins locaux ce qui ne respecte pas l'approche de sécurité humaine.

Pour le critère de *protection*, seulement le code « Protection des droits » a obtenu un point dans un seul rapport canadien (septembre 2010). Tous les autres rapports n'ont pas su démontrer une sensibilité aux besoins locaux pour les codes « Humanitaire » et « Protection des individus », et ce, malgré le fait que les codes « Humanitaire » et « Protection des droits » avaient accumulé un pointage important pour la présence du critère de sécurité humaine. Ces résultats témoignent donc du fait que la mission canadienne semble avoir mis en place des projets humanitaires et de protection des droits aux intentions louables, mais sans tenir compte de la consultation des besoins locaux. Voici un exemple textuel du code « Protection des droits » qui a obtenu un point pour le critère de consultation des besoins locaux dans le rapport de septembre 2010. Dans cet extrait, il est on ne peut plus clair que ce projet canadien de formation de la police a été sensible aux besoins locaux notamment en intégrant une facette communautaire à la formation policière:

De façon générale, la perception qu'ont les Afghans de la PNA s'améliore grâce aux contacts directs accrus avec les populations locales par l'intermédiaire d'initiatives telles que le Plan modèle de la police de Kandahar, une initiative de mentorat dirigée par le Canada et conçue de façon à donner une dimension plus communautaire à l'action policière (Canada 2010d, 8).

En revanche, voici un deuxième extrait où il y a un manque évident de consultation locale au sein du code « Protection des individus » dans le rapport de juin 2008. Dans ce rapport et ainsi que dans les treize autres, les projets liés à la protection des individus n'ont pas démontré une sensibilité à la consultation locale. Non seulement les différents projets en lien avec ce code ne concernaient exclusivement que l'ANA (Armée nationale afghane), mais aucun processus visant à consulter les citoyens et les communautés locales sur leurs besoins en matière de sécurité et de protection n'ont été évoqués dans les différents rapports:

Il est indispensable que l'ANA soit bien dirigée, bien entraînée et bien équipée pour que le gouvernement afghan exerce sa souveraineté et maintienne la sécurité à un niveau suffisamment élevé pour exercer ses pouvoirs efficacement et assurer la bonne marche des activités de développement (Canada 2008b, 9).

Pour ce qui est du critère *d'autonomisation*, seuls les codes « Économie et développement », « Éducation » et « Leadership local » ont reçu des points avec respectivement six, trois et un points. Les autres codes (Santé, Institutions démocratiques, Règles de droits et Rôle des femmes) n'ont reçu aucun point pour la consultation des besoins locaux à travers l'ensemble des rapports canadiens. Voici un exemple du code « Économie et développement », tiré du dernier rapport canadien, où il est clair que ce dernier a respecté le critère de consultation des besoins locaux en consultant les résidents sur les différents projets à entreprendre:

201: Le commandant de la Force opérationnelles interarmées en Afghanistan a pu ainsi financer des projets visant à accroître la stabilité des collectivités. Des priorités locales ont été établies en consultation avec les résidents des villages et les partenaires gouvernementaux [...]. Une variété d'initiatives ont été menées à bien, comme la reconstruction de routes et de puits, l'amélioration de mosquées et de marchés locaux [...] (Canada 2012, 9).

Cependant le code « Rôle des femmes » constitue un bon exemple où les rapports canadiens n'ont pas su respecter la sensibilité aux besoins locaux puisque, bien qu'un processus cherchant à autonomiser les femmes puisse être évident dans certains rapports, il n'est mentionné dans aucun

des documents un processus cherchant à consulter les communautés locales de femmes face à leurs besoins en matière d'autonomisation. Voici un exemple issu du rapport de juin 2010:

Le Canada a maintenu son appui aux programmes qui apportent aux femmes une aide en matière de développement d'entreprise, au moyen de la formation, du développement des compétences et de l'accès à des petits prêts (Canada 2010b, 10).

Ces résultats du codage des rapports pour le critère de consultation des besoins locaux démontrent que malgré le fait que certains projets canadiens semblent d'emblée avoir respecté les principes de sécurité humaine, il s'avère que le manque important de consultation des besoins locaux (essentielle à l'approche de sécurité humaine) contribue largement au fait que les rapports canadiens n'aient obtenu qu'une note globale de 37,14%.

3.4 Codage de la mission britannique

Le rapport britannique *The UK's Work in Afghanistan* a obtenu une correspondance de 65% avec la table de codage soit 9/10 pour le critère de sécurité humaine et 4/10 pour le critère de consultation des besoins locaux pour un total de 13/20. La feuille de codage pour le rapport britannique est disponible à l'annexe 15. Cette section présentera également un portrait des différents résultats obtenus dans la feuille de codage en faisant une distinction entre les pointages obtenus pour le critère de sécurité humaine (deuxième colonne) et le critère de consultation des besoins locaux (troisième colonne).

Tableau 5. Résultats du codage du rapport britannique

Rapport UK	Présence du critère de sécurité humaine	Mention de consultation des besoins locaux par rapport au critère
101 Humanitaire	1	1
111 Protection des individus	0	0
112 Protection des droits	1	0
201 Économie et développement	1	1
211 Éducation	1	0
212 Santé	1	0
221 Leadership local	1	1
222 Institutions démocratiques	1	1
223 Règles de droits	1	0
231 Rôle des femmes	1	0
Points:	9	4
Total des points:		13
% de correspondance à la table de codage:		65%

3.4.1 Présence du critère de sécurité humaine

Le rapport britannique est celui ayant obtenu le résultat le plus important en terme de présence du critère de sécurité humaine. Pour ce qui est de la *protection*, tous les codes ont obtenu des points mis à part « Protection des individus ». À titre d'exemple, voici un passage textuel ayant respecté le code « Protection des droits ».

112: Joint Afghan and international efforts to improve policing have seen the police in Helmand develop into a more capable, professional and trustworthy service. The focus has been on training, mentoring and investing in police infrastructure. UK and European Union police have trained 51 Afghan police trainers in Helmand who are now delivering training to others and training colleagues to become trainers themselves. This has been replicated throughout the Helmand legal system (United Kingdom. Cabinet Office 2014, 25).

En ce qui a trait à *l'autonomisation*, tous les codes ont obtenu des points pour la présence du critère de sécurité humaine. À ce niveau, les résultats du codage de la mission britannique se

distinguent des résultats de la mission canadienne notamment au niveau des codes « Institutions démocratiques » et « Leadership local » qui avaient obtenu des résultats très faibles dans les rapports canadiens. Ces résultats démontrent que le rapport de la mission britannique à Helmand a su mieux respecter d'emblée les principes de sécurité humaine, si on ne prend pas en compte la consultation des besoins locaux.

3.4.2 Présence du critère de consultation des besoins locaux

Le critère de consultation des besoins locaux a également été mieux réussi par le rapport britannique avec un résultat de 4/10. En ce qui a trait à la *protection*, seul le code « Humanitaire » a obtenu un point alors que les codes « Protection des individus » et « protection des droits » n'ont obtenu aucun point. Voici un exemple de passage ayant respecté le code « Humanitaire » où un processus de consultation locale est clairement évoqué. À noter que ce code n'avait obtenu aucun point pour le critère de consultation dans aucun des rapports canadiens:

101: PRTs [Provincial Reconstruction Teams] have helped to stabilise remote provinces in Afghanistan by strengthening local political institutions, empowering local leaders and improving social and economic progress. They delivered reconstruction and humanitarian assistance in remote, violent areas where no development organizations were able to operate (United Kingdom. Cabinet Office 2014, 20).

Pour ce qui est de *l'autonomisation*, les codes « Économie et développement », « Leadership local » et « Institutions démocratiques » ont tous obtenu un point lors du codage. Voici un passage lié au code « Institutions démocratiques » où le lien avec la consultation locale est plus évident que ce qui est présenté dans les rapports canadiens:

The UK has helped to set up a system of elected local representatives in Helmand, known as District Community Councils. This system has helped to build confidence in local government and is bolstering political stability (United Kingdom. Cabinet Office 2014, 22).

En effet, ce processus de construction des institutions démocratiques via les District Community Council correspond beaucoup plus au critère de consultation des besoins locaux, mais également au critère d'autonomisation de sécurité humaine. Le rapport britannique explique dans une vidéo officielle, suivant immédiatement le passage présenté et faisant partie intégrante du rapport, que ces institutions locales sont beaucoup plus près des communautés et qu'elles travaillent de concert avec leurs demandes autant dans l'établissement des District Community Council que dans l'élaboration des projets politiques que mènent ces institutions.

Ces résultats du codage des rapports britanniques pour le critère de consultation des besoins locaux démontrent que bien que la plupart des projets du Royaume-Uni semblent d'emblée avoir respecté les principes de sécurité humaine, il s'avère que le manque de consultation des besoins locaux dans certains de ces projets explique pourquoi la correspondance totale du rapport à la table de codage est de 65%.

3.5 Comparaison des résultats

Suite aux différents codages, on constate que le rapport *The UK's Work in Afghanistan* (65%) correspond davantage à la table de sécurité humaine que les rapports de la mission canadienne dans la province de Kandahar (37,14%). En effet, ces résultats démontrent que la mission britannique répond davantage aux critères de sécurité humaine tels qu'identifiés dans le présent mémoire. De surcroît, on remarque également que la mission britannique a mieux fait que la mission canadienne en matière de présence du critère de sécurité humaine (9 vs 6,64) et également face au critère de consultation des besoins locaux (4 vs 0,79). Certes, il serait possible d'évoquer que ces observations sont dues au fait que nous avons 14 rapports canadiens à notre disposition et seulement un seul rapport pour la mission britannique et que ces rapports sont de nature différente. En effet, le rapport du Royaume-Uni se veut un rapport offrant un portrait

global et compréhensif de la mission britannique tandis que les rapports trimestriels canadiens présentent davantage un état des avancements de la mission. Cependant, il est à noter que la vaste majorité des points alloués aux rapports de la mission canadienne l'ont été aux mêmes codes (101, 112, 201, 211, 212, et 223). Ainsi, même si le Canada avait publié également un seul rapport synthèse, les chiffres pour la mission canadienne auraient été vraisemblablement les mêmes. L'utilisation des 14 rapports nous permet donc d'analyser la situation canadienne de façon plus évolutive et exhaustive.

Étant donné que la mission britannique dans la province de Helmand a connu un bilan substantiellement plus positif que la mission canadienne à Kandahar tel que démontré à la section 1.2.2 et 1.2.3, nous sommes en mesure de conclure que la mission britannique pourrait avoir connu davantage de succès étant donné qu'elle a statistiquement mieux respecté l'approche de sécurité humaine. Ainsi, la méthode de l'analyse de contenu et du codage confirme notre hypothèse à savoir que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine de façon significative au sein de sa mission à Kandahar.

Conclusion

Ce troisième chapitre aura permis d'effectuer la comparaison entre les missions canadiennes et britanniques en Afghanistan grâce à l'analyse de contenu et à la technique du codage. Les résultats obtenus démontrent sans équivoque que la mission qui a connu le meilleur bilan, en l'occurrence la mission britannique, est également celle qui respecte le mieux l'approche de sécurité humaine. Ces résultats encourageants nous permettent de valider notre hypothèse à savoir que le Canada n'a bel et bien pas respecté l'approche de sécurité humaine lors de sa mission à Kandahar, et ce, de façon significative. Cependant, au-delà de déterminer que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine, il est maintenant à se demander si le non-

respect de cette approche pourrait contribuer à la compréhension des échecs de la mission? Ainsi, le prochain et dernier chapitre de ce mémoire consiste en une analyse documentaire où les résultats des corrélations observées seront analysés plus en profondeur et interprétés à l'aide de différents ouvrages scientifiques. Il sera alors possible de démontrer que le manque de respect de la part de la mission canadienne face à l'approche de sécurité humaine pourrait constituer une piste de réflexions intéressantes pour des recherches futures afin de déterminer si ce manque de sensibilité face à l'approche de sécurité humaine figure de manière importante parmi les explications de l'échec de la mission.

4. Analyse: déficit de l'approche de sécurité humaine

L'analyse de contenu ainsi que le codage effectués dans le chapitre précédent ont permis de démontrer que la mission canadienne à Kandahar a peu respecté l'approche de sécurité humaine. De plus, ces résultats ont révélé que la mission britannique à Helmand, présentant un bilan plus appréciable, a mieux respecté l'approche de sécurité humaine. Or, au-delà de cette analyse statistique, l'enjeu est maintenant de se demander si ce déficit de sécurité humaine de la part de la mission canadienne pourrait avoir eu un impact sur les échecs de la mission? D'emblée, nous proposons que ce déficit pourrait mener à des réflexions importantes permettant d'éventuellement mieux comprendre les échecs de la mission. Cependant, de futures recherches sont nécessaires afin de pouvoir affirmer que le manque de sécurité humaine constitue une cause réelle de ces échecs. Ainsi, ce dernier chapitre effectue une analyse documentaire à l'aide de sources scientifiques afin de déterminer en quoi le manque de respect de la part de la mission canadienne face à l'approche de sécurité humaine pourrait apporter des avenues intéressantes afin de mieux comprendre les échecs de la mission canadienne à Kandahar

D'abord, la première section de cette analyse propose comme piste de réflexion que la mission canadienne a échoué à respecter l'approche de sécurité humaine au sein de trois projets de premier plan. Cette dynamique a eu comme conséquence directe que la mission canadienne n'a pas respecté les processus d'autonomisation et de consultation des besoins locaux intrinsèques à la sécurité humaine. De plus, il sera proposé que ce non-respect de l'approche de sécurité humaine pourrait avoir eu des conséquences concrètes sur les succès de l'intervention canadienne. Ensuite, une autre piste de réflexions propose que ce non respect des critères de sécurité humaine a été causé par deux facteurs essentiels soit l'orientation militariste de l'intervention et le support du Canada envers les États-Unis et l'OTAN.

4.1 Déficit de sécurité humaine dans les projets de premier plan canadien:

L'analyse des rapports canadiens et de différents documents scientifiques permet d'identifier comment certains projets de premier plan du Canada n'ont pas su respecter l'approche de sécurité humaine et plus particulièrement les volets d'autonomisation des individus et de la consultation locale. Ainsi, les lacunes de trois projets de premier plan liés à trois codes de l'autonomisation seront présentées (201: Économie et développement, 211: Éducation et 222: Institutions démocratiques). D'abord, il est présenté que le projet de reconstruction des institutions démocratiques (222) constitue un bon exemple où l'intervention canadienne a d'abord cherché à construire un État fort de type occidental à Kandahar, au détriment de l'autonomisation des individus, de la consultation locale et donc de l'approche de sécurité humaine. Ensuite, l'analyse des échecs du projet de reconstruction du barrage de Dahla (201) et de construction des écoles (211) démontre que la mission canadienne à Kandahar n'a pas su prendre en compte les besoins de sécurité humaine et cette fois à cause d'un manque important de consultation locale. Ensuite, une section plus générale présentera quelques succès de la mission et ainsi que sa mauvaise application de l'approche de sécurité humaine.

4.1.1 Échec de la reconstruction des institutions démocratiques

Le projet canadien de reconstruction des institutions démocratiques est un exemple probant de la dynamique de l'intervention qui visait d'abord à construire un État fort de type occidental au détriment des besoins de sécurité humaine de la population afghane. D'abord, il est important de rappeler ce qui constitue des projets d'institutions démocratiques respectant le critère d'autonomisation de l'approche de sécurité humaine (code 222): les institutions démocratiques doivent être élaborées et construites en concert avec les communautés et la population locale selon leurs propres besoins. L'analyse des différents rapports permet de

constater que la mission canadienne n'a pas respecté ce principe d'autonomisation. Non seulement les quatorze rapports canadiens n'ont obtenu qu'un seul point pour le code « Institutions démocratiques », mais on observe également au sein des rapports deux dynamiques prédominantes qui démontrent que la mission n'a pas respecté ce code. Il s'agit de l'instauration d'institutions politiques de façon « top-down » et un favoritisme envers certaines élites au détriment de la population locale. Ces deux dynamiques pourraient constituer des pistes d'explications pour de futures recherches afin de comprendre pourquoi la mission canadienne a échoué en matière de développement des institutions démocratiques. Ces propositions sont également corroborées par plusieurs auteurs qui affirment que le problème de l'intervention canadienne est qu'elle a cherché à construire un État fort et centralisé de type occidental.

4.1.1.1 Instauration d'institutions politiques de façon « top-down »

D'abord, plusieurs extraits tirés des rapports illustrent bien que le processus de construction des institutions démocratiques à Kandahar était essentiellement orienté vers un renforcement des institutions de façon « top-down » où la priorité était de renforcer les différents appareils institutionnels sans démontrer une sensibilité à impliquer les communautés et populations locales comme le stipule le code « Institutions démocratiques ». Cette dynamique s'observe au sein de plusieurs rapports où la priorité était notamment d'établir des registres électoraux:

Le renforcement des capacités démocratiques par la consolidation des institutions et la mise en place de processus électoraux compte parmi les priorités du Canada, ne serait-ce qu'en raison de l'importance critique d'une telle démarche dans la réalisation de nos autres priorités concernant le Kandahar (Canada 2008b, 16).

De surcroît, d'autres projets et priorités canadiennes en matière d'institutions démocratiques témoignent de ce manque d'implication de concert avec la population locale comme les projets de

lutte contre la corruption et de renforcement des capacités institutionnelles qui ne font également aucune mention de l'implication des communautés dans ces processus:

Au cours de ce trimestre, nous avons continué d'aider le gouvernement de l'Afghanistan dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives et de projets de lutte contre la corruption (Canada 2009a, 11).

Le Canada continue d'offrir à l'Afghanistan son soutien en matière de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gouvernance infranationale (Canada 2010c, 12).

Bref, le rapport de mars 2011 résume bien cette situation : « l'aide du Canada s'est surtout articulée autour des moyens de permettre au gouvernement de l'Afghanistan de gérer lui-même, et de plus en plus, les affaires du pays » (Canada 2011b, 12). Ainsi, force est de constater que la mission canadienne à Kandahar était essentiellement orientée vers un renforcement des institutions de façon « top-down ». La priorité était de renforcer les différents appareils institutionnels sans démontrer une sensibilité à impliquer les communautés et populations locales ce qui ne respectent pas le principe d'autonomisation de sécurité humaine. Cette dynamique, bien qu'il soit trop ambitieux d'affirmer qu'il s'agisse d'une cause directe de l'échec du projet de construction d'institutions démocratiques, constitue une bonne piste d'analyse pour des recherches futures qui pourraient contribuer à la compréhension des causes des échecs de la mission canadienne à Kandahar.

4.1.1.2 Favoritisme auprès d'élites institutionnelles au détriment des communautés locales

La deuxième dynamique proposant une réflexion afin de comprendre pourquoi la mission canadienne n'a pas respecté le code « Institutions démocratiques » est le favoritisme important qui a été fait auprès de certaines élites aux dépens de la population et des communautés locales. En effet, on constate au sein de plusieurs rapports que de nombreux projets ont davantage – voire trop – autonomisé et renforcé des élites et non les communautés:

Des experts civils canadiens sont maintenant affectés aux principaux ministères et conseilleront leurs homologues afghans en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques (Canada 2008a, 13).

À Kandahar, le Canada soutient la gouvernance infranationale en offrant aux gouverneurs de district une formation en gestion (Canada 2009c, 13).

Le Canada a continué de travailler avec les gouvernements provincial et locaux de Kandahar à la mise en place de mesures visant à renforcer la gouvernance, dont les suivantes: fournir au bureau du gouverneur des conseillers afghans compétents, de l'équipement et assurer la formation; appuyer le renforcement des capacités du bureau du maire de Kandahar [...] (Canada 2010a, 13).

Bien que ce processus de renforcement des élites au sein des institutions puisse sembler louable, aucune mention dans les rapports n'est faite afin de renforcer et d'autonomiser les communautés et citoyens en matière de démocratie et d'institutions démocratiques ce qui ne respectent pas le code « Institutions démocratiques » de l'approche de sécurité humaine.

4.1.1.3 Problématique: construire un État fort de type occidental à Kandahar

Les deux dynamiques identifiées plus haut, soit l'instauration d'institutions politiques de façon « top-down » et le favoritisme auprès des élites institutionnelles, constituent de bonnes pistes de réflexions afin de comprendre pourquoi la mission canadienne n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine et également comment ce déficit aurait pu nuire au projet canadien de reconstruction démocratique à Kandahar. Ce constat est également corroboré par plusieurs auteurs qui expliquent que cette volonté de construire un État fort de type occidental a considérablement nui à la mission canadienne.

D'abord, un bref retour sur les échecs de la mission canadienne en terme d'institutions démocratiques (tel que démontrés à la section 1.1.5) est de mise et on remarque que ces échecs sont fortement liés au développement institutionnel « top-down » et au favoritisme auprès des élites. Ainsi, plusieurs observateurs remettent en question le rôle et l'impact de la mission canadienne dans l'établissement d'une démocratie à Kandahar en identifiant que le gouvernement

– faible et hautement corrompu – a très peu de légitimité puisqu'il n'est pas une création des Kandaharis (Warnock 2008, 127). En 2010, d'autres auteurs corroborent cette dynamique et démontrent également que les institutions politiques de Kandahar font preuve d'un manque important de capacité (Holland 2010, 287). Un exemple probant de cet échec de développement des institutions démocratiques réside également dans le fait que les talibans gagnent de plus en plus en confiance et en légitimité auprès de la population de Kandahar (Paris 2014). Maintenant, il s'avère que ce constat de développement institutionnel « top-down » et de favoritisme auprès des élites locales est également corroboré par plusieurs auteurs qui expliquent que cette volonté de construire un État fort de type occidental a considérablement nui à la mission canadienne. En effet, Albo et Klassen (2013, 168) font état de cette problématique en identifiant que les nouvelles institutions politiques que la mission canadienne cherchait à développer en Afghanistan ne représentent pas « [...] a positive example of democratic transition or political reconstruction ». Les auteurs expliquent cet échec des institutions démocratiques par le fait que l'intervention canadienne cherchait d'abord à renforcer l'État afghan et non la population afghane ce qui contredit l'approche de sécurité humaine où les institutions démocratiques doivent être élaborées et construites en concert avec les communautés et la population locale selon leurs propres besoins: « Instead they [le Canada] demonstrate the mechanisms of formal democracy through which western imperialism collaborates with local elites to suppress or subvert popular sovereignty and national liberation » (Albo et Klassen 2013, 168). Les auteurs expliquent également que cette volonté de mettre sur pied des institutions démocratiques selon un type d'État occidental et centralisé a directement mené à une mauvaise gestion des programmes de développement démocratique qui étaient relégués aux différents ministères afghans (Albo et Klassen 2013, 353). Or, Albo et Klassen (2013, 353) précisent qu'on ne peut considérer l'État afghan comme un État occidental de type développemental et en conséquence « such revenues

the Afghan government collects are thus not well channelled towards development needs, particularly with the lack of sovereign control of the country's territory ».

Barfield (2010, 272) identifie également que le renforcement démocratique de l'État au détriment des individus et communautés est la problématique majeure des programmes de reconstruction des institutions démocratiques en Afghanistan, notamment dans la province de Kandahar. Il explique que les changements qui ont voulu être apportés à la démocratie afghane l'ont été faits de façon « top-down » sans la coopération du peuple. Barfield (2010, 293) soutient ainsi que ces problèmes endémiques de développement sont intimement liés à la volonté de construire un État démocratique de type occidental:

This set up a conflict between those who saw restoring stability in Afghanistan as the reimplementation of a centralized, top-down, kinglike authority, and those who insisted that the country needed a new model of political organization derived from the cooperation and consent of the governed.

Cette analyse de Barfield est également partagée par Zürcher, Manning, Evenson, Hayman, Riese et Roehner (2013, vii) qui mentionnent que malgré les ressources et efforts considérables qui sont voués aux missions de consolidation de la paix ayant la démocratisation comme objectif central, les pays recevant cette aide ne deviennent que très rarement des démocraties. De surcroît, les auteurs mentionnent que l'utilisation de la démocratisation comme « [...] cornerstone of peace [...] is an enterprise fraught with peril » (Zürcher *et al.* 2013, vii). En effet, Zürcher *et al.* (2013, 6) identifient qu'une solution à une meilleure consolidation démocratique dépend du niveau de prise en compte des besoins des leaders locaux puisque « [...] democracy requires local actors to build trust in one another and the political institutions they are building ». Lambach et Debiel (2010, 167) abondent dans le même sens en affirmant que les missions de consolidation de la paix « [...] should instead try to find indigenous processus of state formation that they can support ».

Bref, cette dynamique de développement démocratique, peu sensible aux besoins et à la réalité locale des Kandaharis, constitue une analyse intéressante pour de futures recherches afin de déterminer si ce manque de sensibilité face à l'approche de sécurité humaine peut être identifié comme une cause de l'échec du projet de reconstruction des institutions démocratiques de Kandahar.

4.1.2 Échec de la réfection du barrage de Dahla.

Le projet de réfection du barrage de Dahla est un autre exemple où la mission canadienne à Kandahar n'a pas su prendre en compte les besoins de sécurité humaine et cette fois à cause d'un manque important de consultation locale. Il est à noter que le code 201 (Économie et développement)⁸ a obtenu quatorze points pour le critère de sécurité humaine d'autonomisation, notamment à cause de d'autres projets de développement économique, mais il est également vrai que le projet du barrage de Dahla respecte le principe d'autonomisation puisqu'il s'agit d'un investissement important afin de répondre à des besoins de développement. De plus, les rapports canadiens ont aussi obtenu six points pour le critère de consultation des besoins locaux, mais cinq de ces points sont attribuables à d'autres projets canadiens de développement économique qui étaient beaucoup plus sensibles à la consultation des besoins locaux que le projet de Dahla. En effet, n'ayant contribué que pour un seul point au niveau de la consultation locale, plusieurs extraits des rapports nous permettent de conclure que ce projet a fait preuve d'un manque important – voire d'une absence – de consultation des besoins locaux:

On a franchi une première étape critique dans la remise en état du barrage de Dahla [...] Des experts en irrigation, en hydrologie, en agriculture, et en gouvernance venant des quatre coins du Canada ont pris part à de vastes consultations à l'appui de ce projet d'une valeur de 50 millions de dollars (Canada 2009b, 7).

⁸ Promouvoir, à travers un dialogue social, des investissements économiques et en services sociaux afin de répondre aux besoins de développement identifiés par la communauté.

Au cours du trimestre, le Canada a continué de progresser dans la réfection du barrage de Dahla et de son système d'irrigation. En tête de liste parmi ses projets de premier en Afghanistan, cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet ayant pour objectif de rendre possible une agriculture durable dans la vallée de l'Arghandab, qui produisait autrefois suffisamment de cultures vivrières pour nourrir tout le pays (Canada 2010b, 7).

Ces extraits sont bien représentatifs du manque de consultation des besoins locaux étant donné qu'il est démontré que les experts consultés ne sont que des Canadiens. On constate donc que la vision émanant de ce projet de réfection du barrage n'est que canadienne et fait preuve d'un manque important de vision locale ne pouvant ainsi saisir complètement les besoins et enjeux locaux liés à ce barrage. Ce projet contraste également beaucoup avec d'autres projets, moins ambitieux, de développement économique où le processus de consultation est beaucoup plus évident et au cœur de ces projets:

Les représentants canadiens collaborent avec les dirigeants des villages, des districts et des provinces de l'Afghanistan afin de repérer les villages où les étapes de libération, de maintien et de construction pourraient être mises en œuvre (Canada 2009d, 8).

Grâce au Programme de solidarité national (PSN), le Canada a contribué à la mise en place, presque partout au pays, de conseils de développement communautaires dont les membres sont élus de façon démocratique. Les collectivités bénéficient de subventions destinées à financer des petits projets devant répondre aux besoins immédiats [...] (Canada 2011b, 13).

Cette analyse des rapports canadiens nous permet de conclure que ce manque de consultation des besoins locaux pourrait être une piste de réponse intéressante afin de comprendre les causes de l'échec du projet canadien de réfection du barrage de Dahla. Il s'avère également que plusieurs auteurs en arrivent également à cette conclusion.

Encore une fois, un bref retour aux échecs en lien avec le projet canadien de réfection du barrage de Dahla identifiés à la section 1.1.3 doit être fait afin de comprendre en quoi une meilleure consultation des besoins locaux aurait pu avoir un impact important. D'abord, en 2014 plusieurs inquiétudes étaient soulevées notamment face aux réels apports de la réfection de ce barrage étant donné que le Canada n'a complété que la moitié du travail afin de remettre sur pied

le système d'irrigation (Paris 2014). De plus, en décembre 2014, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a produit un rapport sur ce projet et il y est indiqué qu'il y a une baisse significative des zones irriguées par le barrage depuis 2012 (Canada. Foreign Affairs 2014). Enfin, il est important de noter qu'au-delà de la baisse significative des zones agricoles irriguées, il s'avère également que le bassin de rétention du barrage a fait chuter la température de l'eau et que cela a considérablement nui à la culture de fruits dans la majorité des zones agricoles qui ont dû remplacer leur verger par la culture de céréales de très faibles qualités (Walkom 2011, A18. 1).

Or, plusieurs auteurs démontrent qu'une meilleure prise en compte des besoins locaux aurait mené à des résultats différents. D'abord, Saideman (2016, 78) explique que ce projet présentait d'emblée d'énormes défis étant situé à l'extérieur de la zone d'influence canadienne près de Kandahar. De plus, le choix de ce projet « [...] has been called foolish by development experts as much of the money dedicated to the project had to be spent on private security companies » (Saideman 2016, 78). Le choix de ce projet en particulier constituait en fait un conflit entre les Forces canadiennes qui cherchaient à privilégier l'accès en électricité aux citoyens de Kandahar alors que les agences civiles canadiennes comme l'ACDI voyaient le potentiel d'irrigation du barrage comme une priorité (Saideman 2016, 78). Ainsi, dans le processus de réalisation de ce projet, on constate d'abord que peu de consultation locale a été faite auprès des Kandaharis afin de cibler leurs priorités face à ce barrage. De plus, plusieurs travaux démontrent que ce barrage ne constitue pas une priorité pour les communautés de Kandahar et que ce dernier peut même avoir des impacts néfastes sur l'agriculture. En effet, dès sa construction par les États-Unis en 1960, de nombreux défauts avaient été relevés par la population locale de Kandahar comme le fait que le système d'irrigation du barrage a contribué à la désertification de nombreuses zones agricoles puisque les terres sèches imbibées d'eau ont fait remonter à la surface des minéraux

alcalins et des sels qui ont rendu les terres complètement impropres à l'agriculture. En plus, il est également important de noter que les habitants des zones irriguées par ce barrage étaient déjà au courant de ce phénomène au début des années 2000 (Cullather 2002, 523). Ainsi, les impacts négatifs déjà connus de ce barrage sur l'agriculture constituent une piste d'explications intéressantes qui pourraient expliquer pourquoi d'une part les terres irriguées par ce barrage sont en diminution et également pourquoi ce dernier a considérablement nui à la culture de fruits et légumes au profit de la culture de céréales de faible qualité. Ainsi, nous sommes en mesure de nous questionner sur le fait que si l'intervention canadienne avait davantage consulté les besoins locaux des populations locales face au barrage de Dahla, cela aurait pu mener à des résultats différents – voire même un tout autre projet – puisque le Canada aurait été davantage au courant des dégâts sur l'agriculture que ce barrage peut provoquer. Bref, il est évident que ce projet canadien n'a pas su respecter l'approche de sécurité humaine à travers un manque de consultation des besoins locaux puisque les projets de développement doivent être promus et identifiés par les communautés à travers un dialogue social. Ce manque de sensibilité face à l'approche de sécurité humaine semble donc être une avenue intéressante à explorer par de futures recherches afin de déterminer si ce déficit peut être identifié comme une cause de l'échec du projet de réfection du barrage de Dahla.

4.1.3 Échec du projet de construction des écoles et de l'éducation

Le projet de premier plan de construction des écoles constitue un autre exemple où le manque de sensibilité de la mission canadienne face à la consultation des besoins locaux des Kandaharis constitue une bonne piste de réflexion qui pourrait contribuer à la compréhension de

l'échec de ce projet. Liés au code 211 (Éducation)⁹, les rapports canadiens ont obtenu de bons résultats face au critère d'autonomisation avec un pointage de quatorze. Toutefois, c'est au niveau du critère de consultation des besoins locaux que les rapports ont obtenu de faibles résultats avec trois points. Ainsi, il est vrai que le projet canadien de reconstruction des écoles respectait le principe de sécurité humaine d'autonomisation étant donné que ce projet cherchait à améliorer les conditions des écoles et de l'éducation à Kandahar. Toutefois, il s'avère que le manque important de consultation locale semble expliquer pourquoi ce projet de premier plan a connu des échecs très importants. De nombreux extraits tirés des rapports témoignent de l'absence de processus de consultation locale dans ce projet:

Le deuxième projet de premier plan porte sur la construction et la remise en état de 50 écoles au cours des trois prochaines années. À ce projet se greffera la formation d'enseignants dont le nombre pourra atteindre 3 000. Ainsi, les enfants des districts clés auront un meilleur accès à l'éducation et les adultes pourront bénéficier de cours d'alphabétisation et de programmes de formation professionnelle (Canada 2008b, 12).

Les travaux visant la construction, l'agrandissement ou la réfection de 50 écoles dans les districts clés de la province d'ici 2011, l'un des projets de premier plan du Canada, se sont poursuivis (Canada 2008b, 7).

Par l'intermédiaire du Bureau canadien d'appui à la gouvernance de Kaboul, par exemple, la spécialiste canadienne détachée auprès du ministère de l'Éducation afghan a joué un rôle déterminant dans la préparation de la première phase du nouvel examen national des compétences des enseignants (Canada 2009b, 10).

En effet, les rapports ne présentent aucun processus de consultation locale afin de déterminer les besoins des Kandaharis face à ces écoles d'écoles. Est-ce que les emplacements choisis pour la construction des écoles correspondaient aux besoins des communautés? Est-ce que l'éducation et la formation offertes étaient adaptées à la situation locale des Kandaharis? Les écoles étaient-elles considérées comme des lieux d'apprentissage pertinents étant donné que la communauté n'a

⁹ Code 211: Autonomiser et appuyer les parents, les communautés et les mouvements sociaux à améliorer la condition des écoles et de l'éducation.

vraisemblablement pas été impliquée dans leurs conceptions? Aucun passage dans les quatorze rapports canadiens ne permet de déceler une sensibilité face à ces enjeux.

De plus, lorsqu'il a été possible d'attribuer trois points pour le critère de consultation locale en termes d'éducation pour les rapports canadiens, il s'avère que ces derniers n'ont pas été alloués en lien avec le projet canadien de construction des écoles. Certes, le Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation (PAQE) dans lequel le Canada a investi est davantage sensible aux besoins locaux des Kandaharis, mais cela ne contribue pas à la présence de consultation locale dans le cadre du projet de construction des écoles.

Le Canada est le principal donateur de Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation (PAQE). [...] Le PAQE joue un rôle très actif à l'échelle communautaire. Le Canada a aidé à établir plus de 9500 comités locaux de gestion scolaire, lesquels servent de porte-parole en matière de développement communautaire au chapitre de l'éducation (Canada 2010b, 9).

Les rapports témoignent du manque de sensibilité de la mission canadienne face aux besoins locaux au sein du projet de construction des écoles à Kandahar. Ce manque de sensibilité pourrait donc avoir eu des conséquences importantes sur le développement et la pérennité des écoles.

C'est notamment ce que Saideman corrobore en remettant en doute le fait que ces écoles aient réellement été élaborées afin de répondre aux besoins des citoyens de Kandahar. Maintenant, afin de bien comprendre en quoi un meilleur processus de consultation des besoins locaux aurait eu un impact certain, un rappel du bilan des échecs du projet de construction des écoles présenté à la section 1.1.2 est nécessaire.

En 2014, on constate que les écoles financées par le Canada tombent en ruine, qu'elles sont en très mauvais état (Ouimet 2014, A2). Sean Maloney (2013, 30) affirme également que de nombreuses écoles sont inoccupées, ce qui est corroboré par le *Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction* (SIGAR) aux États-Unis qui a révélé, suite à un entretien avec les

ministres de l'Éducation afghans, qu'il n'y a plus aucune école en activité dans les régions non sécurisées du pays notamment dans plusieurs districts de Kandahar (Sopko 2015, 1). Bref, il est on ne peut plus évident que le bilan de la mission canadienne de construction des écoles à Kandahar est un échec.

Saideman corrobore que le manque de sensibilité de la mission face aux besoins et intérêts locaux des Kandaharis contribue au fait que ce projet ait connu des échecs importants. En effet, il remet en doute la pertinence de ces écoles étant donné qu'aujourd'hui presque aucun cours n'est donné dans ces établissements (Saideman 2016, 81). Saideman se questionne sur la légitimité de ces écoles auprès de la population de Kandahar et de leur réel besoin pour les communautés. Il critique le fait que le projet de construction des écoles avait davantage été élaboré pour le Canada que pour les besoins réels des Kandaharis:

The signature projects had a very basic flaw: the temptation to hoist a Canadian flag over them meant that the Afghan people did not see their own government as providing these improvements [...]. Since the goal of the effort was to build a self-sustaining Afghan government, it is not clear how the signature projects helped the Afghans. What was important to the Canadians was that putting the Canadian flag on these projects meant that they could be sold back home (Saideman 2016, 81)

Ainsi, le projet de reconstruction des écoles comme d'autres projets de premier plan a été motivé et élaboré en fonction des intérêts canadiens davantage qu'en fonction des besoins de sécurité humaine de la population de Kandahar. Cette dynamique contredit l'approche de sécurité humaine qui stipule que les projets en éducation doivent chercher à autonomiser et appuyer les parents, les communautés et les mouvements sociaux à améliorer la condition des écoles et de l'éducation. Il est clair qu'une plus grande sensibilité aux besoins locaux aurait mené à des projets bien différents.

4.1.4 Quelques succès pour la mission canadienne et déficit de sécurité humaine

L'analyse des différents rapports avec l'aide des résultats du codage a permis de démontrer de quelle manière ces derniers n'ont pas respecté l'approche de sécurité humaine, plus particulièrement le critère d'autonomisation et la consultation des besoins locaux. Il est donc possible de conclure que le manque important de sensibilité aux critères de sécurité humaine d'autonomisation et de consultation des besoins locaux constitue une piste de réflexions essentielles pour de futures recherches afin de mieux comprendre les échecs des projets de développement des institutions démocratiques, de réfection du barrage de Dahla et de reconstruction des écoles. De plus, grâce notamment aux différentes sources scientifiques qui corroborent ces conclusions, force est de constater que la mission canadienne à Kandahar a connu peu de succès. Cependant, Saideman (2016, 93) explique que l'intervention canadienne a connu des succès importants au sein de deux domaines spécifiques soit au sein de l'armée canadienne elle-même qui a su améliorer ses tactiques et au sein de l'OTAN puisque le Canada a su réaffirmer sa position stratégique au sein de l'organisation internationale. Or, on voit qu'aucun succès notable n'est mentionné pour les Kandaharis. De surcroît, au-delà des échecs reconnus du barrage de Dahla ou de la reconstruction des écoles, Saideman explique que bien qu'on ne puisse affirmer que la mission canadienne n'ait apporté absolument aucun progrès à Kandahar, « [...] whatever progress has been made may not continue with far fewer troops in the country » (Saideman 2016, 124). Albo et Klassen en arrivent à une conclusion semblable expliquant que « [...] the outcome is that Canada's development strategy has made little impact on the standard of living and security situation in Kandahar » (Albo et Klassen 2013, 353).

Bref, l'analyse des échecs des différents projets de premier plan canadiens corrobore les résultats de la table de codage à savoir que la mission canadienne n'a pas su respecter l'approche de sécurité humaine notamment à cause de son manque de sensibilité face au critère

d'autonomisation et de consultation locale. Ce constat est d'autant plus alarmant que le gouvernement du Canada avait employé un discours de sécurité humaine afin de justifier la mission canadienne à Kandahar.¹⁰ On constate ainsi que l'application canadienne de la sécurité humaine concorde peu avec l'approche de sécurité humaine telle que présentée dans ce mémoire. Il s'avère en fait que le Canada a davantage utilisé la sécurité humaine comme une « liste d'épicerie » d'éléments à prendre en considération lors de l'intervention sans réellement tenir compte des critères de consultation locale et d'autonomisation en ce qui a trait notamment à l'important projet de développement des institutions démocratiques. En effet, Desrosiers et Lagassé (2009, 664) expliquent que, dès les débuts de l'intervention canadienne suite aux attentats du 11 septembre, le Canada a promu un engagement envers la sécurité humaine définie sous une liste de critères et de défis assez vastes:

The themes and challenges included the promotion of human rights, the anti-landmines campaign, post-conflict stabilisation and reconstruction, the control of small arms and light weapons, and the plight of children in wartime, as well as growing issues like women and war, HIV/AIDS, and the “responsibility to protect.”

Force est donc de constater que le Canada a davantage utilisé l'approche de sécurité humaine en tant qu'outil de justification plutôt que comme ligne directrice des missions de développement. Cette conclusion concorde également avec l'analyse de Boucher évoquée à la section 2.3 où il explique que le gouvernement canadien a essentiellement employé un discours de sécurité humaine afin de justifier la mission canadienne en Afghanistan en expliquant que l'intervention est importante pour la sécurité et le bien-être du peuple afghan (Boucher 2009, 727).

¹⁰ Voir section 2.3 pour plus de détails sur le discours de sécurité humaine employé par le Canada.

4.2 Orientation militariste de la mission canadienne et support aux États-Unis et à l'OTAN: déficits de sécurité humaine

L'analyse des différents projets de premier plan de la mission canadienne à Kandahar a permis de soulever des réflexions à explorer afin d'expliquer pourquoi la mission a connu ces échecs importants. Il s'agit du manque important de sensibilité face à l'approche de sécurité humaine, plus particulièrement ses critères d'autonomisation et de consultation des besoins locaux. Maintenant, il est important d'identifier quels sont les facteurs qui permettraient d'identifier pourquoi la mission canadienne n'a pas respecté ces principes de sécurité humaine. D'abord, ce non-respect résiderait dans le fait que la mission a adopté une orientation très militariste qui a directement nui au processus d'autonomisation et de consultation locale. Deux phénomènes sont proposés en guise de réflexions afin d'expliquer pourquoi cette approche militariste a été si dominante au sein de l'intervention canadienne: les manques de coordination et d'expérience des différents organes canadiens. Ensuite, le deuxième élément expliquant pourquoi la mission canadienne n'a pas été sensible au processus d'autonomisation et de consultation locale est que cette dernière a d'abord cherché à supporter les États-Unis et l'OTAN au détriment des besoins locaux des Kandaharis.

4.2.1 Impacts de l'orientation militariste de l'intervention: déficit d'autonomisation et de consultation

L'orientation militariste qu'a prise la mission canadienne à Kandahar a eu des impacts importants sur la sensibilité de la mission envers l'autonomisation et la sensibilité aux besoins locaux des Kandaharis. En effet, la mission étant majoritairement enlignée sur les priorités et décisions des FC,¹¹ cette dynamique a eu pour effet de miner la sensibilité générale de

¹¹ La prochaine section (4.2.2) présente comment la mission canadienne a pris une orientation militariste

l'intervention face à ces critères de sécurité humaine étant donné que les militaires sont moins soucieux des besoins d'autonomisation et de consultation que les agences civiles.

Ces impacts sont notamment visibles au sein des quatorze rapports canadiens. Pour les trois codes liés au critère de protection de sécurité humaine où les FC sont intensément impliquées,¹² ces codes ont accumulé un seul point sur une possibilité de quarante-deux en ce qui a trait au critère de consultation des besoins locaux. En effet, on remarque, dans l'analyse des quatorze rapports, plusieurs extraits liés aux trois codes du critère de *protection* où, bien qu'il y ait présence du critère de protection, il y a une absence de processus de consultation des besoins locaux:

111 (Protection des individus): Il est indispensable que l'ANA [Armée nationale afghane] soit bien dirigée, bien entraînée et bien équipée pour que le gouvernement afghan exerce sa souveraineté et maintienne la sécurité à un niveau suffisamment élevé pour exercer ses pouvoirs efficacement et assurer la bonne marche des activités de développement (Canada 2009b, 9).

112 (Protection des droits): Le Canada a continué de prendre part à la formation et au développement, à tous les niveaux, de la PNA. Tout le programme de formation de la PNA par la FIAS a été placé sous la direction d'un major-général canadien. Les Forces canadiennes encadrent les membres du personnel des quartiers généraux responsables des services de police dans les six provinces du Sud (Canada 2010d, 7).

101 (Humanitaire): L'aide humanitaire continuera d'être acheminée aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés à l'intérieur de la province de Kandahar et du pays. Le déminage et la sensibilisation aux risques que représentent les mines [...] se poursuivent dans plusieurs parties de la province de Kandahar (Canada 2009c, 10-1).

De surcroît, il est à noter que les Forces canadiennes étaient également impliquées dans les différents processus de reconstruction et de développement comme le mentionne le premier rapport de 2008: « les Forces canadiennes se consacreront davantage au renforcement des capacités des forces de sécurité afghane à Kandahar, de même qu'à l'appui des activités du gouvernement et de la reconstruction » (Canada 2008b, 8). Cependant, comme nous l'avons vu précédemment au tableau 4, les rapports canadiens n'ont obtenu qu'un total de dix points sur une

¹² 101: Humanitaire, 111: protection des individus et 112: protection des droits.

possibilité de quatre-vingt-dix-huit pour le critère de consultation des besoins locaux pour tous les codes liés à l'*autonomisation*. De plus, il s'avère que les dix points récoltés ne sont pas attribuables au travail des FC, mais bien au travail de d'agences civiles canadiennes. L'analyse des différents rapports suggère donc de façon évidente que le travail des Forces canadiennes n'a pas su faire preuve de sensibilité à la consultation des besoins locaux autant en matière de protection et d'autonomisation.

Or, au-delà de l'analyse des rapports, des auteurs identifient également que les Forces canadiennes ont nui aux processus d'autonomisation étant donné que les militaires ne sont pas considérés comme des acteurs pouvant assurer un bon processus d'autonomisation et de développement notamment en matière d'économie, d'éducation, de santé, de gouvernance, etc. À vrai dire, ces différents projets d'autonomisation et de développement sont rarement inclus dans le travail typique des militaires. Albo et Klassen (2013, 296) corroborent cette conclusion en expliquant que l'orientation très militariste de la mission canadienne, notamment en termes d'effectifs et de pouvoir de prise de décisions, « [...] has rendered the operation incapable of reaching out to Afghan population or engaging in actual development work ». En effet, au plus fort de l'intervention canadienne, les effectifs respectifs des forces canadiennes et des agences civiles divergeaient de façon impressionnante avec 2 950 militaires contre 120 civils canadiens (Canada 2012, 1). De plus, il s'avère qu'à de nombreux égards, les décisions des agences civiles étaient subordonnées, voire secondaires, aux décisions des militaires, comme il le sera démontré à la section 4.2.2.1, notamment puisque les civils pouvaient rarement quitter les camps militaires canadiens par mesure de sécurité (Albo et Klassen 2013, 296).

Il en va de même en ce qui a trait au processus de consultation des besoins locaux où les auteurs expliquent que selon le Senlis Council (aujourd'hui le International Council on Security and Development) plusieurs communautés locales de Kandahar ont identifié les troupes

canadiennes comme étant agressives, indifférentes, militaristes et avec peu d'aptitudes à la communication (Albo et Klassen 2013, 296). Ils démontrent également qu'étant donné leur manque évident de connaissances de la population locale, ces comportements des FC ont mené la population locale à craindre la présence des troupes étrangères à Kandahar.

Bref, l'analyse des différents rapports propose que l'orientation militariste de la mission canadienne constitue une hypothèse intéressante qui pourrait avoir nui de façon importante au processus d'autonomisation et de consultation des besoins locaux essentiels à l'approche de sécurité humaine. C'est notamment pour ces raisons que « [...] it is the Taliban, not the Canadian Forces, that have won 'hearts and minds', or at least political influence, in southern Afghanistan » (Albo et Klassen 2013, 296). Ainsi, avec en moyenne 250 militaires canadiens pour 47 agents civils où les militaires ne sont pas considérés comme étant « [...] the best development partners for local administration » (Albo et Klassen 2013, 296) il s'avère que la mission canadienne a davantage « [...] alienated the population, which increasingly supports the insurgency or opposes the presence of foreign troops » (Albo et Klassen 2013, 294). Il semble donc de plus en plus évident que le manque de sensibilité des FC aux besoins locaux et à l'autonomisation des Kandaharis a nui à l'approche de sécurité humaine de la mission et pourrait donc avoir contribué aux échecs. Toutefois, de futures recherches sont nécessaires afin de déterminer le lien causal concret entre ce déficit et les échecs de la mission.

4.2.2 Pourquoi la mission canadienne a-t-elle pris une orientation militariste?

L'orientation militariste de l'intervention canadienne contribue donc à comprendre pourquoi cette dernière n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine, particulièrement ses critères d'autonomisation et de consultation des besoins locaux. Cependant, au-delà des impacts de ce militarisme sur l'autonomisation et la consultation des besoins locaux des Kandaharis, il est

important de clarifier pourquoi la mission canadienne a pris cette orientation. Deux facteurs permettent de comprendre pourquoi la mission a pris cette orientation. Il s'agit du manque de coordination et de coopération entre les Forces canadiennes (FC) et les agences canadiennes ainsi que du manque d'expérience et d'efficacité de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Affaires étrangères et commerce international Canada (AECIC) et de Service correctionnel Canada(SCC).

4.2.2.1 Manque de coordination et de coopération entre les FC et les agences canadiennes.

Le premier facteur expliquant pourquoi la mission canadienne à Kandahar a pris une orientation militariste est qu'elle a été sujette d'un manque important de coordination entre les FC et les autres agences canadiennes. Ce manque de coordination a non seulement miné l'efficacité de la mission canadienne, mais a également grandement contribué à négliger le travail des agences civiles plus axées sur l'autonomisation et la consultation des besoins locaux au profit de cette orientation plus militariste qui, comme nous l'avons vu plus haut, ne respecte pas ces critères de sécurité humaine. Plusieurs éléments sont à prendre en compte afin d'expliquer ce manque de coordination.

D'emblée, parmi les nombreux organismes canadiens qui étaient impliqués à Kandahar comme les FC, l'ACDI, l'AECIC et SCC, la plupart avaient la réputation d'être de piètres partenaires lorsqu'il est temps de coordonner des interventions (Saideman 2016, 69). De plus, suivant le protocole du manuel de contre-insurrection du général américain David Petraeus, les Forces canadiennes ont eu tendance à s'impliquer dans des projets de développement et de gouvernance sans la coopération des agences civiles (Saideman 2016, 71). En effet, le protocole du manuel stipulait que « [...] there are certain tasks that civilians should be responsible for but

are not able to perform, in this case, the military tends to assure these responsibilities » (Saideman 2016, 71).

De surcroît, des dynamiques structurelles ont également influencé le fait que la mission canadienne a pris un tournant militariste aux dépens de l'approche plus axée sur l'autonomisation et la consultation des besoins locaux des agences civiles. C'est notamment le cas au niveau des objectifs et priorités des agences civiles et des Forces canadiennes qui divergeaient de façon importante sur le terrain car les commandants des FC changeaient aux neuf mois et apportaient des objectifs à court terme tandis que les agences civiles canadiennes travaillaient sur des objectifs et priorités à long terme ce qui rendaient difficiles les ajustements et la coordination entre les agences civiles et les FC (Saideman 2016, 71). Ainsi, Saideman note également que les FC se fiaient beaucoup plus aux directives de la FIAS qu'aux agences d'Ottawa en termes de coordination et de ligne directrice (Saideman 2016, 71). En plus, l'ACDI a également adopté un système de fonctionnement très différent des forces canadiennes soit « [a] very Ottawa-centric approach style of management » (Saideman 2016, 73). Cette dynamique de fonctionnement a rendu la coopération et la coordination entre l'ACDI et les FC très difficiles puisqu'en plus d'avoir peu de représentants sur le terrain, « [...] having to call back to Ottawa for most decisions made CIDA a tough agency with which to partner » (Saideman 2016, 73). Saideman (2016, 73) démontre également que des officiers des Forces canadiennes ont même affirmé que USAID constituait un meilleur partenaire de développement que l'ACDI.

De plus, non seulement la coopération et la coordination entre les agences civiles et les FC étaient difficiles, mais il s'avère également que les agences civiles canadiennes se voyaient très peu encouragées à coopérer avec les autres agences (Saideman 2016, 83). Saideman explique que les promotions et récompenses au sein des différentes agences sont remises « [...] for serving the particular agency rather than the broader, shared effort » (Saideman 2016, 83). Certes, depuis

la fin de la mission canadienne l'ACDI et AECIC ont fusionné et cela peut être signe d'une meilleure coordination pour le futur, mais ce ne fut pas le cas pour la mission canadienne à Kandahar .

L'approche canadienne du « whole-of-government » était donc fondamentalement vouée à l'échec « [...] between the civilians, focused on the demands of Ottawa, and the military, focused in large part on fighting the war » (Saideman 2016, 81). Il semble de plus en plus évident que ce manque de coordination et de coopération entre les FC et les agences civiles a contribué à favoriser une orientation militariste au sein de la mission canadienne à Kandahar au profit d'une approche de sécurité humaine davantage défendue par les agences civiles : « the militaristic approach of Canadian foreign policy has undermined the developmental role of CIDA and subordinated the provision of aid to short-term military calculations » (Albo et Klassen 2013, 294).

4.2.2.2 Manque d'expérience et d'efficacité de l'ACDI, AECIC et du SCC

En plus du manque de coordination entre ces dernières, les agences civiles canadiennes ont également fait preuve d'un important manque d'expérience et d'efficacité ce qui pourrait également constituer une piste de réflexions expliquant pourquoi la mission canadienne a davantage présenté une approche militariste qu'une approche développementale de sécurité humaine axée sur l'autonomisation et la consultation locale. Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce manque d'expérience et d'efficacité de la part des agences civiles au profit d'une approche militariste notamment le fait que « [...] from the beginning, the Canadian government has prioritized military over development spending in Afghanistan by a factor of ten » (Albo et Klassen 2013, 295).

De plus, le personnel de AECIC avait peu d'expérience et d'entraînement afin de travailler dans des zones dangereuses pour mener à bien les projets de développement. Or, ce manque d'expérience a rendu le personnel de AECIC complètement dépendants des Forces canadiennes pour assurer leur protection étant donné que ces agents de développement n'étaient pas assurés en cas de blessures lors de combat (Saideman 2016, 72). Cela a également eu pour conséquence sur le terrain que les plans de AECIC étaient très souvent considérés comme étant secondaires face aux priorités des Forces canadiennes (Saideman 2016, 72). Des observations semblables ont également été notées dans le cas de l'ACDI qui avait également peu d'expérience en zones de conflits (Saideman 2016, 72).

En ce qui a trait à Service correctionnel Canada (SCC) qui était responsable de l'important projet de réhabilitation de la prison de Kandahar, un manque d'expérience notable a été observé au courant du projet étant donné que les policiers de la Gendarmerie royale du Canada choisis pour entraîner la Police nationale afghane étaient sélectionnés sur une base strictement volontaire (Saideman 2016, 74). Ainsi, non seulement les cours d'entraînement variaient en fonction des arrivées et départs des effectifs du SCC, mais le niveau d'expérience des agents en place variait également de façon importante. C'est notamment pour cette raison que ce projet confié à SCC a été qualifié de « pratiquement insurmontable » par son propre personnel (Saideman 2016, 74).

En somme, selon Saideman ce manque évident d'expérience à plusieurs niveaux au sein des agences civiles canadiennes démontre également que les rapports de *L'engagement du Canada en Afghanistan* ont certainement exagéré les progrès réalisés à Kandahar (Saideman 2016, 72). L'impact de ce manque d'expérience de l'ACDI, AECIC et SCC constitue une autre bonne suggestion d'analyse à explorer par de futures recherches afin de pouvoir affirmer que les échecs de la mission s'expliquent par le fait que cette dernière a adopté une orientation davantage

militariste qui n'a pas su respecter l'approche de sécurité humaine notamment à cause du manque de sensibilité de cette orientation face aux processus d'autonomisation et de consultation locale.

4.2.3 Supporter les États-Unis et l'OTAN au détriment des besoins locaux

La seconde dynamique qui pourrait contribuer à comprendre pourquoi la mission canadienne a été peu sensible aux besoins locaux et à l'autonomisation des Kandaharis est que l'intervention a d'abord cherché à supporter les États-Unis et l'OTAN au détriment des besoins locaux des Kandaharis, et ce, concernant plusieurs enjeux. En effet, plusieurs exemples témoignent du fait que le Canada était beaucoup plus préoccupé par les intérêts de ses alliés que par les besoins locaux des Kandaharis. D'abord plusieurs sondages et enquêtes ont révélé qu'une majorité de la population du sud de l'Afghanistan souhaitait qu'il soit interdit aux criminels de guerre et militaires de la guerre civile d'occuper des postes dans la fonction publique (Warnock 2008, 163). Or les États-Unis étant opposés à cette démarche, l'intervention canadienne s'est opposée aux souhaits de la population de Kandahar (Warnock 2008, 163). Il en va de même pour la volonté de la population locale de faire comparaître les criminels de guerre devant les tribunaux. En 2004, un sondage réalisé par le Afghanistan Independent Human Rights Commission publiait qu'une majorité des Afghans du Sud du pays souhaitaient la comparution de ces criminels, mais « again, the Canadian government and their representatives in Afghanistan have supported the US position and opposed the wishes of the majority of the Afghan people » (Warnock 2008, 163). Enfin, Warnock (2008, 163) fournit un autre exemple de ce manque de sensibilité aux besoins locaux en expliquant que 65% de la population afghane souhaitait que le nouveau gouvernement ait comme priorité de désarmer les milices privées. Or, il s'avère que les Forces canadiennes se sont davantage concentrées sur le contrôle des armements plus lourds tels

que des tanks et de l'artillerie et ont permis aux commandants des milices de conserver leurs plus petites armes (Warnock 2008, 163).

Conclusion

L'analyse documentaire plus en profondeur des rapports de la mission canadienne notamment à l'aide des différentes sources scientifiques corrobore la corrélation observée lors du chapitre trois, soit que le manque de respect de la part de la mission canadienne face à l'approche de sécurité humaine apporte des pistes de réflexions importantes pour de futures recherches afin de comprendre davantage les causes des échecs de la mission canadienne à Kandahar. En effet, l'intervention pourrait avoir échoué à respecter l'approche de sécurité humaine car elle a d'abord cherché à construire un État fort, centralisé, de type occidental dans la province de Kandahar à travers les différents projets de premier plan. Cette dynamique pourrait avoir eu comme conséquence directe que la mission canadienne n'a pas respecté les processus d'autonomisation et de consultation des besoins locaux intrinsèques à la sécurité humaine au sein des projets de premier plan, contribuant ainsi largement aux échecs de ces derniers. En plus des manques d'autonomisation et de consultation au sein des projets de premier plan, deux facteurs essentiels permettent de comprendre pourquoi l'intervention canadienne à Kandahar n'a pas respecté ces critères de sécurité humaine et il s'agit de l'orientation militariste de l'intervention qui a nui au processus d'autonomisation et de consultation ainsi que le support du Canada envers les États-Unis et l'OTAN qui a considérablement nui à la sensibilité aux besoins locaux.

Conclusions

La mission canadienne en Afghanistan constitue la plus longue intervention de l'histoire du pays et elle a fait face à de nombreux défis tout au long de son déroulement. Depuis 2006, cette intervention a également cherché à reconstruire la province de Kandahar et des doutes sérieux ont été émis face aux bilans de cette mission. Ainsi, la problématique plus large qui a animé les intérêts de ce mémoire a cherché à ajouter des pistes de réflexion à la question suivante: pourquoi la mission canadienne à Kandahar n'a-t-elle pas connu les succès escomptés?

Plusieurs auteurs ont déjà apporté des pistes de réflexions afin de comprendre les échecs de cette mission notamment en doutant de l'efficacité de la coordination entre les différentes agences canadiennes et du type de mission de contre-insurrection choisi. Or, bien que différentes façons d'évaluer les échecs d'une mission de consolidation soient sujettes à débat, une avenue qui avait jusqu'alors été peu explorée afin de contribuer à la compréhension des échecs de cette mission réside dans l'approche que la mission canadienne a cherché à appliquer. En effet, le travail de ce mémoire a notamment permis de démontrer que la politique étrangère canadienne a affirmé, de façon à la fois implicite et explicite, avoir adopté une approche de sécurité humaine au sein de sa mission à Kandahar. Cependant, qu'en est-il de l'application réelle de cette approche de sécurité humaine? Est-ce que la mission canadienne à Kandahar a réellement appliqué les principes de cette approche? Dans l'éventualité où le Canada n'aurait pas respecté cette approche est-ce que cela pourrait apporter des pistes de réflexions intéressantes pour de futures recherches afin d'en comprendre davantage sur les causes des échecs de cette mission? Bref, la question de recherche centrale qui a guidé l'ensemble de mémoire est la suivante: **dans quelle mesure le Canada a-t-il respecté l'approche de sécurité humaine au sein de sa mission à Kandahar?**

Afin de répondre à cette question de recherche, l'hypothèse qui a été proposée stipule que **le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine de façon significative au sein de**

sa mission à Kandahar. Afin de tester cette hypothèse, le premier chapitre de ce mémoire a cherché à comparer de façon détaillée les bilans respectifs de la mission canadienne à Kandahar et de la mission britannique à Helmand. Il est démontré que la mission britannique présente un bilan beaucoup plus appréciable que l'intervention du Canada. Ces bilans contrastés confirment la nécessité de comparer ces deux interventions afin de comprendre pourquoi la mission canadienne a connu ces échecs importants étant donné que les deux gouvernements avaient affirmé respecter l'approche de sécurité au sein de leur mission.

Ensuite, le deuxième chapitre a présenté l'approche théorique qui a été utilisée afin de pouvoir mener cette analyse comparative soit l'approche de sécurité humaine. Notre propre définition de la sécurité humaine pour les fins de ce mémoire a été construite et stipule qu'une mission de consolidation de la paix respecte l'approche de sécurité humaine si elle applique les principes de protection et d'autonomisation des individus tout en consultant les besoins locaux à ces égards. Par après, le troisième chapitre a effectué la comparaison entre les missions canadiennes et britanniques grâce à la méthode de l'analyse de contenu et du codage. Les résultats du codage démontrent de manière évidente que c'est la mission du Royaume-Uni qui a le mieux respecté l'approche de sécurité humaine. Étant également la mission qui a connu le meilleur bilan en Afghanistan, il a donc été possible de valider notre hypothèse à savoir que la mission canadienne à Kandahar n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine, et ce, de façon significative.

À ce moment, l'analyse a cherché à explorer davantage les corrélations observées afin de déterminer si ce déficit de sécurité humaine pourrait constituer une piste d'analyse intéressante pour de futures recherche afin de mieux comprendre les échecs de la mission canadienne à Kandahar. C'est ce que le quatrième chapitre a effectué à l'aide d'une analyse documentaire plus approfondie des rapports canadiens. Les résultats de cette analyse proposent plusieurs pistes de

réflexions pour de futures recherches expliquant en quoi ce manque de sécurité humaine pourrait constituer une explication essentielle des échecs et il s'agit notamment du non respect des principes de consultation des besoins locaux et d'autonomisation. De plus, une autre piste de réflexion propose que ce non-respect des principes de sécurité humaine a largement contribué aux échecs des projets de premier plan du Canada. Il a également été proposé que ce seraient l'approche très militariste de la mission canadienne et son support envers les États-Unis et l'OTAN qui pourraient expliquer pourquoi la mission a manqué de sensibilité envers les processus d'autonomisation et de consultation des besoins locaux des Kandaharis.

En somme, le travail effectué au sein de ces quatre chapitres nous permet de confirmer de façon convaincante notre hypothèse à savoir que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine de façon significative au sein de sa mission à Kandahar. Les contributions de ce mémoire sont donc doubles. D'abord, les résultats ont permis de démontrer que le Canada n'a pas respecté l'approche de sécurité humaine malgré le fait que ce dernier ait affirmé avoir respecté et utilisé cette approche au sein de sa mission à Kandahar. Des recherches futures à ce sujet afin de comprendre pourquoi le Canada a utilisé l'approche de sécurité humaine dans ses discours mais pas au sein de sa mission seraient tout à fait à propos et permettraient de mieux comprendre les raisons entourant les insuccès de la mission. Ensuite, la deuxième contribution majeure de ce mémoire est qu'il a été possible de proposer des pistes de réflexions très intéressantes qui pourraient éventuellement permettre de démontrer le lien important qui existe entre l'approche de sécurité humaine et le succès d'une mission de consolidation de la paix. Non seulement les résultats du codage statistique ont permis de démontrer que la mission britannique, ayant mieux respecté cette approche, a également connu plus de succès, mais l'analyse documentaire du chapitre quatre a également permis de formuler plusieurs pistes d'analyses proposant que le manque de sensibilité face à l'approche de sécurité humaine (particulièrement ses processus

d'autonomisation et de consultation des besoins locaux) aurait été une cause majeure des échecs de la mission canadienne à Kandahar.

Questionnements et recherches futures

Maintenant, il serait très intéressant de pouvoir porter plus loin les pistes de réflexions qui ont été proposées au sein de ce mémoire afin de vérifier si les résultats de notre recherche peuvent également être pertinents et applicables à d'autres cas où les échecs d'une mission de consolidation de la paix pourraient également s'expliquer par un manque de sensibilité face à l'approche de sécurité humaine. En effet, au-delà de la politique étrangère canadienne et de la situation de l'Afghanistan, appliquer la méthode de ce travail à d'autres cas permettrait d'obtenir une vision plus large de l'état actuel des missions de consolidation de la paix sur la scène internationale. Les missions de consolidation de la paix en République démocratique du Congo, en République Centre-Africaine et à Haïti constitueraient d'emblée des cas très intéressants. Les apports de ces nouvelles analyses seraient doubles. D'abord, appliquer le travail de mémoire à ces nouveaux cas permettrait d'obtenir une meilleure compréhension du phénomène international des missions de consolidation de la paix et si ce manque de sensibilité face à l'approche de sécurité humaine n'est pas généralisé au sein des relations internationales. De plus, ces nouvelles analyses, conjointement avec l'analyse du cas canadien en Afghanistan, permettraient d'obtenir une meilleure compréhension de l'impact des travaux et des idées des Nations Unies sur ce phénomène précis des relations internationales que sont les opérations de consolidation de la paix. Les débats entourant l'impact des idées des Nations Unies étant nombreux, ces nouvelles analyses permettraient sans aucun doute de contribuer à la compréhension de ce phénomène.

Toutefois, le principal questionnement qui ressort de ce travail nous invite à explorer plus en détail la politique étrangère canadienne et ses différentes facettes en matière d'interventions

étrangères. En effet, on maintenant se demander quel a été l'intérêt réel du Canada de s'investir en Afghanistan si forcément cet engagement n'a pas été motivé par l'amélioration des besoins locaux des Kandaharis. Bref, pourquoi le Canada s'est-il investi en Afghanistan? Quel était son intérêt fondamental? Certaines pistes de réponses peuvent être formulées, mais de futures recherches face à cet enjeu sont nécessaires.

Force est donc de constater que cet intérêt n'a pas été motivé par un désir profond d'améliorer les conditions de vie des Kandaharis. À vrai dire, il est clair que l'intervention canadienne avait d'abord pour but d'améliorer la position du Canada auprès de ses alliés notamment en solidifiant ses relations avec les États-Unis et l'OTAN dans l'enjeu important qu'est la guerre contre le terrorisme (Saideman 2016, 40). Albo et Klassen (2013, 285) corroborent également cette analyse en expliquant que la présence du Canada en Afghanistan est essentiellement due aux intérêts du pays à s'aligner avec les intérêts américains: « [...] Afghanistan was never the subject but only the object, the terrain in which the Canadian Forces operated as they struggled with an assertive Bush administration. Afghanistan could have been anywhere. It was not more than a spot on the map ». Ils expliquent également que si la mission canadienne avait cherché à être d'abord présente pour les besoins des Kandaharis, les résultats de la mission auraient certainement été tout autre:

Instead of being empire's ally, Canada could help steer Afghanistan towards a more sustainable and equitable economy and society with the active participation of Afghan citizens. A genuine reassessment of Canada's foreign policy would only boost the country's standing on the world stage as a power that seeks to help those in need, rather than one that pursues its own self-interest or the geopolitical ends of Washington. Canadians must acknowledge that Afghans do not need democracy exported to them; they simply need a chance to participate fully in building an egalitarian society free of violence and outside intervention (Albo et Klassen 2013, 298).

Bref, en comprenant que le Canada ne s'est pas d'abord investi en Afghanistan afin d'aider les Kandaharis, il est évident cette situation respectait très peu l'approche de sécurité humaine.

Bibliographie

- Albo, Greg et Jerome Klassen. 2013. *Empire's Ally - Canada and the War in Afghanistan*. Toronto: University of Toronto Press.
- Alexander, Brendan. 2014. «Approche pangouvernementale: les failles dans la collaboration entre les divers ministères lors de la mission du Canada en Afghanistan.» *Revue militaire canadienne* 14 (4): 28-39.
- Axworthy, Lloyd. 1997. «Canada and human security: the need of leadership.» *International Journal* 52 (2): 183-96.
- Barfield, Thomas. 2010. *Afghanistan. A Cultural and Political History*. Princeton: Princeton University Press.
- Barker, Alec D. 2011. «Improvised Explosive Devices in Southern Afghanistan and Western Pakistan, 2002–2009.» *Studies in Conflict & Terrorism* 34: 600-21.
- Battistella, Dario. 2009. *Théories des relations internationales*. Paris: Presse de la fondation nationale des sciences politiques.
- Boucher, Jean-Christophe. 2009. «Selling Afghanistan: A Discourse Analysis of Canada's Military Intervention, 2001-2008.» *International Journal* 64 (3): 717-33.
- Breede, H. Christian. 2014. «Defining Success: Canada in Afghanistan.» *American Review of Canadian Studies* 44 (4): 483-501.
- Bunkal, Alistair. 2013. «What Brits are leaving behind in Helmand.» *New Statesman* (London): 13-4.
- Buzan, Barry. 1991. *People, States and Fear - An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*. Boudler: Lynne Rienner Publishers.
- Cabinet Office, DFID, Foreign & Commonwealth Office, Ministry of Defence. *Policy Paper - The UK's Work in Afghanistan*. En ligne. <https://gov.uk/government/publications/uk-work-in-afghanistan#development-in-helmand-province-since-2006> (Page consultée le 5 novembre 2015/).
- Canada, Gouvernement du. *La participation des Forces canadiennes à la campagne internationale contre le terrorisme*. En ligne. <http://www.forces.gc.ca/fr/nouvelles/article.page?doc=la-participation-des-forces-canadiennes-a-la-campagne-internationale-contre-le-terrorisme/hnmx1bi6> (Page consultée le 9 février 2016/).
- Canada, Gouvernement du Canada. 2008a. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Décembre 2008*. Ottawa: Gouvernement du Canada.

- . 2008b. *L'engagement du Canada en Afghanistan : tracer la voie vers 2011*. Edited by G. d. Canada. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2009a. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Décembre 2009*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2009b. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Juin 2009*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2009c. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Mars 2009*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2009d. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Septembre 2009*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2010a. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Décembre 2010*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2010b. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Juin 2010*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2010c. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Mars 2010*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2010d. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Septembre 2010*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2011a. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Juin 2011*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2011b. *L'engagement du Canada en Afghanistan - Rapport trimestriel au Parlement Mars 2011*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- . 2012. *L'engagement du Canada en Afghanistan - quatorzième et dernier rapport au Parlement*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Canada. Affaires étrangères, Commerce et Développement. 2015. *Rapport synthèse: Évaluation sommative du Programme canadien de développement en Afghanistan*. Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada.
- Canada. Foreign Affairs, Trade and Development Canada. *Executive Summary - Arghandab Irrigation Rehabilitation Project*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/departement-ministere/evaluation/2014/dev-airp-rsia14.aspx?lang=eng> (Page consultée le 25 novembre 2015/).
- Chandler, David. 2012. «Resilience and human security: The post-interventionist paradigm.» *Security Dialogue* 43 (3): 213-29.

- Chaudhuri, Rudrah et Theo Farrell. 2011. «Campaign disconnect: operational progress and strategic obstacles in Afghanistan, 2009–2011.» *International Affairs* 87 (2): 271-96.
- Cockell, John G. 2000. «Conceptualising Peacebuilding: Human security and Sustainable Peace.» Dans M. Pugh, dir. *Regeneration of War-Torn Societies*. London: Macmillan.
- Connor, R.A. 2012. «Does UK Development Aid in Afghanistan Contribute to Stability in a Positive Way or Does it Facilitate Corruption?» *Defence Studies* 12 (2): 179-217.
- Cordesman, Anthony H. 2013. «Afghanistan - Meeting the Real World Challenges of Transition.» Washington: Center for Strategic and International Studies.
- Cornwall, Andrea. 2008. «Participation : Models, Meanings and Approaches » *Community Development Journal* 43 (3): 659-78.
- Cullather, Nick. 2002. «Damming Afghanistan: Modernization in a Buffer State.» *Journal of American History* septembre 2002: 512-37.
- David, Charles-Philippe. 2000. *La Guerre et la Paix: Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Paris: Éditions Presse de Science po.
- Desrosiers, Marie-Eve et Philippe Lagassé. 2009. «Canada and the Bureaucratic Politics of State Fragility.» *Diplomacy & Statecraft* 20 (4): 659-78.
- Egnell, Robert. 2011. «Lessons from Helmand, Afghanistan: what now for British counterinsurgency?» *International Affairs* 87 (2): 297-315.
- Evans, Peter. 2004. «Development as Institutional Change: The Pitfalls of Monocropping and the Potentials of Deliberation » *Studies in Comparative International Development* 38 (4): 30-52.
- Farrell, Theo et Stuart Gordon. 2009. «COIN Machine: The British Military in Afghanistan.» *Orbis* 53 (4): 665-83.
- Garon, Richard. 2011. «Le Canada en Afghanistan. Entre la guerre et les opérations de paix.» *Études internationales* 42 (3): 337-58.
- Gasper, Des et Thanh-Dam Truong. 2005. «Deepening Development Ethics: From Economism to Human Development to Human Security.» *The European Journal of Development Research* 17 (3): 372-84.
- Ghufran, Nasreen. 2008. «Afghanistan in 2007 - A Bleeding Wound.» *Asian Survey* 48 (1): 154-63.
- Gruiters, Jan. 2008. «Human security and development: an ambivalent relationship.» *Security and Human Rights* (1): 54-63.
- Halperin, Sandra et Olivier Heath. 2012. *Political Research. Methods and Practical Skills*. Oxford: Oxford University Press.

- Holland, Kenneth. 2010. «The Canadian Provincial Reconstruction Team: The Arm of Development in Kandahar Province.» *American Review of Canadian Studies* 40 (2): 276-91.
- Jardine, Eric et Simon Palamar. 2013. «From Medusa Past Kantolo: Testing the Effectiveness of Canada's Enemy-Centric and Population-Centric Counterinsurgency Operational Strategies.» *Studies in Conflict and Terrorism* 56 (1): 588-608.
- Jockel, Joe et Joel Sokolsky. 2001. «Lloyd Axworthy's Legacy: Human Security and the Rescue of Canadian Defence Policy » *International Journal* 56 (1): 1-18.
- Joshi, Shashank. 2015. «Assessing Britain's Role in Afghanistan.» *Asian Survey* 55 (2): 420-45.
- Khong, Yuen Foong et Neil S. MacFarlane. 2006. *Human Security and the UN - A Critical History*. Bloomington: Indiana University Press.
- King, Gary et Christopher J. L. Murray. 2002. «Rethinking Human Security.» *Political Science Quarterly* 116 (4): 585-610.
- Lambach, Daniel et Tobias Debiel. 2010. «State failure and state building.» Dans M. D. Caverty et V. Mauer, dir. *The Routledge Handbook of Security Studies*. New York: Routledge, 159-68.
- Leprince, Caroline. 2013. «The Canadian-led Kandahar Provincial Reconstruction Team: A success story?» *International Journal* 68 (2): 359-77.
- Levitz, Stephanie. 2011. «Quiet end to aid focus in Afghanistan reflects Canada's struggle to find focus.» *The Canadian Press* (Ottawa), 7 juillet 2011: 2-4.
- . 2014. «Les efforts du Canada pour restaurer un barrage en Afghanistan semblent compromis.» *La Presse Canadienne*: 1.
- Maloney, Sean. 2013. «"Was It Worth It?" Canadian Intervention in Afghanistan and Perceptions of Success and Failure.» *Canadian Military Journal* 14 (1): 19-31.
- Marten, Kimberly. 2010. «From Kabul to Kandahar: The Canadian Forces and Change.» *American Review of Canadian Studies* 40 (2): 214-36.
- Mearsheimer, John J. 1995. «When Peace Means War.» *The New Republic* December 18: 16-21.
- Murray, Robert W. et John McCoy. 2010. «From Middle Power to Peacebuilder: The Use of the Canadian Forces in Modern Canadian Foreign Policy » *American Review of Canadian Studies* 40 (2): 171-88.
- NATO/ISAF. 2010. *Kandahar Province Survey Report*. Glevum Associates.
- Nef, Jorge. 1999. *Human Security and Mutual Vulnerability: The Global Political Economy of Development and Underdevelopment*. 2d ed. Ottawa: International Development Research Centre.

- Ogata, Sadako et Johan Cels. 2003. «Human Security—Protecting and Empowering the People.» *Global Governance* 9 (3): 273-82.
- ONU. 2003. *Human Security Now*. New-York: Human Security Now.
- Ouimet, Michèle. 2014. «Afghanistan: "les écoles canadiennes sont les pires".» *LaPresse* (Montréal), 5 février 2014: A2.
- Paris, Roland. 1997. «Peacebuilding and the Limits of Liberal Internationalism.» *International Security* 22 (2): 54-89.
- . 2001. «Human Security - Paradigm Shift of Hot Air?» *International Security* 26 (2): 87-102.
- . *The Truth about Canada's Mission in Afghanistan*. En ligne. <http://cips.uottawa.ca/how-canada-failed-in-afghanistan/> (Page consultée le 20 novembre 2014/).
- PNUD. 1994. *Rapport mondial sur le développement humain*. Nations Unies.
- Przeworski, Adam. 2004. «The Last Instance : Are Institutions the Primary Cause of Economic Development?» *European Journal of Sociology* 45: 165-88.
- Ramsbotham, Oliver et Tom Woodhouse. 2010. «Peace operations.» Dans M. D. C. e. V. Mauer, dir. *The Routledge Handbook of Security Studies*. New-York: Routledge.
- Rostow, WW. 1959. «The Stages of Economic Growth.» *The Economic History Review* 12 (12): 1-16.
- Saideman, Stephen M. 2016. *Adapting in the Dust. Lessons Larned form Canada's War in Afghanisttan*. Toronto: University of Toronto Press.
- Sangmpam, S.N. 2007. «Politics Rules : The False Primacy of Insitutions in Developing Countries.» *Political Studies* 55 (1): 201-24.
- Sen, Amartya. 2003. «Development as Capability Expansion.» Dans S. F.-P. e. al., dir. *Readings in Human Development*. New Delhi and New York: Oxford University Press, 3-16.
- Sopko, John F. *Inquiry Letter: Afghanistan Education Data*. En ligne. <https://www.sigarmil.com/pdf/special%20projects/SIGAR-15-62-SP.pdf> (Page consultée le 23 novembre 2015)/.
- Stedman, Stephen John. 2001. «Implementing Peace Agreements in Civil Wars: Lessons and Recommendations for Policymakers.» *IPA Policy Paper Series on Peace Implementation* (May 2001): 1-25.
- Steele, Jonathan. 2013. «A tale of two retreats: Afghan transition in historical perspective.» *Central Asian Survey* 32 (2): 306-17.
- Stevens, Michael. 2013. «Afghan Local Police in Helmand.» *The RUSI Journal* 158 (1): 64-70.

- Tadjbakhsh, Shahrbanou et Anuradha M. Chenoy. 2007. *Human Security: Concepts and implications*. New-York: Routledge.
- Thomas, Caroline. 1999. «Introduction.» Dans C. Thomas et P. Wilkin, dir. *Globalization, Human Security and the African Experience*. Boulder: Lynne Rienner, 1-22.
- . 2001. «Global governance, development and human security: exploring the links.» *Third World Quarterly* 22 (2): 159-77.
- United Kingdom. Cabinet Office, Department for International Development, Foreign and Commonwealth Office, Ministry of Defence. *The UK's work in Afghanistan*. En ligne. <https://www.gov.uk/government/publications/uks-work-in-afghanistan/the-uks-work-in-afghanistan> (Page consultée le 5 novembre 2015/).
- Walkom, Thomas. 2011. «Canada se to repeat U.S. Afghan aid flop.» *Toronto Star* 18 juin 2011.
- Warnock, John W. 2008. *Creating a failed State: The US and Canada in Afghanistan*. Winnipeg: Fernwood Publishing
- Williams, Glyn. 2004. «Evaluating Participatory Development : Tyranny, Power and (Re)Politisation.» *Third World Quarterly* 25 (3): 557-78.
- Zürcher, Christoph, Carrie Manning, Kristie D. Evenson, Rachel Hayman, Sarah Riese et Nora Roehner. 2013. *Costly Democracy - Peacebuilding and Democratization after War*. Stanford: Stanford University Press.

ANNEXES

Annexe 1: Codage du rapport trimestriel canadien de Juin 2008

juin-08	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Le Canada compte déjà parmi les pays qui contribuent le plus à l'aide humanitaire dispensée dans la province de Kandahar. Notre appui au Programme alimentaire mondial a permis de nourrir plus de 6,7 millions d'Afghans dans la partie sud du pays, dont le Kandahar. 13 Durant les trois prochaines années, l'aide humanitaire canadienne sera axée sur l'acheminement de vivres et d'articles non alimentaires ainsi que sur la prestation de services de santé essentiels aux personnes les plus vulnérables, y compris les Afghans réfugiés et ceux qui sont rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur du Kandahar. 13	
111	0	0	Il est indispensable que l'ANA [Armée nationale afghane] soit bien dirigée, bien entraînée et bien équipée pour que le gouvernement afghan exerce sa souveraineté et maintienne la sécurité à un niveau suffisamment élevé pour exercer ses pouvoirs efficacement et assurer la bonne marche des activités de développement. 9	Le rapport ne fait mention qu'au renforcement et à la sécurisation de l'État et des forces étatiques. Cela ne répond aux principes de sécurité humaine.
112	1	0	[...] l'établissement d'une PNA de plus en plus professionnelle et efficace, qui puisse recourir à des moyens judiciaires et à des mesures correctionnelles pour instaurer un climat de sécurité et promouvoir l'ordre public. La PNA doit au moins pouvoir recruter, former, maintenir en poste, rémunérer et équiper ses membres. 10	
201	1	1	Nous avons déjà élaboré le Programme d'initiatives locales au Kandahar, outil adapté et flexible qui permet à l'Équipe provinciale de reconstruction dirigée par le Canada de répondre rapidement aux projets que proposent les Afghans de la région. 12 Tout d'abord, le Canada appuiera les travaux urgents de réfection du barrage Dahla ainsi que de son réseau d'irrigation et de canaux; ce projet créera des emplois et stimulera l'agriculture. La réfection du barrage est l'une des grandes priorités du gouvernement afghan. 12	
211	1	0	Le deuxième projet de premier plan porte sur la construction et la remise en état de 50 écoles au cours des trois prochaines années. À ce projet se greffera la formation d'enseignants dont le nombre pourra atteindre 3 000. Ainsi, les enfants des districts clés auront un meilleur accès à l'éducation et les adultes pourront bénéficier de cours d'alphabétisation et de programmes de formation professionnelle. 12	
212	1	0	Le Canada s'emploiera à rendre plus accessibles les soins de santé primaires, pour les femmes et les enfants surtout, mais aussi pour les habitants des secteurs les plus mal desservis de la province. 14	
221	0	0	À l'échelle locale, le Canada continuera de prêter main-forte aux conseils de développement communautaire, dont les membres ont mis en oeuvre des initiatives socioéconomiques dans leurs propres collectivités. 16	
222	0	0	Le renforcement des capacités démocratiques par la consolidation des institutions et la mise en place de processus électoraux compte parmi les priorités du Canada, ne serait-ce qu'en raison de l'importance critique d'une telle démarche dans la réalisation de nos autres priorités concernant le Kandahar. Le gouvernement afghan est relativement centralisé. Dans les provinces, que dirigent des gouverneurs nommés par le président, les services publics sont assurés principalement par des représentants locaux des ministères et des organismes nationaux. Le Canada viendra donc en aide aux institutions nationales les plus aptes à réaliser nos priorités dans la province de Kandahar. 16	Le processus de démocratisation se concentre en vaste majorité au niveau des institutions nationales. On ne perçoit pas de consultation locale.
223	1	0	L'amélioration de la capacité institutionnelle et du rendement du système judiciaire et des services correctionnels afghans, dont les prisons, est un volet important des efforts prioritaires en matière de sécurité. Le Canada a pu améliorer le traitement réservé aux détenus et relever l'administration carcérale au Kandahar. Plus particulièrement, nous veillons à ce que les détenus remis aux autorités afghanes par les Forces canadiennes soient bien traités, et nous continuerons de travailler en ce sens. En ce qui a trait au système judiciaire, le Canada a invité des juges, des procureurs et différents intervenants à participer à des ateliers et à d'autres activités de formation. 10	
231	0	0	*** Le rapport ne fait pas mention de la protection et du renforcement du rôle des femmes, mais les rapports subséquents en font mention.	
Points:	6	1		
Total:		7		
%		35%		

Annexe 2: Codage du rapport trimestriel canadien de septembre 2008

sept-08	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	[...] mesurer la capacité des institutions publiques afghanes dont la plupart sont nouvelles et n'ont pas encore fait leurs preuves - de planifier et de coordonner les mesures d'aide d'urgence dans la province de Kandahar. 8	
111	0	0	L'un des repères cruciaux est le nombre de bataillons de l'ANA (appelés Kandaks) qui sont capables de mener de opérations autonomes. 4 Un autre repère de l'ANA est le nombre de districts clés où celle-ci procède à des opérations de sécurité	
112	1	0	Pour promouvoir la loi et l'ordre, il est impératif d'être doté d'un système judiciaire efficace misant sur la présence de juges qualifiés ainsi que de procureurs et d'avocats de la défense compétents, ainsi que d'avoir un système carcéral respectant les droits et la primauté du droit. 5	
201	1	0	Le premier, qui constitue un important repère, vise la remise en état du barrage de Dahla et de son réseau d'irrigation, ce qui créera des emplois et favorisera l'agriculture.6	
211	1	0	Le deuxième de ces projets canadiens vise la construction, l'agrandissement ou la réparation de 50 écoles dans les districts clés de la province de Kandahar. [...] Ce projet de premier plan mise également sur la formation des enseignants. 6	
212	1	0	Dans le cadre d'un de ses projets de premiers plan, le Canada s'emploiera à contribuer davantage à l'éradication de la polio dans la province de Kandahar [...]. 7 Le Canada continuera d'offrir une aide financière à des partenaires internationaux chevronnés, notamment les organismes des Nations Unies [...]. 7	
221	0	0	Pour que ce pays jouisse d'une paix durable, une réconciliation politique est impérative ce qui est d'autant plus difficile dans une société que les conflits violents déchirent depuis de nombreuses années. La réconciliation doit venir des Afghans eux-mêmes, mais les Canadiens et les partenaires internationaux peuvent les épauler dans leurs efforts. 10	Bien qu'il y ait un un forme de consultation locale, ce projet est très peu lié au critère de sécurité humaine soit d'encourager la discussion publique et le leadership local afin de favoriser la participation locale active dans le processus de prise de décisions gouvernemental
222	0	0	Le Canada a donc comme priorité d'aider les Afghans à renforcer la capacité de leur pays à se gouverner de façon démocratique. Pour ce faire, il doit contribuer à la mise en place d'institutions publiques et de processus électoraux efficaces et responsables qui permettront la prestation des services publics et une participation plus active des Afghans aux décisions qui ont une incidence sur leur vie.9	Le rapport ne fait référence qu'à des processus électoraux et démocratiques en lien avec les élections présidentielles et provinciales. Aucun processus démocratiques locales
223	1	0	Pour promouvoir la loi et l'ordre, il est impératif d'être doté d'un système judiciaire efficace misant sur la présence de juges qualifiés ainsi que de procureurs et d'avocats de la défense compétents, ainsi que d'avoir un système carcéral respectant les droits et la primauté du droit. 5	
231	0	0	*** Le rapport ne fait pas mention de la protection et du renforcement du rôle des femmes, mais les rapports subséquents en font mention.	
Points:	6	0		
Total:		6		
%		30%		

Annexe 3: Codage du rapport trimestriel canadien de décembre 2008

déc-08	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoin locaux	Commentaires
101	1	0	L'aide humanitaire continuera d'être acheminée aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés à l'intérieur de la province de Kandahar. 10	
111	0	0	Le renforcement de ses deux corps [Armée nationale afghane et Police nationale afghane] en une force nationale durable et efficace est essentiel pour créer le climat de sécurité nécessaire à l'amélioration de la gouvernance et du développement. 6	Le rapport ne fait mention qu'au renforcement et à la sécurisation de l'État et des forces étatiques. Cela ne répond aux principes de sécurité humaine.
112	1	0	L'établissement d'un solide système de justice civil en mesure d'appliquer et de protéger la primauté du droit est une question tout aussi urgente. 6	
201	1	0	Avec le concours du ministère du Relèvement rural et du Développement et d'autres partenaires, le Canada a favorisé le démarrage d'un grand nombre d'entreprises [...] qui ont déjà créé des emplois et généré des revenus pour les entrepreneurs locaux. C'est grâce au mécanisme de microfinancement et de soutien en Afghanistan, qui a reçu 6,5 millions de dollars du Canada en 2008-2009, que ces prêts ont pu lui [un homme d'affaire de Kandahar] être accordés. 9	
211	1	0	Le deuxième de ces projets canadiens vise la construction, l'agrandissement ou la réparation de 50 écoles dans les districts clés de la province de Kandahar. [...] Le Canada désire également participer à la formation de 3 000 enseignants d'ici 2011. 8	
212	1	0	L'intervention canadienne dans des secteurs prioritaires a toutefois donné d'excellents résultats. 10 Le déminage et la sensibilisation figurent également parmi les repères et indicateurs de progrès que nous avons établis. 10	
221	0	0	Pour que l'Afghanistan jouisse d'une paix durable, une réconciliation politique est impérative, mais la seule force militaire ne peut suffire. Cette réconciliation doit venir des Afghans eux-mêmes, mais la communauté internationale peut épauler leurs efforts. 13	
222	0	0	L'objectif à atteindre est une gouvernance transparente, efficace et responsable, et la possibilité de tenir des élections dont la population peut reconnaître la légitimité. 12 Durant le dernier trimestre, les registres électoraux ont été établis dans les régions du Nord, de l'Est et du Centre du pays. On s'apprête maintenant à inscrire les électeurs dans le Sud, y compris à Kandahar [...] 12. Des experts civils canadiens sont maintenant affectés aux principaux ministères et conseilleront leurs homologues afghans en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques. 13	Le rapport ne fait référence qu'à des processus électoraux et démocratiques en lien avec les élections présidentielles et provinciales. Aucun processus démocratiques locales
223	1	0	L'établissement d'un solide système de justice civil en mesure d'appliquer et de protéger la primauté du droit est une question tout aussi urgente. À cette fin, des policiers du Canada ainsi que des spécialistes des services correctionnels et de la gouvernance mènent un certain nombre d'activités visant à renforcer la capacité de la PNA, des prisons et du système judiciaire à Kandahar. 6	
231	0	0	De plus, notre pays a aidé 26 femmes à obtenir la formation et les ressources nécessaires pour démarrer leur propre entreprise avicole. 9	
Points:	6	0		
Total:		6		
%		30%		

Annexe 4: Codage du rapport trimestriel canadien de mars 2009

mars-09	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	L'aide humanitaire continuera d'être acheminée aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés à l'intérieur de la province de Kandahar et du pays.10 Le déminage et la sensibilisation aux risques que représentent les mines [...] se poursuivent dans plusieurs parties de la province de Kandahar. 11	
111	0	0	La priorité du Canada consiste à aider - avec la FIAS et d'autres partenaires - les FNNSA [Forces nationales de sécurité de l'Afghanistan] à assurer un climat de sécurité qui favorise un tant soit peu la gouvernance et le développement. 6	
112	1	0	Tout en contribuant à améliorer les services de police et de tribunaux, nous permettons aussi aux Afghans d'accroître leurs normes relatives à l'administration et à l'infrastructure des prisons de Kandahar. 7 [...] le Bureau canadien d'appui à la gouvernance a affecté, au ministère de l'intérieur, un conseiller des forces de police de la PNA, lequel veille à renforcer la capacité du ministère à appliquer la primauté du droit et à lutter contre la corruption. 7	
201	1	0	De grands progrès ont été faits relativement à un autre projet de premier plan du Canada: la remise en état du barrage de Dahla et de son système d'irrigation. [...] En février, les firmes canadiennes chargées du projet, SNC-Lavalin et Hydrosult, ont envoyé leurs professionnels en mission de lancement du projet. [...] On prévoit que ce projet de cinquante millions de dollars créera jusqu'à 10 000 emplois saisonniers dans l'économie locale. 10	
211	1	0	Un des projets de premier plan du Canada dans la province de Kandahar porte sur la construction, l'agrandissement ou la réfection d'ici 2011 de cinquante écoles dans les principaux districts. 9 Les formations professionnelles et les cours d'alphabétisation font également partie de cette priorité canadienne. 9	
212	1	0	Le troisième projet de premier plan du Canada - l'éradication de la poliomyélite en Afghanistan d'ici la fin de l'année s'est poursuivi durant le trimestre.10	
221	0	0	Nous nous attendons à ce que les initiatives nationales et provinciales du gouvernement afghan favorisent la réconciliation politique et reçoivent l'appui du Canada en temps opportun. 13 [...] le Canada continue d'appuyer les efforts, spécialement à Kandahar, visant à accroître la confiance et la capacité des collectivités locales en vue de futurs efforts de réconciliation. 13	
222	0	0	Pour que la primauté du droit en Afghanistan soit légitime et solide, elle doit s'appuyer sur des pratiques de gouvernances démocratique renforcées, une législation ouverte et représentative, une administration productive et responsable, et des processus électoraux légitimes et crédibles pour les citoyens. 12 Sur le plan de la gouvernance, l'équipe du Bureau canadien d'appui à la gouvernance à Kaboul compte maintenant quatre nouveaux conseillers, pour un effectif total de sept personnes. Ces conseillers oeuvrent dans des ministères et des organismes afghans dans divers domaines [...]. À Kandahar, le Canada soutient la gouvernance infranationale en offrant aux gouverneurs de district une formation en gestion. 13	
223	1	0	Un système de justice pénale à la fois fiable et responsable repose sur trois composantes, à savoir les services de polices, les tribunaux et les services correctionnels. [...] Tout en contribuant à améliorer les services de police et de tribunaux, nous permettons aussi aux Afghans d'accroître leurs normes relatives à l'administration et à l'infrastructure des prisons de Kandahar. 7	
231	0	0	La malnutrition est un problème très répandu, particulièrement chez les femmes et les enfants. 10	
Points:	6	0		
Total:		6		
%		30%		

Annexe 5: Codage du rapport trimestriel canadien de juin 2009

juin-09	SH	S	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Trois tremblements de terre ont frappé l'Est de l'Afghanistan au cours du trimestre [...] Les graves inondations survenues en mai dans le Nord, le Nord-Est et l'Ouest de l'Afghanistan ont touché quelques 22 000 familles. Le Canada a donc offert son appui aux organismes des Nations Unies et de l'Afghanistan qui s'occupent de coordonner l'aide d'urgence et de l'acheminer. 8	Pas de mentionner aux besoins et consultation locales
111	0	0	À Kandahar, la formation et l'encadrement de l'ANA sont pris en charge par les Forces canadiennes [...] au lieu de recenser les districts clés placés sous la responsabilité de l'ANA, nous examinons désormais le pourcentage d'opérations de sécurité exécutées ou dirigées par l'ANA à l'intérieur de la zone de responsabilité canadienne redéfinie. 5	Ce rapport ne fait mention d'aucune politique de protection des individus et de sécurité outre que "formation et encadrement de l'ANA".
112	1	0	Le Canada aborde la réforme visant la primauté du droit au moyen d'une approche globale, qui repose sur le renforcement des capacités du ministère de l'Intérieur, de la PNA, et des systèmes judiciaires et correctionnels. 6	Aucune mention à la justice ou aux tribunaux dans ce rapport.
201	1	0	On a franchi une première étape critique dans la remise en état du barrage de Dahla [...] Des experts en irrigations, en hydrologie, en agriculture, et en gouvernance venant des quatre coins du Canada ont pris part à de vastes consultations à l'appui de ce projet d'une valeur de 50 millions de dollars. 7	
211	1	0	Les travaux visant la construction, l'agrandissement ou la réfection de 50 écoles dans les districts clés de la province d'ici 2011, l'un des projets de premier plan du Canada, se sont poursuivis. 7 Par l'intermédiaire du Bureau canadien d'appui à la gouvernance de Kaboul, par exemple, la spécialiste canadienne détachée auprès du ministère de l'Éducation afghan a joué un rôle déterminant dans la préparation de la première phase du nouvel examen national des compétences des enseignants. 10	
212	1	0	Des efforts pour éradiquer la polio en Afghanistan en 2009 [...] ont continué d'être déployés au cours du trimestre, mais de nouveaux cas ont malheureusement été signalés. 8	
221	0	0	Nous avons continué à collaborer avec la Direction indépendante pour la gouvernance locale dans le cadre de la mise en oeuvre, à Kandahar, du programme d'action sociale afghan, lequel pourrait devenir un vecteur de réconciliation à l'échelle locale. 11	
222	0	0	Le Canada a confirmé qu'il financerait plusieurs projets liés aux élections, qui visent pour la plupart à promouvoir l'éducation civique, la participation des femmes à titre de candidates et d'électrices, et l'amélioration des infrastructures. 10	
223	1	0	Le Canada aborde la réforme visant la primauté du droit au moyen d'une approche globale, qui repose sur le renforcement des capacités du ministère de l'Intérieur, de la PNA, et des systèmes judiciaires et correctionnels. 6	
231	0	0	*** Mis à part le point évoqué au critère 222, aucune mention n'est faite dans le rapport afin de renforcer le rôle des femmes.	
Points:	6	0		
Total:		6		
%		30%		

Annexe 6: Codage du rapport trimestriel canadien de septembre 2009

sept-09	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Le projet de déminage, financé par le Canada, s'est poursuivi en juillet en août. 11	
111	0	0	Le renforcement d'une comme de l'autre est essentiel à l'instauration d'un climat de sécurité propice à la bonne gouvernance et à un développement soutenu. Cette tâche incombe principalement aux Forces canadiennes à Kandahar qui assurent la formation et l'encadrement de cinq des six bataillons (ou kandaks) de l'ANA dans la province et les états-majors de brigade. 6	
112	1	0	La formation et l'encadrement sont au coeur des efforts déployés par le Canada pour promouvoir la primauté du droit. Durant le trimestre, des agents de la police civile et militaire canadienne qui se trouvaient dans la ville de Kandahar ont fourni une formation de base à 679 agents de la PNA en vue des élections. 7	
201	1	1	Les représentants canadiens collaborent avec les dirigeants des villages, des districts et des provinces de l'Afghanistan afin de repérer les villages où les étapes de libération, de maintien et de construction pourraient être mises en oeuvre. 8 Au cours du présent trimestre, plus de 500 Afghans dans les districts de la province de Kandahar ont obtenu un microprêt. 10	Ici ce processus de collaboration est beaucoup plus lié à la consultation des besoins locaux
211	1	0	Les projets de premier du Canada, parmi lesquels deux font partie de cette priorité - la construction, l'agrandissement et la réfection de 50 écoles dans les districts clés, et la remise en état du plus grand réseau d'irrigation de la province - continuent d'aller bon train. 9 [...] des fonds ont été alloués afin de doter un collège de formation d'enseignants de salles de classe et d'un dortoir pour femmes [...] De même, le Canada offre 1,5 million de dollars sur trois ans pour resserrer les mesures anti-corruption au ministère de l'Éducation. 9	
212	1	0	En partenariat avec le ministère afghan de la Santé publique, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF mettent en oeuvre le troisième projet de premier pan du Canada, soit l'éradication de la poliomyélite en Afghanistan. 11	
221	0	0	Le Canada appuie d'importants éléments en faveur d'une démarche possible de réconciliation dirigée par les Afghans, notamment le Centre d'information et des médias du gouvernement afghan, à Kaboul.	
222	0	0	Le Canada soutient le volet technique du processus électoral en Afghanistan en dépêchant des experts canadiens dans ce pays. 12	
223	1	0	De même, le suivi et la gestion efficaces des casiers judiciaires étant essentiels à la bonne marche de tout système de justice, le Canada a offert de la formation sur l'utilisation des ordinateurs et la gestion de cas au personnel du bureau du procureur de la PNA. 7	
231	0	0	D'autres initiatives dans le secteur de l'éducation progressent également: un nouveau groupe de stagiaires, des femmes pour la plupart, suivent un cours communautaire d'alphabétisation pour adulte donné déjà à plus de 10 000 personnes [...]. 9	
Points:	6	1		
Total:		7		
%		35%		

Annexe 7: Codage du rapport trimestriel canadien de décembre 2009

déc-09	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Durant ce trimestre, le Canada a appuyé les efforts déployés à l'échelle nationale par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés visant la distribution aux Afghans dans le besoin de trousse de survie contenant par exemple des couvertures, des feuilles de plastique et des vêtements chauds. 10	
111	0	0	Les Forces canadiennes prennent part à diverses initiatives visant à l'amélioration de la sécurité nationale de l'Afghanistan. Elles le font essentiellement en participant activement aux opérations du quartier général de la FIAS dans le cadre de son nouveau programme de commandement interarmées. [...] Il transforme donc les plans anti-insurrectionnels en missions concrètes et en un appui accru dans le cadre d'initiatives de gouvernance et de développement. 6	
112	1	0	Au nombre des réalisations clés à souligner pour le présent trimestre figure la charte de projet de formation d'un service de police modèle dans la province de Kandahar. Elle a en effet été signée par le ministre de l'Intérieur de l'Afghanistan et l'ambassadeur du Canada. Conçue pour aider à accroître la stabilité et la sécurité, cette charte est axée sur le jumelage d'agents de la PNA avec des mentors de la police canadienne. 6	Aucune précision à savoir si il y a eu un processus de consultation locale dans l'élaboration de cette charte.
201	1	0	[...] le Canada a contribué à l'élargissement du programme de microfinancement et de soutien en Afghanistan. Au trimestre précédent, le nombre de microprêts accordés a dépassé l'objectif du Canada dans la province de Kandahar fixé pour 2011. 9	
211	1	0	L'un des projets de premier plan du Canada est la construction, l'agrandissement et la réfection de 50 écoles dans les districts clés de la province de Kandahar. [...] Depuis 2001, le Canada a contribué à un fond qui permettra de construire, d'ici 2013, plus de 1500 établissements d'enseignement à l'échelle du pays. [...] Le Canada joue aussi un rôle majeur dans les programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle. 8	
212	1	0	Pendant ce trimestre, le Canada a continué de mettre en œuvre son troisième projet de premier plan: l'éradication de la poliomyélite au pays. 10	
221	0	0	Le 19 novembre, le président Karzai déclarait dans son discours d'investiture que la réconciliation politique constituerait une priorité pour son nouveau gouvernement. Nous nous attendons donc à ce que, d'ici 2011, les initiatives nationales et provinciales du gouvernement de l'Afghanistan favorisent la réconciliation politique et reçoivent l'appui du Canada en temps opportun. 12	
222	0	0	Au cours de ce trimestre, nous avons continué d'aider le gouvernement de l'Afghanistan dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives et de projets de lutte contre la corruption. 11	
223	0	0	Le Canada continue de prendre part aux projets nationaux visant à renforcer le processus électoral en Afghanistan [...]. 12	
231	1	0	*** Ce rapport ne fait pas mention de politiques d'amélioration du système de justice.	
			Le Canada continue de prendre part aux projets nationaux visant à renforcer le processus électoral en Afghanistan, les principaux objectifs tant de promouvoir l'éducation civique et la participation politique des femmes en tant qu'électorales, candidates et membres du personnel électoral. 12	
Points:	6	0		
Total:		6		
%		30%		

Annexe 8: Codage du rapport trimestriel canadien de mars 2010

mars-10	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	En février, certaines zones des provinces de Kandahar et de Jawzjan ont connu de graves inondations et avalanches. En collaboration avec le Canada, les partenaires de l'aide humanitaire, tels que CARE Canada, ont fourni des biens (couvertures, feuilles de plastique, ensemble de cuisine et autres produits non alimentaires) pour aider les familles les plus vulnérables dans les régions touchées. 9	
111	0	0	Au cours du présent trimestre, la Force opérationnelle du Canada dans la province de Kandahar a continué de travailler avec les FNSA pour accroître la sécurité des secteurs peuplés de Kandahar et de ses environs, ainsi que pour accroître notre présence en matière de sécurité dans le Panjwayi et le Zhari. 5	
112	1	0	La formation et le mentorat des membres de la PNA se sont poursuivis par l'entremise de plusieurs initiatives. Premièrement, la PNA a continué de profiter d'un régime de formation et de mentorat offert 24 heures par jours, sept jours par semaine à Kandahar, principalement par l'entremise d'un service de police modèle dans la province de Kandahar. 6	
201	1	1	Au cours du présent trimestre, d'importants progrès ont été réalisés dans la remise en état du barrage de Dahla et de son réseau d'irrigation, qui est un des projets de premier plan du Canada en Afghanistan. [...] Des représentants canadiens ont assisté régulièrement aux chouras locales (conseils communautaires) pour parler des progrès réalisés. 5	Ici, la sensibilité aux besoins et à la consultation locale est bien plus présente.
211	1	0	Le Canada a également accompli des progrès en ce qui concerne son deuxième projet de premier plan. Il s'agit ici de la construction, de la réfection ou de la rénovation de 50 écoles des districts clés de la province de Kandahar d'ici 2011.	
212	1	0	Le Canada a aussi poursuivi la mise en place de son troisième projet de premier plan, soit l'éradication de la poliomyélite. 8 Le Canada a également continué d'appuyer d'autres besoins prioritaires en Afghanistan, y compris des mesures visant à enrayer la tuberculose. 9	
221	0	0	Le Canada a également fourni un appui au Centre d'information et des médias du gouvernement de l'Afghanistan à Kandahar. Ce centre joue un rôle déterminant dans la diffusion de renseignements et favorise la communication entre les collectivités et des intervenants de l'ensemble du pays.	
222	0	0	Le Canada continue d'offrir à l'Afghanistan son soutien en matière de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gouvernance infranationale. 12	
223	1	0	En ce qui concerne la réforme de la justice, nous avons dépassé notre objectif, qui était d'équiper un minimum de trois tribunaux dans la province de Kandahar. Le Canada continue à donner des cours de formation essentielle et avancée aux représentants officiels de la justice de la province de Kandahar, dont la prestation, au cours du présent trimestre, d'une formation en gestion de la preuve médico-légal. 7	
231	0	0	*** Le rapport ne fait pas mention du rôle des femmes.	
Points:	6	1		
Total:		7		
%		35%		

Annexe 9: Codage du rapport trimestriel canadien de juin 2010

juin-10	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Le Canada a appuyé les efforts déployés par les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autorités afghanes par suite des crises soudaines survenues dans un certain nombre de régions et d'un tremblement de terre qui a secoué le Nord du pays. Des abris d'urgence, de la nourriture, de l'eau et des services de santé ont été fournis aux populations touchées. 11	
111	0	0	Le Canada appuie le cours d'état-major des officiers subalternes de l'ANA, qui vise à accroître la capacité de celle-ci à effectuer des opérations et à former ses propres officiers subalternes. 6	
112	1	0	En ce qui a trait à la Police nationale afghane, pendant le trimestre, le Centre de formation de l'Équipe de reconstruction provinciale de Kandahar a donné une instruction de base à 87 agents de la PNA, et 19 autres agents de la police ont obtenu un diplôme après avoir suivi un cours de six semaines en leadership et gestion. 6	
201	1	0	Au cours du trimestre, le Canada a continué de progresser dans la réfection du barrage de Dahla et de son système d'irrigation. En tête de liste parmi ses projets de premier en Afghanistan, cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une vaste projet ayant pour objectif de rendre possible une agriculture durable dans la vallée de l'Arghandab, qui produisait autrefois suffisamment de cultures vivrières pour nourrir tout le pays. 7 Grâce à l'accès au crédit, les ménages à faibles revenus peuvent se procurer des produits de base comme de la nourriture, des vêtements, ou trouver les capitaux nécessaires pour démarrer une microentreprise. 10	
211	1	1	Le Canada est également sur le point de fournir de la formation additionnelle liée aux compétences essentielles en matières d'enseignement à l'ensemble des professeurs de la province de Kandahar. 9 Le Canada est le principal donateur de Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation (PAQE). [...] Le PAQE joue un rôle très actif à l'échelle communautaire. Le Canada a aidé à établir plus de 9500 comités locaux de gestion scolaire, lesquels servent de porte-parole en matière de développement communautaire au chapitre de l'éducation. 9	Bien que le Canada ne soit impliqué dans le programme du PAQE qu'à titre de donateur et non en tant qu'intervenant, c'est la première que l'on décèle une forme de sensibilité locale dans le domaine de l'éducation.
212	1	0	Au cours du trimestre, le Canada a continué de mener son troisième projet de premier plan, soit l'éradication de la poliomyélite à l'échelle nationale, à l'aide d'un réseau de plus de 45 000 bénévoles dans l'ensemble du pays. [...] Durant le trimestre, le Canada a également progressé dans l'application de nouvelles mesures d'hygiène à l'intention de deux groupes très vulnérables: les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. 10	
221	0	0	Au cours du trimestre, avec l'aide financière du Canada, la construction, l'équipement et la dotation en personnel du Centre d'information et des médias du gouvernement à Kandahar ont été menés à bien. Le Centre permettra au gouvernement de l'Afghanistan de fournir plus efficacement aux citoyens de l'information sur les politiques et les programmes nationaux et provinciaux, de même sur ses objectifs de réconciliation. 13	
222	1	0	[...] avec l'appui du Canada, le Programme de gouvernance sous-nationale en Afghanistan a permis à la Direction indépendante pour la gouvernance locale d'embaucher 120 conseillers pour les bureaux des gouverneurs de provinces et de districts. Les personnes engagées fourniront des conseils dans des domaines comme le génie, la conception de projet et le développement de l'économie locale. 12	Bien que la consultation locale ne soit pas présente dans ce processus, il est plus clair ici que les institutions démocratiques mettent un accent important sur la gouvernance locale.
223	1	0	Par ailleurs, le Canada a continué de fournir de l'encadrement aux représentants de la justice de la province de Kandahar. Il a aussi continué à financer une formation spécialisée en matière de justice applicable aux jeunes, de traite de personnes et de lutte contre la corruption à l'intention des avocats, des juges et des procureurs de Kandahar. 6	
231	1	0	Le Canada a maintenu son appui aux programmes qui apportent aux femmes une aide en matière de développement d'entreprise, au moyen de la formation, du développement des compétences et de l'accès à des petits prêts. 10	
Points:	8	1		
Total:		9		
%		45%		

Annexe 10: Codage du rapport trimestriel canadien de septembre 2010

sept-10	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Conformément à cet objectif prioritaire, et dans le cadre de la campagne internationale aussitôt déclenchée, le Canada a aidé l'Autorité nationale de gestion des catastrophes en Afghanistan à évaluer les besoins dans les régions sinistrées, et a contribué au financement des opérations de secours par l'entremise, notamment, du Programme alimentaire mondial de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge. 11	
111	0	0	Les ELMO [équipes de liaison et de mentorat opérationnel] assurent actuellement la formation et l'encadrement de ces nouveaux kandaks, quoique les Forces canadiennes se concentrent davantage sur les brigades et les bataillons. 6	
112	1	1	Le Canada a continué de prendre part à la formation et au développement, à tous les niveaux, de la PNA. Tout le programme de formation de la PNA par la FIAS a été placé sous la direction d'un major-général canadien. Les Forces canadiennes encadrent les membres du personnel des quartiers généraux responsables des services de police dans les six provinces du Sud. 7 De façon générale, la perception qu'ont les Afghans de la PNA s'améliore grâce aux contacts directs accrus avec les populations locales par l'intermédiaire d'initiatives telles que le Plan modèle de la police de Kandahar, une initiative de mentorat dirigée par le Canada et conçue de façon à donner une dimension plus communautaire à l'action policière. 8	Ici, la sensibilité aux besoins locaux est beaucoup plus présente au niveau de ce critère que dans tous les autres rapports précédents.
201	1	1	Le Programme de solidarité nationale (PSN) [...] vient en aide aux collectivités choisies par l'entremise des conseils de développement communautaire élus donc le mandat consiste à établir le profil des priorités et des projets de chaque localité. Appuyé par le Canada, il a contribué jusqu'à maintenant à rendre les services essentiels plus accessibles aux villageois, a influencé de façon positive la gouvernance à l'échelon local [...] 9	Le processus de consultation locale est ici beaucoup plus évident.
211	1	0	[...] le Canada contribue activement à la formation de professeurs dans la province de Kandahar dans des domaines tels que la biologie, les mathématiques et la chimie. 10	
212	1	0	Le Canada a également continué de travailler à son vaste projet d'éradication de la poliomyélite à l'échelle nationale. 10	
221	0	0	Enfin, c'est aussi avec l'appui du Canada que s'est terminé le projet de construction du Centre d'information et des médias du gouvernement à Kandahar. Le centre, qui est maintenant opérationnel, facilite la transmission d'information aux Afghans, y compris sur les efforts de réconciliation. 14	
222	0	0	Le Canada a travaillé en étroite collaboration avec les autorités afghanes et la communauté internationale à renforcer le processus électoral. 12	
223	1	0	Les fonctionnaires du ministère de la Justice de la province de Kandahar ont continué de suivre les cours financés par le Canada, dont un cours de trois mois sur les technologies de l'information, un autre d'une durée de six semaines en leadership et en gestion, ainsi qu'un atelier sur les droits des femmes. 9	
231	1	0	En plus de contribuer aux mesures prises afin d'encourager la participation des femmes, le Canada a soutenu les programmes axés sur l'information destinée aux électeurs et sur la mise en candidature des femmes, a aidé à mettre en place un service téléphonique pour les candidates [...], a fourni du matériel d'appoint et participé au financement des cours donnés à 251 (60 p. 100) des candidates aux législatives. 13	
Points:	7	2		
Total:		9		
%		45%		

Annexe 11: Codage du rapport trimestriel canadien de décembre 2010

déc-10	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Les fonds consacrés par le Canada à l'action antimines en Afghanistan continuent de donner d'excellents résultats. Nous dépassons chaque trimestre les cibles établies en ce qui a trait à la superficie déminée et à la sensibilisation aux dangers que posent les mines. 10	
111	0	0	Les forces de la coalition, y compris les Forces canadiennes, ont mené une opération de déblaiement très efficace dans la "corne de Panjwayi". 4	
112	1	0	La formation des agents de la PNA demeure un élément clé aussi de l'amélioration de la sécurité pour les institutions de gouvernance. En décembre, cinq cours [...] étaient offerts concurremment au Centre de formation de l'Équipe provinciale de reconstruction de Kandahar, lequel est administré par le Canada. 6	
201	1	0	La remise en état du barrage de Dahla et de son réseau d'irrigation est essentielle à la restauration de l'économie agricole de la région. 8	
211	1	1	Les projets du Canada en matière d'éducation visent à améliorer la capacité du ministère de l'Éducation de l'Afghanistan à offrir des services à la population. La contribution du Canada au Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation du gouvernement de l'Afghanistan contribue à renforcer l'ensemble du secteur. Ce programme prévoit notamment l'établissement de comités en gestion scolaire, soit des organismes locaux de gouvernance qui appuient la mise en oeuvre d'initiatives d'éducation dans les communautés. 8	
212	1	0	Le Canada a versé au ministère de la Santé publique afghan les fonds nécessaires pour obtenir les services d'un conseiller technique qui offrira des conseils d'ordre stratégique et de planification en ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau cadre de gestion des services de santé essentiels. 9	
221	0	0	Le Haut conseil de la paix est la principale autorité afghane chargée de faire avancer le processus de réconciliation. Son travail a commencé au cours du trimestre visé avec l'élaboration de son mandat en matière d'activités de sensibilisation. 14	
222	0	0	Le Canada a continué de travailler avec les gouvernements provincial et locaux de Kandahar à la mise en place de mesures visant à renforcer la gouvernance, dont les suivantes: fournir au bureau du gouverneur des conseillers afghans compétents, de l'équipement et assurer la formation [...]. 13	
223	1	0	La réforme du secteur de la justice de Kandahar est un des éléments qui permettra d'améliorer la gouvernance dans la province. Au cours du trimestre, le Canada a atteint une de ses cibles en menant à bien une série de programmes de formation, dont un cours sur le déroulement de procès équitables et un autre sur les compétences en leadership et en gestion. 7	
231	1	0	Le Canada a fourni le matériel nécessaires pour former 62 p. 100 des femmes se présentant aux élections [...]. Nos partenaires ont également renseigné des milliers d'électrices au sujet de leurs droits démocratiques au moyen d'émissions de radio, de pièces de théâtre et d'interaction en personne. 12	
Points :	7	1		
Total:		8		
%		40%		

Annexe 12: Codage du rapport trimestriel canadien de mars 2011

mars-11	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Au cours du trimestre, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Canada a atteint l'objectif qu'il s'était fixé de faire en sorte que les Afghans nécessiteux reçoivent l'aide alimentaire dont ils ont besoin. 9	
111	0	0	Le mentorat du personnel de l'ANA s'est poursuivi, et deux kandaks ont su s'appuyer sur leurs nouvelles capacités pour mener avec succès des opérations de sécurité à Kandahar, et ce, sans l'encadrement de partenaires. 5	
112	1	0	La police civile du Canada a continué d'encadrer les agents de la PNA au quartier général de Kandahar, et a contribué au développement du leadership en assurant le mentorat individuel aux chefs de police des districts de Dand et de Panjwayi. 6	
201	1	1	Dans le cadre du programme d'initiatives locales à Kandahar, le Canada a aidé les Kandaharis à accéder à une variété de possibilités économiques et à avoir un plus grand contrôle sur leurs moyens de subsistance. Par exemple, au cours du trimestre, 208 agriculteurs ont reçu une formation visant à leur enseigner comment augmenter la productivité de leurs champs de grenades et de vignes. 7 Grâce au Programme de solidarité national (PSN), le Canada a contribué à la mise en place, presque partout au pays, de conseils de développement communautaires dont les membres sont élus de façon démocratique. Les collectivités bénéficient de subventions destinées à financer des petits projets devant répondre aux besoins immédiats [...]. 13	Ici, il y a clairement une sensibilité locale.
211	1	1	En outre, la contribution du Canada au Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation (PAQE) du gouvernement de l'Afghanistan contribue à renforcer l'ensemble du secteur. C'est ainsi que le Canada a appuyé la création de plus de 10 000 comités de gestion scolaire qui travaillent avec le gouvernement à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation dans les régions mal desservies et éloignées. 8.	Dans un précédent rapport, il est clair que les comités de gestion scolaires sont des organismes locaux qui représentent mieux les besoins locaux.
212	1	0	Au cours du trimestre, le Canada a également continué de travailler à son projet d'éradication de la poliomyélite à l'échelle nationale. 10	
221	0	0	Il est absolument essentiel que le processus de réconciliation soit dirigé et pris en charge par les Afghans. Au cours du trimestre, les membres du Haut conseil de la paix - responsable du processus - ont posé d'importants gestes de prise de contact et ont rencontré les dirigeants du Pakistan, de la Turquie, de l'Arabie-Saoudite et d'autres pays de la région. 14	
222	0	0	L'aide du Canada s'est surtout articulée autour des moyens de permettre au gouvernement de l'Afghanistan de gérer lui-même, et de plus en plus, les affaires du pays. 12	
223	1	0	La participation du Canada à la réforme du secteur de la justice de Kandahar est également un facteur essentiel à l'avancement du leadership afghan en ce qui concerne la primauté du droit. La contribution du Canada a grandement amélioré les capacités de rédaction et de révision de lois du ministère de la justice. 7	
231	1	0	Le PSN a également joué un rôle déterminant dans l'accession officielle des femmes aux processus décisionnels. 13	
Points:	7	2		
Total:		9		
%		45%		

Annexe 13: Codage du rapport trimestriel canadien de juin 2011

juin-11	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Les fonds consacrés par le Canada au PAM ont permis de distribuer plus de 145 000 tonnes métriques de nourriture à plus de 6,5 millions d'Afghans en 2010, principalement dans les régions éloignées où les vivres se font rares. 10	
111	0	0	Au cours du trimestre, les Forces canadiennes se sont employées à développer la capacité d'autonomie de la 1er Brigade du 205e Corps à accroître le professionnalisme et les compétences des hauts dirigeants. 5	
112	1	0	À cet effet, elle [la PNA] a obtenu l'aide d'instructeurs et de mentors de la police militaire et civile de divers pays de soutien comme le Canada. 5	
201	1	0	On a offert de la formation pour que les représentants afghans possèdent les connaissances et les compétences nécessaires à l'entretien du barrage et des canaux d'irrigations. 8 Sur le plan national, le Canada continue de financer une initiative visant à renforcer les entreprises locales par la mise en place de pratiques d'approvisionnement local au lieu d'avoir recours à des fournisseurs étrangers.9	Bien que l'approvisionnement soit local, cela ne garantit pas qu'il y ait eu consultation locale.
211	1	0	Le Canada travaille en collaboration étroite avec le gouvernement de l'Afghanistan dont il utilise les processus et les systèmes pour permettre aux enfants afghans d'aujourd'hui et de demain de recevoir une éducation. [...] Le Canada est le principal contributeur de tous les projets de construction ou de remise en état d'écoles mis en oeuvre par le ministère de l'Éducation à Kandahar. [...] Le Canada a également continué de travailler en collaboration étroite avec les autorités en matière d'éducation pour améliorer l'ensemble du système et poursuivre diverses initiatives, dont la formation d'enseignants [...]. 8	
212	1	0	Au cours du trimestre, le Canada a poursuivi l'exécution de son projet de premier plan visant l'éradication de la poliomyélite. 11	
221	0	0	Le Canada a plaidé en faveur de vastes efforts de réconciliations inclusifs, dirigés par les Afghans, et représentant les diverses ethnies de l'Afghanistan, plus particulièrement les groupes minoritaires et de femmes, et il continuera ses efforts dans ce sens. 15	
222	0	0	Même si le Canada a pleinement respecté son engagement visant à appuyer les élections de 2009 et de 2010 par l'entremise du Programme des Nations Unies pour le développement, la promotion de la démocratie reste un enjeu majeur en cette période de transition. 14	
223	1	0	Au cours des trois dernières années, quatre programmes de formation ont été offerts aux représentants de la justice de Kandahar, six projets d'infrastructure ont été menés à bien [...] douze installations judiciaires ont été équipées [...]. 7	
231	0	0	*** Aucun point majeur n'est à relever dans ce rapport pour le renforcement du rôle des femmes.	
Points:	6	0		
Total:		6		
%		30%		

Annexe 14: Codage du rapport trimestriel canadien de septembre 2011

sept-11	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	0	Quand, entre le printemps 2010 et l'été 2011, certaines parties du Kandahar et du Jawzjan ont été frappées par de graves inondations et des avalanches, le Canada a apporté son soutien à des partenaires humanitaires comme CARE Canada pour la distribution de trousse d'urgence [...]	
111	1	0	Afin d'aider les Afghans à lutter contre l'insurrection, les Forces canadiennes ont fait appel à l'engagement des communautés; il s'agissait d'un élément central de leur travail. Un certain nombre d'opérations [...] visaient à chasser les insurgés des villages, à instaurer un climat de sécurité et à travailler avec des experts civils et des fonctionnaires afghans dans les provinces et dans les districts afin de mettre en oeuvre des initiatives de gouvernance et de reconstruction à l'échelon local. 8	C'est la première fois que le processus de protection des individus évoque un aspect communautaire.
112	1	0	La formation et l'encadrement de la PNA ainsi que la construction d'infrastructure et l'approvisionnement en équipement étaient au centre des efforts du Canada en matière de maintien de l'ordre, de sécurité et de primauté du droit. 10	
201	1	1	Le commandant de la Force opérationnelles interarmées en Afghanistan a pu ainsi financer des projets visant à accroître la stabilité des collectivités. Des priorités locales ont été établies en consultation avec les résidents des villages et les partenaires gouvernementaux [...]. Une variété d'initiatives ont été menées à bien, comme la reconstruction de routes et de puits, l'amélioration de mosquées et de marchés locaux [...]. 9 Le Canada a également contribué à l'octroi de microprêts au titre du Mécanisme de microfinancement et de soutien en Afghanistan. 20	
211	1	0	À Kandahar, le Canada a été le principal contributeur de tous les projets conjoints de construction ou de remise en état d'écoles du ministère de l'Éducation. [...] Le Canada a également dépassé son objectif de former 3000 enseignants à Kandahar en dispensant la formation de base à plus de 3100 personnes [...]. 16	
212	1	0	Le Canada a aidé à former plus de 2000 travailleurs de la santé, dont des médecins, infirmières, des sages-femmes et des intervenants en santé communautaire à Kandahar. [...] le Canada a renforcé la capacité du ministère afghan de la Santé publique à soigner cette maladie [la tuberculose], surtout à Kandahar. 24	
221	1	1	Dans le cadre du Programme de solidarité nationale (PSN), le Canada a appuyé la mise sur pied dans une bonne partie de l'Afghanistan de conseils de développement communautaire (CDC) démocratiquement élus. Grâce aux subventions du PSN, les collectivités ont les moyens de réaliser des projets de développement communautaire essentiels: construction et réparation de routes, aqueducs et installations sanitaires, irrigation, électricité et enseignement. 37	
222	0	0	Le Canada a fourni une aide financière au projet de renforcement des capacités juridiques et électorales pour demain (ELECT) lequel a permis de faciliter le déroulement des élections de 2009 à la présidence et aux membres des conseils provinciaux, et celui des élections parlementaires de 2010. 32	
223	1	0	[...] cinq programmes de formations ont été offerts aux représentants de la justice. [...] six projets d'infrastructure ont été menés à bien à Kandahar, notamment la remise en état du palais de justice d'Arghandab et la construction d'installations pour le bureau du procureur général. 13.	
231	1	0	Dans le domaine de la réforme électorale, le Canada s'est employé à améliorer la participation des femmes à la vie politique que ce soit à titre d'électrices, de candidates ou de fonctionnaires électorales [...]. 31	
Points :	9	2		
Total :		11		
%		55%		

Annexe 15: Codage du rapport *The UK's Work in Afghanistan*

UK	SH	C	Citations démontrant la présence ou l'absence de politique de sécurité humaine / sensibilité aux besoins locaux	Commentaires
101	1	1	PRTs [Provincial Reconstruction Teams] have helped to stabilise remote provinces in Afghanistan by strengthening local political institutions, empowering local leaders and improving social and economic progress. They delivered reconstruction and humanitarian assistance in remote, violent areas where no other development organisations were able to operate. 20	Il y a des références directes à des processus d'autonomisation auprès de leader local
111	0	0	The importance of creating and training the Afghan National Security Forces to protect their own country and prevent the return of international terrorists cannot be overestimated. Along with the Afghan government development, they are the key to Afghanistan's future society. UK servicemen and women have played an important part in developing the Afghan National Security Forces. They helped train, advise, mentor the Afghan Forces. 11	Le rapport ne fait mention qu'au renforcement et à la sécurisation de l'État et des forces étatiques. Cela ne répond aux principes de sécurité humaine.
112	1	0	Joint Afghan and international efforts to improve policing have seen the police in Helmand develop into a more capable, professional and trustworthy service. The focus has been on training, mentoring and investing in police infrastructure. UK and European Union police have trained 51 Afghan police trainers in Helmand who are now delivering training to others and training colleagues to become trainers themselves. This has been replicated throughout the Helmand legal system. 25	Bien que processus de protection des droits des individus soit clairement présent via une meilleure police. Rien n'indique qu'un processus de consultation locale local n'a été fait dans la construction et la formation du corps policier.
201	1	1	The UK-funded microfinance programme has helped more than 400,000 men and women build new businesses in Afghanistan. Women account for 60% of those who have received 400 million in small business loans from Microfinance Investment Support Facility for Afghanistan. 20 The National Solidarity Programme (NSP), which has received 30 millions in funding from the UK, provides communities in Afghanistan with funds to build basic facilities like roads, health clinics and water systems. 20 UK investment in Helmand's neglected infrastructure has improved links between economic centres and communities, and increased the Afghan government's reach across the province. Investments has meant upgrading roads, constructing bridges, repairing canal systems and opening supply routes to communities to bolster Helmand's economy. 26	
211	1	0	The UK has worked closely with the Afghan government to increase access to primary and secondary education for girls and boys, and the system in Helmand has improved dramatically. In 2007 there were 47 schools open in Helmand, and today there are 214. The PRT has built 89 schools. 23	
212	1	0	Since then [2006] the UK has worked closely with the Afghan government to expand access to healthcare across Helmand. There are now 57 healthcare facilities open in Helmand, up from 34 in 2008. With better access to healthcare, fewer people are dying of preventable illnesses and women and babies are more likely to survive childbirth. 24	Bien qu'il soit mentionné que la mention ait été en étroite relation avec le gouvernement afghan, cela ne justifie pas qu'elle ait pris en compte les besoins locaux en matière de santé.
221	1	1	The UK is supporting and Afghan-led peace process. It has called on the Taliban to enter into discussions with the Afghan High Peace Council towards a political settlement. We also have regular dialogue with the High Peace Council and strongly support its work. 17 PRTs [Provincial Reconstruction Teams] have helped to stabilise remote provinces in Afghanistan by strengthening local political institutions, empowering local leaders and improving social and economic progress. 20	Ici, il est beaucoup plus clair que non seulement le processus de consultation locale est présent, mais en plus il encourage le leadership local afin de favoriser la participation locale active dans le processus de prise de décisions gouvernemental
222	1	1	The UK has helped to set up a system of elected local representatives in Helmand, known as District Community Councils. This system has helped to build confidence in local government and is bolstering political stability. 22	
223	1	0	Across Afghanistan the UK continues to support legal and institutional reform and invests in training, including on human rights. We also support the representation of women in justice programmes, for instance at the Criminal Justice Task Force. 24	
231	1	0	UK investment in technical and vocational training and business management has supported women's economic empowerment. [...] The increase of female participation in politics is also a sign of progress. Helmand now has 2 female members of parliament out of 8 and many female representatives in local councils. 27	
Points:	9	4		
Total:		13		
%		65%		